

---

**INSTITUT SUPÉRIEUR DE FINANCE**  
**DAKAR, SÉNÉGAL**

---

MASTÈRE FINANCES ET GESTION PUBLIQUE DE L'ÉTAT  
ET DES COLLECTIVITÉS LOCALES

---

*LE RÔLE DES INSTITUTIONS*  
*DANS LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE*

---

MARIO DEHOVE

OCTOBRE 2002

- Chapitre I    Un panorama général des institutions et organisations internationales**
- Chapitre II    L'UEMOA**
- Chapitre III    La Banque mondiale**
- Chapitre IV    L'Organisation Mondiale du Commerce**
- Chapitre V    Le Fonds Monétaire International**

## Chapitre I

### UN PANORAMA GENERAL DES INSTITUTIONS ET ORGANISATIONS INTERNATIONALES

<b>1 . Une brève mise en perspective historique (M. DEHOVE, 1997)</b>	<b>2</b>
<b>1.1 – Etat national et organisation internationale</b>	<b>2</b>
<b>1.2 – Le tournant Westphalien (1648) (traité de Munster – empire   France et Osnabrück),     mettant fin à la guerre de trente ans</b>	<b>2</b>
<b>1.3 – Le modèle d'organisation internationale Westphalien</b>	<b>3</b>
<b>1.4 – Des formes de dépassement du régime Westphalien (Annexe)</b>	<b>3</b>
<b>2 . Un bref cadrage théorique</b>	<b>5</b>
<b>2.1 – L'approche économique des institutions</b>	<b>5</b>
<b>2.2 – Les autres approches</b>	<b>5</b>
2.2.1 L'institutionnalisme historique (Holisme : remise en cause de l'individualisme)	6
2.2.2 L'institutionnalisme : des choix rationnels	7
2.2.3 L'institutionnalisme sociologique (remise en cause du rationalisme)	8
<b>3 . Le système institutionnel international actuel : un panorama Large</b>	<b>9</b>
<b>3.1 – L'architecture d'ensemble</b>	<b>9</b>
<b>3.2 – Le fond monétaires international</b>	<b>9</b>
<b>3.3 – La Banque des règlements internationaux</b>	<b>9</b>
<b>3.4 – La Banque mondiale</b>	<b>9</b>
<b>3.5 – L'organisation mondiale du commerce</b>	<b>9</b>
<b>3.6 – Le PNUE et les institutions en charge de l'environnement</b>	<b>9</b>
<b>3.7 – L'organisation mondiale de la santé (OMS)</b>	<b>9</b>
<b>3.8 – L'organisation internationale du travail (BIT)</b>	<b>9</b>
<b>3.9 – Les relations entre les institutions</b>	<b>9</b>

## Chapitre I

# UN PANORAMA GENERAL DES INSTITUTIONS ET ORGANISATIONS INTERNATIONALES

## 1. Une brève mise en perspective historique (M. DEHOVE, 1997)

### 1.1 – Etat national et organisation internationale

- Etat et organisations internationales sont très liés, fondés sur la souveraineté nationale
- Deux approches
  - Etat est un invariant, approche dominante (économique, géopolitique)
    - concentration de pouvoir ; centralisation des ressources
    - déploiement de la rationalité
  - Etat (actuel) est une forme institutionnelle spécifique correspondant à un régime spécifique de l'ordre public et de la société mondiale : Westphalisme
    - c'est celle-ci qui aujourd'hui rend le mieux compte des forces de dépassement de la souveraineté nationale
    - c'est celle qui rend le mieux compte des oppositions de principe des politiques étrangères des E.U. | Europe (Winssinger)

### 1.2 – Le tournant Westphalien (1648) (traité de Munster – empire | France et Osnabrück), mettant fin à la guerre de trente ans

- Deux principes inscrits dans les traités rompent avec l'ordre politique impérial
  - les membres du SERG (Saint Empire Romain Germanique) peuvent avoir une politique étrangère
  - le pouvoir religieux du souverain sur les sujets est limité
- Les traités sont contemporains d'une redistribution des pôles mondiaux de la puissance économique et d'une recomposition d'ensemble de l'ordre public et de la société mondiale
  - redistribution des pôles de la puissance : les grands flux d'échanges se réorientent de la méditerranée vers l'Atlantique et les pôles de la puissance se déplacent de l'Italie vers l'Angleterre et les pays Bas
    - pour les faits : Wallerstein (1979)
    - pour leur conséquence, consignes sur l'ordre politique et géopolitique
      - ↳ Anderson (1978)

↳ Rokkan (1976)

↳ Badie

- Les nouvelles conceptions sur l'ordre public et la société mondiale diffèrent des conceptions impériales
  - J. Bodin, (La République, 1576) fonde la notion moderne de la souveraineté
  - H. Grotius fonde le droit international tel qu'on le connaît aujourd'hui
  - une conception polycentrique de l'équilibre des pouvoirs publics absolus (Sully)
  - une nouvelle conception de la guerre et de sa réputation ; E. Crucé (1623) : épuisement de la notion de guerre juste, à l'extérieur et à l'intérieur de la notion de paix universelle et permanente

### 1.3 – Le modèle d'organisation internationale Westphalien

- Principes fondamentaux
  - engagent les Etats sur les finalités de l'organisation
    - pas de principes impériaux
    - un traité est différent d'une constitution
  - organisation autour
    - d'une assemblée générale
    - un secrétariat sans pouvoirs politique
  - pas d'effet direct (en général), des actes ; nécessité d'une transposition de droit interne
    - ratification
    - transposition
    - revendicité des engagements
- Rôle fondamentaux des experts ; objet en général technique et normatif (standardisation)
- Porte en général sur des questions transfrontières
- Rôle fondamental des guerres dans leurs genèses
  - congrès de Vienne (concert européen)
  - congrès de Versailles (SDN)
  - conférence de San Francisco (ONU)

### 1.4 – Des formes de dépassement du régime Westphalien (Annexe)

- Modèle fédéral
  - formes très nombreuses; le fédéralisme est une discipline
  - on le définit le mieux par ce à quoi il s'oppose : l'Etat central omni compétent

- une assemblée du peuple souveraine (1 homme = 1 voix)
- un exécutif
- sa forme institutionnelle canonique
  - un sénat (1 Etat fédéré = 1 voix)
  - une assemblée du peuple (1 homme = 1 voix)
  - un exécutif
  - une constitution fédérale
    - ↪ indiquant les compétences transférées à l'union et les objectifs à atteindre, et leur hiérarchie
    - ↪ l'organisation des pouvoirs publics
  - fédéralisme exécutif
  - fédéralisme asymétrique
- L'intégration régionale ; traité dans le chapitre suivant et annexe
- L'agence indépendante (Annexe)
  - origines
    - utilisation constante aux E.U depuis longtemps
    - généralisation
      - ↪ concurrence (COB)
      - ↪ régionalisation (Commission Européenne)
      - ↪ agences de régulation sectorielles
      - ↪ Banques centrales
    - principe : exercé une fonction administration non directement soumise à l'Etat (idéal de gouvernance : gouvernement sans gouvernement, sans coercition)
  - Elles sont très diversifiées dans :
    - leur mandat
    - leurs ressources
    - leur pouvoir (sanction ou non)
    - leur mode de fonctionnement
  - Les points communs
    - Objet économique et nécessité pour l'Etat d'exercer une fonction régulatrice à cause des défaillances de marché
    - elles s'opposent à la nationalisation (défaillance de la régulation étatique) (tableau)
  - Les raisons de leur indépendance
    - conflits d'intérêts
    - séparation des responsabilités administratives et opérationnelles
    - importance croissante des données techniques
    - stabilité de direction (cycle électoral)

- niveau d'information élevé qui exige d'être proches de l'exécution ou des opérateurs
- protection du citoyen contre l'arbitraire (nécessité de rendre compte)
- Les inconvénients
  - absence de responsabilité politique
  - risque de capture
  - excès d'activité nominative
  - coût
- Trois grands modèles de lien politique,
  - américain
    - collégial
    - nommés par le président avec l'approbation du Sénat
    - membres appartenants à tous les partis
    - en dehors de la hiérarchie administrative
    - objectifs généraux fixés par le Parlement
    - budgets fixés par le Parlement
    - synergie forte avec le monde académique
    - recherche systématique des compromis
    - fonctionnement quasi juridique
  - britannique
    - personnalisé (régulateur = une personnalité)
    - mode de fonctionnement plus administratif
  - une certaine convergence,

## **2. Un bref cadrage théorique**

### 2.1 – L'approche économique des institutions

- Les hypothèses de l'économie du bien être
- Les défaillances des marchés

### 2.2– Les autres approches

- Elles ne sont pas unifiées ; elles se définissent plus par les hypothèses qu'elles refusent que par celles qu'elles admettent
  - double refus
    - les hypothèses de rationalité et autres, des marchés imparfaits (pas d'institution)
    - le modèle « Béhavioriste » , comportemental
  - un point commun

- élucider le rôle joué par les institutions dans la détermination des faits politiques et sociaux
- trois questions que l'on peut poser à ces théories
  - ↪ genèse : de quelles théories sont elles les héritières
  - ↪ traits distinctifs
  - ↪ forces et faiblesses analytiques, par rapport :
    - ◆ relation entre institution et comportement
    - ◆ processus de création, de transformation et de disparition
- Trois approches peuvent être distinguées aujourd'hui que l'on regroupe sous le terme générique de « new-institutionnalisme », (Peter Hallin Rosemary Taylor (1996)) :
  - l'institutionnalisme historique (choix de holisme)
  - l'institutionnalisme des choix rationnels
  - l'institutionnalisme sociologique (refus des préférences exogènes et limités aux intérêts monétaires)

### 2.2.1 L'institutionnalisme historique (Holisme : remise en cause de l'individualisme)

- Héritage du structuralisme | marxisme
- Focalisé sur les processus de domination et centré sur la théories des groupes
  - le conflit pour les ressources (rares) est au cœur du politique
  - Il prend des formes différentes selon les Etats et pays (« trajectoires »)
  - les institutions sont des instruments de domination qui
    - privilégient certains intérêts
    - démobilisent les autres
  - le politique est constitué d'institutions qui forment un système complexe d'éléments qui interagissent
    - les agents ne sont pas des acteurs (mus pas seulement par leur psychologie et leur culture)
    - les principaux facteurs des évènements sociaux sont les institutions
- Définitions des institutions : très extensives (formel et informel). Accents sur :
  - les procédures
  - les routines
  - les normes
  - les conventions
- Traits distinctifs :
  - refus d'une conception étroite et limité de relation entre les institutions et les agents
  - insistance sur les asymétries de pouvoir | illusion juridique de l'égalité entre des personnes

- la dépendance du chemin est substitué | articulé au finalisme (fonctionnalisme) : les mêmes forces ne donnent pas toujours le même résultat selon le contexte et l'histoire
- intérêts pour le rôle des idées (cognitif)
- importance de l'inintentionnel
- les institutions structurent les intérêts
- existence de point de bifurcation

## 2.2.2 L'institutionnalisme : des choix rationnels

- origine historique : analyse de la stabilité du comportement de vote des membres du congrès et du paradoxe de la stabilité du système de lois ;  
réponse : ce sont les institutions (rôle des procédures, des commissions)
- héritage de la théorie du bien être ; extension pour tenir compte :
  - de la stabilisation des droits de propriété (que supposent les marchés)
  - de la recherche des rentes (dans les hypothèses de non perfection des marchés)
  - de la réduction des coûts de transaction (que supposent aussi les marchés)
    - c'est-à-dire des « markets failures » qui fondent les principaux concepts de la nouvelle économie des organisations : institution, c'est ce qui doit compléter le marché lorsque celui-ci, à cause de ses défaillances, ne conduit pas à un optimum
- Traits principaux de cette approche
  - reprise intégrale des hypothèses fondamentales de l'économie du bien être : rationalités ; individualisme ; information parfaite ; absence de rente (pas d'effets d'échelle ou rendement, décroissants) ; et donc comportement instrumental de maximisation ; utilitarisme
  - extension à des domaines où les hypothèses ne sont pas vérifiées :
    - existence de comportement stratégique hautement calculateur et anticipateur (éventuellement sur des anticipations)
    - existence de dilemme, d'action collective (ou de départ de coordination par le marché), c'est-à-dire : les individus mettant en œuvre leur programme d'optimisation individuelle (exemple : dilemme du prisonnier) aboutissent à un résultat non optimal au sens de Pareto (Equilibre de Nash)
- Le rôle des institutions :
  - choix de l'agenda
  - réduction de coûts d'informations et de transaction
  - réduction de l'incertitude

- cause de la création d'une institution : les gains qu'elle procure, qui conditionnent l'accord volontaire des agents
- sa pérennité : absence d'une institution dégageant plus de gains (concurrence institutionnelle)

### 2.2.3 L'institutionnalisme sociologique (remise en cause du rationalisme)

- origine : théorie des organisations et remise en cause de la distinction entre le monde social organisé rationnellement (buts et moyens) et le monde social organisé actuellement (mythes, cérémonies...) ; remise en cause de convergence institutionnelle universelle. exemples :
  - les ministères de l'E.N dans le monde et leur grande similitude
  - les entreprises à travers les nations et les secteurs
- principaux traits
  - définition large des organisations, au-delà des règles et procédures formelles incluant :
    - les systèmes symboliques
    - les prescriptions (script) cognitives
    - les prescriptions (template) morales

qui constituent les « modèles de signification » (frames of meanings)

  - relation institution | comportement ; s'inspire de l'approche « culturelle » : institution touche les identités et les préférences, et pas seulement les calculs et leurs résultats
  - l'action est étroitement liée à l'interprétation

L'action rationnelle est normalement construite

- rôle des institutions :
  - fournir les moyens de l'action :
    - reconnaissance des faits
    - réponse
  - renforcer les légitimités sociales de ses participants ou d'elle-même
  - naissance

### **3. Le système institutionnel international actuel : un panorama Large**

3.1 – L'architecture d'ensemble

3.2 – Le fond monétaires international

3.3 – La Banque des règlements internationaux

3.4 – La Banque mondiale

3.5 – L'organisation mondiale du commerce

3.6 – Le PNUE et les institutions en charge de l'environnement

3.7 – L'organisation mondiale de la santé (OMS)

3.8 – L'organisation internationale du travail (BIT)

3.9 – Les relations entre les institutions

**ORGANES PERMANENTS ET RESSOURCES INSTITUTIONNELLES**  
**DES PRINCIPALES INSTITUTIONS**

**FMI : 183 PAYS ; SIEGE SITUE A WASHINGTON**

<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Conseil des gouverneurs</i> composé d'un gouverneur (ministre des Finances ou gouverneur de la Banque centrale) par État.</li> <li>• Détient tous les pouvoirs, notamment en matière d'admission de membres, de révision des statuts et de conclusions d'accords internationaux.</li> <li>• Se réunit une fois par an en Assemblée générale.</li> <li>• Vote selon un système de pondération des voix attribuées en fonction du nombre de quotes-parts versées. Les décisions se prennent en général par consensus. En l'absence de consensus, la majorité simple s'applique. Une majorité qualifiée de 85 % s'applique pour les décisions importantes (augmentation de quotes-parts, par exemple), sur lesquelles les États-Unis (17% des voix) bénéficient <i>de facto</i> d'un pouvoir <i>de veto</i></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Conseil d'administration</i> composé de 24 administrateurs par délégation des Gouverneurs. Cinq d'entre eux sont nommés parmi les principaux actionnaires (États-Unis, Japon, Allemagne, France, Royaume-Uni). Les 19 autres administrateurs sont élus par les gouverneurs représentant les autres États membres répartis en circonscriptions, qui ne comptent parfois qu'un pays (Chine, Russie, Arabie saoudite).</li> <li>• Le CA choisit le Directeur général et supervise les activités du Fonds : surveillance de la politique de change, octroi de concours financiers, consultations avec les États membres, évolution de la doctrine ou encore questions administratives et budgétaires.</li> <li>– La fonction d'évaluation a été renforcée depuis 1996 au plan interne (décision par le CA de créer un Bureau d'évaluation indépendant en avril 2000) qu'externe (transparence, audits extérieurs, consultation de la société civile).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Directeur général</i> (européen par convention tacite, actuellement H. Köhler) choisi pour 5 ans.</li> <li>• Joue un rôle de direction au sein du FMI mais aussi de pilotage et d'impulsion auprès de la communauté financière internationale (organisation de consortium de sauvetage lors de crises, notamment).</li> <li>• Préside les réunions du CA et se fait le porte-parole de l'opinion qui émane par consensus des débats. Il est assisté de trois directeurs généraux adjoints.</li> <li>• <i>Administration</i>, répartie en six départements géographiques et en départements fonctionnels. Forte cohérence interne de l'institution : le processus d'élaboration des décisions est fortement encadré et hiérarchisé.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Comité monétaire et financier international</i> créé en septembre 1999 sur une proposition française et composé de 24 gouverneurs.</li> <li>• Se réunit deux fois par an, notamment à l'occasion de l'Assemblée générale des gouverneurs. Son format restreint en fait un forum de discussion efficace, qui permet de refléter les orientations politiques des États membres et de proposer des grandes orientations concernant le système monétaire international et le FMI.</li> <li>• Remplace le Comité intérimaire (1974) comme prévu par le deuxième amendement aux statuts (1978) et traite désormais aussi des questions financières.</li> </ul>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• 2 300 fonctionnaires dont 700 auxiliaires et 1600 cadres en 2000.</li> <li>• Budget : 0,7 md de \$ (administratif : 650, dont 70 % de personnel, équipement : 50).</li> </ul>		

OIT : 168 ETATS MEMBRES EN 1997 . SIEGE SITUE A GENEVE

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conférence internationale du travail</li> <li>• Chaque pays est représenté par quatre délégués, dont deux pour le gouvernement et un pour les organisations de travailleurs et d'employeurs, chaque délégué (2000 en tout) jouissant des mêmes droits.</li> <li>• Ses séances sont publiques et joue le rôle d'un forum de discussion.</li> <li>• Définit la politique générale de l'OIT, adopte les conventions et recommandations définissant les normes internationales du travail (majorité des deux tiers des voix des délégués présents), approuve le budget et le programme de travail de l'OIT, élit les membres du Conseil d'administration et approuve le rapport du Directeur général du BIT tous les ans.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Conseil d'administration</i> du BIT, composé de 56 membres, dont 28 représentent les gouvernements. Parmi eux 10 représentent les pays dont l'importance industrielle est la plus considérable et sont membres de droit et 18 sont élus à la Conférence par les délégués gouvernementaux. Les 28 autres représentent à part égale employeurs et travailleurs.</li> <li>• Assisté par une dizaine de commissions, il prend des décisions sur toutes les questions relatives aux programmes d'action. Il établit l'ordre du jour de la Conférence, propose le budget et désigne le Directeur général du BIT.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bureau international du travail</li> <li>• Assure la logistique et le fonctionnement de l'OIT. Il existe une structure décentralisée de directions régionales et de bureaux, coordonnée par le Directeur général, qui est responsable de la bonne marche du BIT devant le Conseil d'administration</li> <li>• Le Conseil et le BIT sont secondés dans leur tâche par des <i>commissions d'industrie</i> tripartites dans les principaux secteurs industriels, ainsi que par des commissions d'experts spécialisés sur certains problèmes.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'originalité de l'OIT par rapport à d'autres organisations internationales réside dans la <i>représentation tripartite</i> qui caractérise les délégations participant à ses organes. En effet, les représentants des organisations de travailleurs et d'employeurs siègent aux côtés des représentants des gouvernements.</li> <li>• Des <i>conférences régionales</i>, regroupant tous les États d'une zone ou des <i>commissions consultatives régionales</i> de composition plus restreinte se réunissent périodiquement pour examiner les questions concernant certaines régions.</li> </ul>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Effectifs</i> du BIT : 2 300 fonctionnaires et 800 experts en mission.</li> <li>• <i>Budget ordinaire</i> de l'OIT financé à 75 % par les pays industrialisés : 0.29 md de \$ en 1996.</li> </ul>		

**OMS : 191 ETATS MEMBRES ET 2 MEMBRES ASSOCIES ;  
SIEGE SITUE A GENEVE**

<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Assemblée</i>, composée des délégués (techniciens et fonctionnaires) de tous les États membres.</li> <li>• Se réunit une fois par an pour les sessions ordinaires. Chaque État dispose d'une voix.</li> <li>• Détermine les politiques de l'OMS, en supervise les organes, examine et approuve le budget et nomme le Directeur général sur proposition du Conseil exécutif.</li> <li>• Adopte conventions et accords (majorité des deux tiers, art. 19, peu utilisé) et exerce un pouvoir réglementaire contraignant (art. 21, très utilisé).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Conseil</i>, composé de 31 membres désignés par 31 États en fonction de leur compétence technique et élus pour trois ans par l'Assemblée. Les membres siègent à titre individuel et non comme représentants de leur pays.</li> <li>• Organe exécutif de l'Assemblée, il est chargé de mettre en œuvre les politiques décidées par l'Assemblée, de la revue des estimations financières préparées par le Directeur général. Il peut soumettre des propositions à l'Assemblée et autoriser le Directeur général à prendre des mesures d'urgence.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Secrétariat</i> est composé du Directeur général et du personnel technique et administratif, nommé par le Directeur.</li> <li>• Organe permanent de l'OMS, il assure la continuité des relations avec les États membres.</li> <li>• Le Directeur général a directement accès aux autorités sanitaires des États membre, peut établir des relations avec les autres organisations internationales, informe les bureaux régionaux des activités les concernant et exerce un rôle important dans la préparation du budget.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• La <i>structure régionale</i> est composée de six organisations régionales établies en accord avec les États membres dans chaque région en vue de tenir compte des problèmes sanitaires spécifiques. Chaque organisation est composée d'un comité régional, composé des représentants des États membres de la région, et d'un bureau régional, organe exécutif du comité régional. Chaque bureau est placé sous l'autorité d'un directeur régional.</li> <li>• Elles disposent d'importantes responsabilités dans la planification des activités de l'OMS (évaluation des besoins nationaux, traitement des demandes des gouvernements, sélection des priorités par pays). Elles ont acquis dans les années 1970 une forte autonomie (programmation, recrutement, pouvoirs budgétaires).</li> <li>• La structure centralisée ne gère que la répartition des enveloppes et la mise en œuvre de règles budgétaires.</li> </ul>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Effectifs</i> : 5 000 (dont 1 500 à Genève et 1 300 en Afrique).</li> <li>• <i>Budget ordinaire</i> (1992-1993) : 0,77 md de \$. <i>Crédits extrabudgétaires</i> : 0,95 md de \$.</li> </ul>		

## PNUE : SIEGE SITUE A NAIROBI

<ul style="list-style-type: none"><li>• Le PNUE étant un organe subsidiaire des Nations Unies, il rend des comptes à l'Assemblée générale des Nations Unies (AGNU), par l'intermédiaire du Conseil économique et social de l'ONU.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• <i>Conseil d'administration</i>, composé de 58 membres élus par l'AGNU sur la base de circonscriptions géographiques par sous-continent. Il se réunit tous les ans en principe.</li><li>• Définit la politique du PNUE.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Secrétariat, dirigé par le Directeur exécutif.</li><li>• Le PNUE possède des bureaux régionaux à Bahreïn, Bangkok, Genève et Mexico.</li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>• <i>Financement</i> : le fonctionnement du Secrétariat est financé par le <i>budget ordinaire</i> de l'ONU.</li><li>• Le <i>Fonds pour l'environnement mondial</i>, mis en place et géré depuis par la Banque mondiale, le PNUD et le PNUE, apporte un financement additionnel au Secrétariat du PNUE et finance dans les PED certains programmes coordonnés par le PNUE (biodiversité, changement climatique,...). Ce fonds est alimenté par des contributions volontaires, des dons ou des crédits de la Banque mondiale. Il a alloué depuis sa création 3 mds de \$, auxquels se sont ajoutés 8 de financements additionnels, à 700 projets intéressant 150 PED. A titre de comparaison, la Banque mondiale finance un portefeuille de projets environnementaux dont l'encours s'élève à 15 mds de \$.</li><li>• En 1996, 68 <i>fonds d'affectation spéciale</i> du PNUE étaient financés à hauteur de 0.04 md de \$ par les contributions de gouvernements intéressés par des actions spécifiques.</li></ul>		
<p>Le PNUE emploie 650 personnes.</p>		

**BRI : 50 BANQUES CENTRALES ET AUTORITES MONETAIRES SONT  
REPRESENTÉES A L'ASSEMBLEE GENERALE, DONT 15 PROVENANT DE  
L'UNION EUROPEENNE, 6 D'AUTRES PAYS INDUSTRIALISES ET  
29 DE PAYS EMERGENTS ; SIEGE SITUE A BALE**

<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Assemblée générale</i>, composée des représentants des banques centrales des pays membres.</li> <li>• Approuve le rapport annuel et décide de la répartition des dividendes. Le droit de vote est réparti proportionnellement au nombre d'actions souscrites dans les différents pays.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Conseil d'administration</i>, composé de 17 membres dont 5 membres d'office, dont les États-Unis ne font pas partie.</li> <li>• Organe directeur de la BRI, il fixe la politique de la Banque et nomme les membres de la Direction.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Direction</i>, met en œuvre la politique fixée par le Conseil.</li> <li>• Le personnel s'élève à 506 personnes de 37 nationalités différentes.</li> </ul>
---	--	---

**BANQUE MONDIALE : 181 PAYS ; SIEGE SITUE A WASHINGTON ;  
CONDITION D'ADMISSION : ETRE MEMBRE DU FMI**

<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Conseil des gouverneurs</i> composé d'un gouverneur par État.</li> <li>• Le fonctionnement est proche de celui du FMI. Les Assemblées du FMI et de la Banque mondiale se réunissent à la même période.</li> <li>• Vote selon un système de pondération des voix, attribuées en fonction des parts de capital souscrit, qui est fonction du poids économique des États. Les décisions se prennent en général par consensus</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Conseil d'administration</i> composé de 24 administrateurs désignés selon des modalités proches de celles employées au FMI.</li> <li>• Choisit le Président de la Banque.</li> <li>• Supervise les activités de la Banque : décide de la politique d'emprunts, de prêts et de garanties sur proposition du Président, de la politique générale (stratégies d'assistance), approuve le budget.</li> <li>• Tire les leçons de l'expérience passée grâce à la Direction de l'évaluation rétrospective des opérations (DERO), intégrée dans les services opérationnels, mais dotée d'une forte indépendance.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Président</i> (américain par convention tacite, actuellement J. Wolfensohn) choisi pour un mandat de cinq ans renouvelables.</li> <li>• Préside les réunions du CA et se fait le porte-parole de l'opinion qui émane par consensus des débats.</li> <li>• Dirige les <i>services opérationnels</i> de la BM, répartis surtout en départements fonctionnels : gestion générale; stratégie ; cœur opérationnel, réparti en six bureaux régionaux comprenant des départements géographiques et techniques ; DERO.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Panel d'inspection</i> créé en 1993 par deux résolutions identiques des CA de la BIRD et de l'AID en vue d'améliorer par un mécanisme d'enquête la qualité des projets financés.</li> <li>• Organe indépendant composé de 3 membres choisis par les administrateurs sur proposition du Président en fonction de leur compétence et de leur indépendance.</li> <li>• Soumis à une procédure « diplomatique » formalisée et non juridictionnelle. Le Panel, saisi par des groupes de population qui s'estiment victimes de dommages causés par les politiques opérationnelles de la Banque (et non des États emprunteurs), décide si la plainte est recevable. La CA décide si une enquête doit être menée, auquel cas il doit en approuver les conclusions et recommandations.</li> <li>• Organe de contrôle original, en rupture avec la pratique généralisée du consensus au sein de la Banque, constituant une passerelle institutionnelle avec la société civile.</li> <li>• 18 requêtes ont été estimées recevables et ont eu une influence sur les politiques de la Banque, notamment en matière de construction de gros ouvrages hydroélectriques.</li> <li>• <i>Le Comité de développement</i> (24 ministres ou gouverneurs) se réunit en même temps que le CMFI pour conseiller les gouverneurs du FMI et de la Banque mondiale sur les questions de développement.</li> </ul> <p>• En 1999, la Banque mondiale employait 9 000 personnes pour un budget de 1,3 md de \$ (administratif : 650, dont 50 % de personnel ; équipement : 50).</p>		

## FINANCEMENT DU FMI ET DE LA BRI

	Sources de financement	Ressources mises en œuvre
FMI	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Deux modalités de financement du compte des <i>ressources générales</i> sont employées :               <ul style="list-style-type: none"> <li>– Assistance mutuelle, fondée sur les quotes-parts : 300 mds de \$ versés (dont 140 mds disponibles) début 1999, après le relèvement des quotes-parts décidé en 1998 pour faire face à la dégradation de la position de liquidité (crises récentes).</li> <li>– Emprunt : après la révision des Accords généraux d'emprunt (AGE, 1983) et les Nouveaux accords d'emprunt (NAE, 1997), le plafond d'emprunt est porté à 45 mds de \$.</li> </ul> </li> <li>• Les produits de la vente des stocks d'or et les contributions bilatérales (prêts ou dons) sont gérés sur des <i>fonds fiduciaires</i> séparés en vue de financer la FRPC et l'IPPT. Début 2000, 93 pays devaient apporter 2 mds de \$ et le FMI y consacrer 3,1 mds de \$.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Encours des crédits du financés sur les <i>ressources générales</i> en 2000 : 60 mds de \$.</li> <li>• Encours des facilités financées sur les <i>fonds fiduciaires</i> : 9 mds en 2000.</li> </ul>
BRI	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Capital</i>, souscrit par les banques centrales : 3 mds de \$.</li> <li>• <i>Réserves</i> : 2 mds de \$.</li> <li>• <i>Dépôts</i>, provenant de banques centrales, d'organisations internationales ou de banques commerciales : 90 mds de \$.</li> </ul>	

## Chapitre II

### I'UEMOA

<b>1 . Historique : Une œuvre réglementaire rapide et étendue</b>	<b>2</b>
<b>2 . Les objectifs</b>	<b>3</b>
<b>2.1 Ils sont au nombre de cinq (article 4)</b>	<b>3</b>
<b>2.2 Par rapport à l'Europe (dans le seul domaine économique et monétaire hors PESC (politique étrangère et de sécurité commune) et JAI (justice et affaires intérieures))</b>	<b>3</b>
<b>3 . Les organes et les actes</b>	<b>3</b>
<b>3.1 Les organes</b>	<b>4</b>
3.1.1 La Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement.	4
3.1.2 Le Conseil des ministres.	4
3.1.3 La commission.	5
3.1.4 Le Comité interparlementaire de l'Union.	5
3.1.5 L'Union et les Etats membres.	5
3.1.6 La Cour de justice (protocole additionnel n° 1).	6
3.1.7 La Cour des comptes.	6
<b>3.2 Les actes</b>	<b>7</b>
3.2.1 Les actes additionnels (cf supra).	7
3.2.2 Les règlements.	7
3.2.3 Les directives.	9
3.2.4 Les décisions.	9
3.2.5 Les recommandations et avis.	9
<b>3.3 Le mode de votation du conseil et les actes pris selon les domaines (tableau) ; majorité des 2/3 des Etats membres en général.</b>	<b>9</b>
<b>4 . La surveillance multilatérale</b>	<b>11</b>
<b>4.1 Deux procédures centrales</b>	<b>11</b>
<b>4.2 Deux procédures complémentaires</b>	<b>11</b>
<b>4.3 Le rapport semestriel d'exécution de la surveillance multilatérale de juillet 2002</b>	<b>11</b>
4.3.1 Structure d'ensemble, 3 parties.	11
4.3.2 Le rapport 2001.	11

## Chapitre II

### I' UEMOA

#### **1. Historique : Une œuvre réglementaire rapide et étendue**

- L'UEMOA a été créée par le traité de Dakar le 10 janvier 1994, elle prenait la suite de l'UMOA pour la compléter par une union économique :
  - sept pays à l'origine : Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Mali, Niger, Sénégal et Togo
  - élargissement à la Guinée Bissau le 2 mai 1997
  - entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> août 1994 après ratification par les Etats membres
  - modèle européen après dévaluation
- La première réunion de la conférence des chefs d'Etat et de Gouvernement a eu lieu le 10 mai 1996
- Le 1<sup>er</sup> juillet 1996 est entré en vigueur le régime tarifaire préférentiel transitoire :
  - franchise totale pour les produits de l'agriculture, de l'élevage et de l'artisanat
  - réduction de 30 % pour les produits industriels originaires agréés de l'Union, progressivement augmentée à 60 %, 80 % puis 100 % le 1<sup>er</sup> janvier 2000 (libre circulation)
- Le 1<sup>er</sup> janvier 1998 est entrée en vigueur le SYSCOA (système comptable ouest africain), et l'IRHC (indice harmonisé des prix à la consommation de l'UEMOA)
- Fixation à 30 % du taux maximum des droits de douane du TEC (tarif extérieur commun) hors redevance statistique qui sera abaissée à 25 % en 1999
- Le 8 décembre 1999 sont adoptés :
  - la politique industrielle commune
  - le pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité
- Le 1<sup>er</sup> janvier est entré en vigueur le tarif extérieur commun avec un plafonnement à 22 % des droits d'entrée
- Le 29 juin 2000 sont adoptés :
  - le code de transparence dans la gestion des finances publiques au sein de l'UEMOA
  - la réforme des marchés publics
- Le 14 décembre 2000 est adoptée la politique minière commune, le 19 décembre 2001 la politique agricole de l'Union et la politique énergétique commune

## **2. Les objectifs**

### **2.1 Ils sont au nombre de cinq (article 4)**

- Renforcement de la compétitivité des Etats membres, dans le cadre d'un marché ouvert et concurrentiel et d'un environnement juridique rationalisé et harmonisé
- Convergence des performances et des politiques économiques des Etats membres par l'institution d'une procédure de surveillance multilatérale
- Création d'un marché commun (libre circulation des personnes, des biens, des services, des capitaux, droit d'établissement, tarif extérieur commun, politique commerciale commune, règles de concurrence communes)
- Coordination des politiques sectorielles par la mise en œuvre d'actions communes et éventuellement de politiques communes notamment dans les domaines :
  - ressources humaines
  - aménagement du territoire
  - transports et télécommunications
  - environnement
  - agriculture
  - énergie
  - industrie et mines
- Harmonisation dans la mesure nécessaire au bon fonctionnement du marché commun des législations des Etats membres et particulièrement du régime de la fiscalité

### **2.2 Par rapport à l'Europe** (dans le seul domaine économique et monétaire hors PESC (politique étrangère et de sécurité commune) et JAI (justice et affaires intérieures))

- dynamique inverse intégration monétaire/intégration économique
- absence d'objectif d'intégration politique (« une union toujours plus étroite » dans le traité européen depuis le traité de Rome)
- ambition plus grande dans les politiques sectorielles, et notamment dans l'harmonisation fiscale

## **3. Les organes et les actes**

- Les organes sont au nombre de 10, outre l'Union et les Etats membres
  - la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement (Conférence dans la suite)
  - le Conseil des ministres (Conseil dans la suite)
  - la Commission
  - les organes de contrôle juridictionnel :
    - la Cour de justice
    - la Cour des comptes

- les organes de contrôle démocratique : le Comité interparlementaire
- les institutions spécialisées autonomes :
  - la BCEAO et :
    - ↳ la Commission bancaire
    - ↳ le Conseil régional de l'épargne publique et des marchés financiers
  - la BOAD (Banque Ouest africaine de développement)
- les organes consultatifs : la Chambre consulaire régionale
- Les actes, outre le traité et les deux protocoles additionnels (le n° I sur statut et organisation de la cour de justice et de la cour des comptes et n° II sur les politiques sectorielles) sont :
  - l'acte additionnel
  - le règlement
  - la décision
  - la directive
  - la recommandation
  - l'avis

### 3.1 Les organes

#### 3.1.1 La Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement.

- Elle définit les Grandes orientations de la politique de l'Union (GOPE)
- Elle se réunit au moins une fois par an (jusqu'en 2001, une seule fois par an en pratique)
- Elle peut prendre des actes additionnels au traité, à l'unanimité
  - ils sont annexés
  - ils complètent le traité sans le modifier
  - ils s'imposent à l'Union et aux autorités des Etats membres (pas d'application directe)
- Elle se prononce sur une demande d'adhésion
- Elle siège pendant une année civile dans chacun des Etats membres qui la préside

#### 3.1.2 Le Conseil des ministres.

- Il assure la mise en œuvre des orientations définies par la conférence
- Il se réunit au moins deux fois par an
- Il se réunit pour les décisions ne portant pas principalement sur la politique économique et financière en formation spécialisée (les ministres compétents)
  - les décisions ne deviennent définitives qu'après vérification par les ministres de l'économie, des finances et du Plan de leur comptabilité avec la politique économique, financière et monétaire de l'Union

- pour les questions politiques et de souveraineté, les ministres des affaires étrangères sont compétents
- Il peut déléguer à la commission l'adoption de règlement d'exécution
- Les délibérations du conseil sont préparées par le Comité d'experts composé de représentants des Etats membres
- Quand un acte doit être adopté par le Conseil sur proposition de la commission, le Conseil ne peut l'amender qu'à l'unanimité

### 3.1.3 La commission.

- Les commissaires sont désignés par la Conférence sur la base de critère de compétence et d'intégrité morale
  - leur mandat est de 4 ans renouvelable
  - ils sont indépendants (pas d'instruction) et irrévocables, sauf révocation par la Cour
  - leur nombre est fixé par la conférence
- Le gouverneur de la BCEAO participe aux réunions de la commission
- Les décisions sont acquises à la majorité simple
- Elle :
  - transmet au Conseil et à la Conférence des recommandations et des avis
  - exerce par délégation expresse le pouvoir d'exécution juridique
  - exécute le budget
  - établit un rapport annuel sur le fonctionnement de l'union et son évolution
  - conduit des négociations commerciales en consultation avec un comité et sur directive du conseil
  - applique par décision propre, sous le contrôle de la Cour de justice, les règles de concurrence (articles 88 et 89)

### 3.1.4 Le Comité interparlementaire de l'Union.

- Il est composé de 5 membres par Etat désignés par l'organe législatif de chaque Etat membre
- Il se réunit au moins une fois par an ; il est présidé par l'Etat membre qui assure la présidence de l'Union ; il est provisoire avant la création d'un parlement de l'Union
- Il est essentiellement consultatif et tribunitien

### 3.1.5 L'Union et les Etats membres.

- L'union a la personnalité juridique
- Tout Etat membre peut dénoncer le traité
- Tout Etat Ouest Africain peut demander à devenir membre de l'Union

### 3.1.6 La Cour de justice (protocole additionnel n° 1).

- Rôle fondamental dans une structure institutionnelle d'inspiration fédérale ; le cas de l'Europe
- Les membres (juges et avocats généraux) sont nommés pour 6 ans par la Conférence parmi des personnalités qualifiées (compétence et indépendance)
- Elle veille au respect du droit
- Les types de décisions :
  - recours pour manquement aux obligations du traité
    - ouverts à la Commission et aux Etats membres
    - si un Etat ne s'exécute pas, la Cour peut saisir la conférence pour qu'elle « invite l'Etat membre défaillant à s'exécuter »
  - recours en appréciation de la légalité des actes de l'Union (règlements, directives et décisions)
    - ouvert aux Etats membres au Conseil et à la Commission
    - ouvert aux personnes physiques ou morales ayant un intérêt à agir (acte, lui faisant grief)
    - délai de 2 mois à compter de la publication de l'acte ou de sa notification
    - exception d'illégalité toujours ouverte
  - recours à titre préjudiciel (préjudiciel dans le traité)
    - sur l'interprétation du traité et des actes dérivés
    - ouvert aux juges nationaux à l'occasion d'un litige qui leur est soumis
    - obligatoire pour les juridictions nationales statuant en dernier ressort ; jurisprudence de « l'acte clair » en Europe
    - possibilité d'un arrêt émis directement par la Cour dans le cas d'un fonctionnement insuffisant de la procédure de recours à titre préjudiciel
  - litiges relatifs à la réparation des dommages causés par les organes de l'Union et ses agents
  - litiges entre l'Union et ses agents

### 3.1.7 La Cour des comptes.

- Contrôle de l'ensemble des comptes des organes de l'Union, régularité et efficacité ; certification des lois de finances des Etats membres et qui le souhaitent
- Les membres, au nombre de 3 sont nommés par la conférence pour 6 ans renouvelable une fois

## 3.2 Les actes

3.2.1 Les actes additionnels (cf supra).

3.2.2 Les règlements.

- Ils ont une portée générale, sont obligatoires et directement applicables dans tout Etat membre
- Ils peuvent être pris par le conseil et par la commission en application d'actes du Conseil

Prise de décision du conseil selon les grands domaines

	Harmonisation de la législation (y compris la législation fiscale)	Budget	Grandes orientations des politiques économiques	Convergence	Harmonisation des législations et procédures budgétaires	Conclusion des accords internationaux commerciaux	Liberté de circulation des personnes et droits d'établissement	Politiques sectorielles
<b>Mode de votation</b>	2/3 des membres	- 2/3 des membres pour budget - unanimité pour règlements financiers	2/3 des membres	2/3 des membres	2/3 des membres	2/3 des membres	2/3 des membres	2/3 des membres
<b>Acte</b>	directive ou règlement	- budget - règlements financiers	recommandation sur : - croissance soutenue du revenu - répartition du revenu - solde soutenable de la balance des paiements - amélioration de la compétitivité	- règles - modalité d'application et calendrier - critères quantitatifs	règlements et directives sur : - comptabilités et plans comptables publiés - comptabilités nationales par uniformisation du champ des opérations - lois de finances et TOFE - contrôle des données budgétaires par : • Cour des comptes de l'union • Cour des comptes nationale		règlement ou directive	règlement et directive sur les domaines définis par le traité
<b>Rôle de la commission</b>	proposition	proposition	proposition	proposition			proposition	proposition

### 3.2.3 Les directives.

- Elles lient tout Etat membre quant aux résultats à atteindre
- Elles sont prises par le Conseil et la Commission

### 3.2.4 Les décisions.

- Elles sont obligatoires pour leur destinataire
- Elles sont prises par le Conseil et la Commission

### 3.2.5 Les recommandations et avis.

- Elles n'ont pas de force exécutoire
- Elles sont formulées par la Commission et le Conseil

### 3.3 Le mode de votation du conseil et les actes pris selon les domaines (tableau) ; majorité des 2/3 des Etats membres en général.

**Les politiques sectorielles dans le traité**  
(protocole additionnel n° II)

	DOMAINE	OBJECTIFS	PROCEDURES & INTERETS
<b>Développement des ressources humaines</b>	Enseignement supérieur  Rôle de la femme  Niveau sanitaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Création d'institutions communes</li> <li>- Reconnaissance mutuelle des diplômes</li> <li>- Coordination des enseignements</li> </ul> actions communes  actions communes	Règlements, directives ou recommandations
<b>Aménagement du territoire</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Harmonisation des Plans nationaux</li> <li>- Désenclavement</li> </ul>	Acte additionnel de la Conférence
<b>Transports et télécommunications</b>	Infrastructures  Services	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Schéma d'amélioration des infrastructures reliant les Etats membres</li> <li>- Libéralisation progressive des services de transports et de télécom</li> </ul>	Conseil
<b>Environnement</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Désertification</li> <li>- Protection des ressources</li> <li>- Amélioration</li> <li>- Energies renouvelables</li> <li>- Erosion côtière</li> </ul>	
<b>Politique agricole</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sécurité alimentaire</li> <li>- Productivité</li> <li>- Fonctionnement des marchés</li> </ul>	1. Actes additionnels sur principes et objectifs et pouvoirs du Conseil
<b>Politique énergétique</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sécurité des approvisionnements</li> <li>- Interconnexion</li> </ul>	2. Règlements du Conseil - information mutuelle - coordination
<b>Politique minière</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Emergence d'entreprises performantes y compris communautaires</li> <li>- Harmonisation des codes réglementaires</li> <li>- Marché ouvert</li> </ul>	3. Recommandation du Conseil sur orientations
			4. Actions communes

## **4. La surveillance multilatérale**

### **4.1 Deux procédures centrales**

- Les grandes orientations des politiques économiques des Etats membres (GOPE) ;  
fixent des objectifs (recommandations du Conseil)
  - croissance soutenue du revenu moyen
  - répartition des réserves
  - solde soutenable de la balance des paiements courants
  - amélioration de la compétitivité internationale des économies de l'Union
- La convergence (Conseil)
  - adoption des règles supplémentaires requises par la convergence des politiques économiques nationales
  - détermination des modalités d'application et du calendrier d'application
  - valeurs de référence des critères quantitatifs

### **4.2 Deux procédures complémentaires**

- La procédure des déficits excessifs : « tout déficit excessif devra être éliminé et les politiques budgétaires devront respecter une discipline commune consistant à soutenir les efforts pluriannuels d'assainissement budgétaire et d'amélioration de la structure des recettes et des dépenses publiques »
- L'harmonisation des politiques fiscales

### **4.3 Le rapport semestriel d'exécution de la surveillance multilatérale de juillet 2002**

#### **4.3.1 Structure d'ensemble, 3 parties.**

- Environnement international
- Situation économique des Etats membres et de l'Union dans son ensemble
  - production
  - prix et inflation
  - finances publiques et dette publique
  - commerce extérieur et balance des paiements
  - situation monétaire
  - état de la convergence
  - recommandation (ou perspectives 2002-2004, avec programme pluriannuel réaménagé et évaluation technique de ce programme ; Guinée-Bissau, Togo)
- Orientation de politique économique

#### **4.3.2 Le rapport 2001.**

TABLEAU COMPARATIF DES RESULTATS DE LA SURVEILLANCE MULTILATERALE DANS L'UEMOA EN 2002 ET RAPPEL DES PERFORMANCES SUR LA PERIODE 1999-2001

CRITERES DE CONVERGENCE (1)		Prévision/ Programme									Nombre de pays ayant respecté le critère		
		Bénin	Burkina Faso	Côte d'Ivoire	Guinée Bissau	Mali	Niger	Sénégal	Togo	2002	2001	2000	1999
1	Solde budgétaire de base sur PIB nominal (norme $\geq 0$ )	1,0	-1,6	1,8	-6,4	-0,2	-0,1	1,6	-1,0	3	3	2	3
2	Taux d'inflation annuel moyen (norme $\leq 3\%$ )	3,1	4,1	4,1	3,0	5,8	3,9	3,4	5,7	1	1	6	8
3	Encours de la dette publique totale rapporté au PIB nominal (norme $\leq 70\%$ )	46,6	64,2	104,5	n.d.	94,5	97,8	56,9	128,6	3	2	1	1
4	Arriérés de paiement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	8	4	5	4
4.1	Arriérés de paiement intérieurs (norme : non-accumulation)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	8	5	5	4
4.2	Arriérés de paiement extérieurs (norme : non-accumulation)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	8	4	5	4
5	Masse salariale sur recettes fiscales (norme $\leq 35\%$ )	31,0	45,2	41,4	64,0	27,1	30,5	29,9	46,0	4	4	3	3
6	Invest. financés sur ressources intérieures sur recettes fiscales (norme $\geq 20\%$ )	21,6	31,4	11,0	9,6	21,8	12,9	21,7	9,1	4	3	3	4
7	Solde extérieur courant hors dons sur PIB nominal (norme $\geq -5\%$ )	-7,4	-13,4	-1,5	-19,7	-10,4	-12,7	-6,4	-15,3	1	1	1	1
8	Taux de pression fiscale (norme $\geq 17\%$ )	14,6	12,3	17,3	11,4	15,1	13,1	18,1	12,7	2	2	1	0
Nombre de critères respectés par pays	2002	5	3	4	2	3	2	6	1				
	2001	4	3	3	0	3	1	5	1				
	2000	5	4	2	3	5	1	6	1				

## Chapitre III

### LA BANQUE MONDIALE

<b>1 . Une brève mise en perspective historique : quelques grandes dates</b>	<b>2</b>
<b>2 . L'organisation de la Banque Mondiale</b>	<b>3</b>
<b>2.1 Les objectifs</b>	<b>3</b>
<b>2.2 L'organisation</b>	<b>3</b>
2.2.1 La structure.	3
2.2.2 Les organes dirigeants : (comme le FMI)	4
2.2.3 Les parts de capital et le mode de votation.	5
2.2.4 . L'organisation interne de la Banque.	5
<b>2.3 . Les ressources de la Banque Mondiale</b>	<b>7</b>
<b>3 . Les instruments</b>	<b>14</b>
<b>3.1 Les instruments de financement de la Banque mondiale</b>	<b>14</b>
3.1.1 Les prêts d'investissement et d'ajustement de la BIRD et les crédits de l'IDA.	14
3.1.2 . Les garanties.	15
3.1.3 . Les produits financiers.	15
3.1.4 . Evolution et structure des prêts.	15
<b>3.2 Les instruments d'assistance technique et de formation de la Banque</b>	<b>16</b>
<b>3.3 Les instruments de lutte contre la pauvreté : le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP)</b>	<b>16</b>
<b>3.4 Les instruments des autres composantes du groupe</b>	<b>16</b>
3.4.1 . La société financière internationale.	16
3.4.2 . L'agence multilatérale de garantie des investissements.	16
3.4.3 . Le centre international de règlement des différends relatifs aux investissements.	17
<b>3.5 Le traitement des défauts</b>	<b>17</b>
<b>3.6 Les monnaies</b>	<b>17</b>
<b>4 . Le développement d'un projet finance par la Banque</b>	<b>23</b>
<b>4.1 Les « Country Assistance Strategy »</b>	<b>23</b>
<b>4.2 Elaboration du cahier des charges</b>	<b>23</b>
4.2.1 . Identification (12 à 24 mois).	23
4.2.2 . Préparation, après approbation du CAS (1 à 2 ans).	24
4.2.3 . Evaluation.	24
4.2.4 . Négociation du prêt et soumission au Conseil d'administration.	24
4.2.5 . Passation des marchés et exécution.	24
4.2.6 . L'évaluation rétrospective.	25
<b>5 . Les critiques de la Banque</b>	<b>30</b>
<b>5.1 Missions</b>	<b>30</b>
<b>5.2 Efficacité</b>	<b>30</b>
<b>5.3 Coût</b>	<b>31</b>
<b>6 . Les projets de réforme de la Banque Mondiale</b>	<b>31</b>

## Chapitre III

### LA BANQUE MONDIALE

#### 1. Une brève mise en perspective historique : quelques grandes dates

<b>1946 :</b>	- création à Savannah avec le FMI
<b>1947 :</b>	- premier prêt de la Banque à la France (250 M\$) - première émission d'obligations (250 M\$)
<b>1948 :</b>	- premier prêt à un pays en développement : 13,5 M\$ pour l'équipement hydraulique du Chili
<b>1949 :</b>	- première étude sur l'ensemble de l'économie d'un pays (Colombie) pour définir une stratégie de développement
<b>1950 :</b>	- premier prêt pour la création d'une banque de développement (Ethiopie)
<b>1951 :</b>	- première émission d'une souscription publique hors des Etats-Unis - premier prêt pour le développement sur 10 ans
<b>1954 :</b>	- première vente d'obligations en-dehors des Etats-Unis
<b>1955 :</b>	- création d'un institut de formation supérieure de la Banque, l'Institut économique de développement (puis en 1999, Institut de la Banque Mondiale)
<b>1956 :</b>	- création de la société financière internationale
<b>1959 :</b>	- création à l'initiative des Etats-Unis de l'IDA (association internationale de développement) - premier projet de mise en valeur de ressources en eau (eau de l'Indus)
<b>1960 :</b>	- premier prêt de l'IDA (aménagement et entretien d'un réseau routier)
<b>1962 :</b>	- premier programme de développement de l'éducation (Tunisie) pour la construction d'écoles
<b>1966 :</b>	- création du centre international pour le règlement des différends relatifs aux investisseurs
<b>1970 :</b>	- premier prêt pour le secteur de la planification démographique (mise en place d'un programme de planning familial) - création d'un service d'évaluation de la contribution des opérations du groupe au développement
<b>1971 :</b>	- premier prêt pour la lutte contre la pollution
<b>1974 :</b>	- création du comité intérimaire et du comité de développement
<b>1975 :</b>	- création d'un mécanisme de financement des projets - création d'un mécanisme intermédiaire de prêt – le « troisième guichet » - intermédiaire entre le prêt de la BIRD et ceux de l'IDA
<b>1979 :</b>	- la Banque se développe dans le secteur santé
<b>1980 :</b>	- premier prêt à l'ajustement structurel (Turquie) (PAS) - création d'un pool de monnaie pour répartir les risques de change entre les emprunteurs
<b>1983 :</b>	- mise en place des « prêts B » pour accroître et stabiliser les flux de capitaux privés (liaison d'une partie des apports des banques commerciales aux opérations de la BIRD) - création du « programme d'assistance spéciale » de deux ans, pour accélérer les décaissements, pour les projets hautement prioritaires pour les pays faisant face à une conjoncture extérieure défavorable
<b>1985 :</b>	- création pour trois ans du Fonds spécial d'aide à l'Afrique subsaharienne pour soutenir les programmes de réformes
<b>1987 :</b>	- mise en place d'un programme spécial d'assistance aux pays africains à faible revenu et surendettés
<b>1988 :</b>	- création de l'Agence multilatérale de garantie des investissements
<b>1990 :</b>	- plus gros prêt de la Banque en valeur nominale (1,26 Md\$ au Mexique pour soutenir son programme de désendettement) - publication du rapport sur le développement dans le Monde - lancement du fonds pour l'environnement mondial avec le PNUD et le PNUE
<b>1994 :</b>	- création du centre d'information - programme triennal d'aide aux palestiniens de Cisjordanie et de Gaza pour la transition - généralisation de l'emploi des garanties comme instrument opérationnel
<b>1996 :</b>	- création du fonds fiduciaire pour la Bosnie-Herzégovine - approbation de l'initiative en faveur des pays très endettés (PPTTE) - ouverture du centre de partenariat avec le secteur privé
<b>1997 :</b>	- approbation du Pacte de stratégie de réforme de la Banque pour réduire la pauvreté
<b>1998 :</b>	- présentation du cadre de développement intégré

Source : Banque Mondiale

## 2. L'organisation de la Banque Mondiale

### 2.1 Les objectifs

- à l'origine : reconstruction de l'Europe. Le premier prêt (de 250 M\$) de la Banque a été accordé en 1947 à la France (il reste en valeur réel le plus important prêt jamais consenti par la Banque)
- avec le plan Marshall et la création de l'OCDE, la Banque Mondiale s'est tournée progressivement vers le développement et le financement de projets pour les PVD (d'infrastructures, d'éducation et de santé) puis l'ajustement structurel
- depuis 1999 sa priorité est la réduction de la pauvreté
- ses objectifs sont énoncés dans l'article 1 des statuts :
  - promouvoir le développement par l'investissement productif
  - promouvoir et catalyser les investissements internationaux privés
  - promouvoir l'expansion équilibrée des échanges internationaux en vue d'élever le bien être des travailleurs
  - contribuer financièrement au choix des projets les plus utiles et les plus urgents
  - optimiser les effets économiques globaux des investissements réalisés

### 2.2 L'organisation

#### 2.2.1 La structure.

- la Banque Mondiale est aujourd'hui un groupe « Banque Mondiale », il est composé :
  - de la « Banque Mondiale » proprement dite, constituée de :
    - l'IBRD (BIRD) Banque internationale pour la reconstruction et le développement qui compte 181 membres, spécialisée dans les prêts aux pays à revenu intermédiaire (91 projets en 2001 ; crédits déboursés de 10,5 Md\$)
    - l'IDA (Association internationale de développement) de 160 membres spécialisée dans les prêts aux pays les plus pauvres (134 projets ; 6,8 Md\$ de crédit)
      - ↪ même personnel
      - ↪ même direction
  - de la société financière internationale (IFC)
    - financement des sociétés privées dans les PVD
      - ↪ prêts (non garantis par les Gouvernements)
      - ↪ prise de participation
      - ↪ syndication de prêts
      - ↪ services de conseils techniques et financiers

- 174 membres ; 205 projets ; 3,7 Md\$ de crédits
- de l'Agence multilatérale de garantie des investissements (AMGI)
  - garantit les investissements à l'étranger contre les risques de transfert, d'expropriation, de rupture de contrat, de guerre, de troubles civils
  - assistance technique aux PVD pour attirer les IDE
  - 146 membres ; 348 garanties pour 4,2 Md\$
- le centre international pour le règlement des contentieux portant sur les investissements (CIRDI ou ICSID). L'ICSID est une instance d'arbitrage qui gère le contentieux entre les investisseurs privés et les gouvernements emprunteurs sur la base triple :
  - des contrats
  - des réglementations nationales
  - des traités internationaux
- ce groupe est très intégré :
  - un même président
  - une base d'actionnaires potentiels identiques : l'adhésion à l'IDA et à la SFI est conditionnée à l'adhésion à l'IBRD
  - chaque entité à un conseil des gouverneurs et un conseil d'administration qui sont des sous-ensembles de ceux de l'IBRD
  - leur base de personnel est commune pour l'essentiel

## 2.2.2 Les organes dirigeants : (comme le FMI)

- Assemblée générale des actionnaires ou le Conseil des gouverneurs
  - chaque Etat membre est représenté au Conseil des gouverneurs par un Gouverneur (souvent le ministre des finances) et un suppléant (directeur du Trésor)
  - réunion une fois par an pour l'assemblée annuelle de la Banque et du Fonds
  - elle prend les grandes décisions : grandes orientations, demande d'adhésion ou de suspension, montant des augmentations de capital autorisées, répartition des résultats et approbation des budgets
- le Conseil des administrateurs (au nombre de 24) exerce la réalité de l'exécutif
  - les administrateurs sont nommés selon la même formule que pour le FMI ; 5 sont désignés, ceux des principaux actionnaires (Allemagne, Etats-Unis, France, Japon, Royaume-Uni) ; les 19 autres sont élus par des circonscriptions de pays dont certains n'ont qu'un seul pays (Arabie Saoudite, Chine, Russie)
  - il est présidé par un président américain et pour cinq ans qui est en même directeur des services

- le Conseil des administrateurs est permanent ; il délibère sur toute proposition de prêt et de crédit ; il décide chaque année des programmes d'emprunt et de prêt et des budgets ; des politiques de la Banque ; des leçons à tirer des évaluations
- la Banque occupe 8 500 employés à Washington et 2 500 dans ses bureaux régionaux

### 2.2.3 Les parts de capital et le mode de votation.

- l'adhésion à la Banque oblige l'Etat membre :
  - à souscrire à des parts de capital
  - à être affilié au FMI
- les parts de capital, comme dans une société de capitaux, déterminent les capacités financières de l'organisation et les droits de vote (à la part forfaitaire – 250 – attribuée à chaque Etat uniformément près)
  - depuis 1987 les parts sont exprimées en DTS
  - chaque part a une valeur de 100 000 DTS de 1974 (au taux US de 1,20635 par DTS de 1974)
  - le nombre de parts autorisées est périodiquement modifié
  - chaque pays se voit attribuer un nombre de part déterminé en fonction de son statut et de son poids économique international
  - le nombre de voix est égal au nombre de parts augmenté de 250
  - Etats-Unis : 23.72 % des votes
  - Allemagne : 4,52 %
  - France : 4,33 %
  - Union européenne (total) 25,43 %
  - les représentants des circonscriptions votent pour l'ensemble de la circonscription

### 2.2.4 . L'organisation interne de la Banque.

- elle est composée d'un département d'évaluation et de trois niveaux :
  - gestion générale
  - stratégie
  - opérationnel

#### 2.2.4.1 . La gestion générale : quatre vice-présidences :

- politique de financement et gestion des risques
- gestion de la Trésorerie : encaisses ; emprunts et gestion du passif ; placement des avoirs sur le marché
- contrôle de gestion : comptabilité générale et des prêts, plan, budget, contrôle comptable interne

- gestion du personnel

#### 2.2.4.2 . La stratégie : cinq vice-présidences fonctionnelles :

- cofinancements et service de conseil financier de la Banque
- chef économiste et économie du développement (chargé notamment du rapport, de la recherche et des statistiques)
- ressources humaines (supervision des politiques de la Banque sur l'éducation, la santé, la démographie, la politique sociale, la nutrition)
- systèmes financiers nationaux, grands secteurs d'activités et rôle du secteur privé
- développement soutenable

#### 2.2.4.3 . Le cœur opérationnel de la Banque (mise en place des prêts ; analyse des pays ; élaboration des programmes).

Il est organisé selon un principe géographique et un principe thématique (ou sectoriel)

- les réseaux géographiques
  - six départements régionaux :
    - l'Afrique
    - l'Amérique latine et les Caraïbes
    - l'Europe et l'Asie centrale
    - le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord
    - l'Asie orientale/Pacifique
    - l'Asie du sud
  - ces départements sont divisés en unités opérationnelles (CMU : « country management unit ») qui gèrent des « équipes-pays ». L'effectif des CMU est faible (un directeur de pays, un ou deux économistes, un responsable des relations avec les ONG)
- les réseaux thématiques
  - quatre secteurs d'intervention principaux :
    - la réduction de la pauvreté et la gestion économique
    - la finance, le secteur privé et les infrastructures
    - l'environnement et le développement socialement soutenable
    - le développement humain
  - chaque secteur est divisé en unités opérationnelles, les SMU, composées d'équipes spécialistes du secteur affectés à des zones particulières ; une SMU comprend en général : un directeur, un manager de secteur, des conseillers, des responsables géographiques
  - les réseaux thématiques forment 90 % du personnel de la Banque ; ils interviennent auprès des équipes CMU (équipes « pays »)

- les CMU gèrent 95 % du budget de la Banque Mondiale ; elles ne disposent pas de techniciens, qu'elles trouvent soit auprès des équipes secteurs, soit auprès des consultants privés

#### 2.2.4.4 Le département de l'évaluation rétrospective des opérations (OED) :

- il est nommé par le CA et son directeur n'est soumis qu'à l'autorité administrative du Président
- il est indépendant pour sa collecte d'informations et pour ses critiques
- il a pour fonction d'étudier les projets passés et d'en tirer des leçons pour l'avenir

### 2.3. Les ressources de la Banque Mondiale

- la BIRD (plus de la moitié des prêts annuels de la Banque)
  - la BIRD se finance sur les marchés financiers pour lever les fonds dont elle a besoin, sous forme d'obligations et titres de créances
    - ces titres sont cotés AAA
    - le coût de ces ressources détermine le taux de ses prêts
    - la durée de ses prêts est de 15 à 20 ans avec un différé d'amortissement de 3 à 5 ans
    - ces emprunts de la BIRD sont diversifiés selon les monnaies, les marchés, les prêteurs, les échéances, les taux et démembrés selon les techniques les plus modernes (par exemple Swap)
  - quatre types d'emprunts peuvent être distingués :
    - les emprunts à court terme (comptes des banques centrales, programmes de bons à prime)
    - les souscriptions publiques à moyen et long terme
    - les placements à moyen et long terme auprès des banques centrales et des Etats
    - les autres placements à moyen et long terme (prêts, bons et obligations)
  - la BIRD dispose de fonds propres, parts que les membres achètent pour devenir membres
    - ces parts sont fonction du poids relatif de chaque pays dans l'économie mondiale
    - une fraction seulement de ces parts (5 %) est versée par l'Etat membre au moment de l'adhésion ; le reste – le capital « callable » - sert de garantie au cas où la Banque éprouverait des difficultés pour payer les détenteurs d'obligations, et exclusivement ceux-ci (non les pertes courantes)
    - la partie libérée est versée initialement :
      - ↳ pour partie en or ou en dollars (10 %)

- ↳ pour partir en monnaie nationale, en dollars ou en valeur à vue (90 %)
- ↳ les sommes versées en monnaie nationale sont dans leur emploi soumises à restriction (prêt soumis à l'accord des pays membres de la monnaie nationale, et pour des frais d'administration) ; les sommes versées en dollars sont librement utilisables par la Banque
- au 30 juin 1999 le capital social de la BIRD s'élevait à 190,81 Md\$ dont 188,22 Md\$ avaient été souscrits et 11,39 Md\$ effectivement versés
- l'encours des prêts de la Banque ne peut dépasser le montant total du capital et des réserves (art III sect3 des statuts)
- l'AID est spécialisée dans les prêts concessionnels aux pays les plus pauvres n'ayant pas accès au marché ; c'est une association qui est alimentée par des souscriptions et contributions des Etats membres
  - les crédits de l'IDA sont sans intérêts ; ils représentent plus d'un quart des prêts de la Banque ; ils sont soumis à une commission de 1 % du montant du prêt pour les frais administratifs ; ils sont remboursables sur 35 à 40 ans avec un différé d'amortissement de 10 ans
  - l'IDA est financée par 40 pays, pays industrialisés surtout, mais aussi pays en développement émergents (Corée, Brésil, Argentine, Bostwana) ou pays en transition (Russie) ; ses ressources sont reconstituées tous les trois ans. La dernière reconstitution, la douzième depuis 1960, a eu lieu à Copenhague en 1998 ; elle a été réalisée par 39 pays à hauteur de 21 Md\$ pour une durée de 3 ans (dont la moitié par les pays de l'Union européenne, et la moitié pour l'Afrique sub-saharienne)

## La division thématique de la banque mondiale

### Thèmes

Réduction de la pauvreté & gestion économique	Finance, secteur privé & infrastructures	Environnement & développement socialement soutenable	Développement humain
Politique économique	Secteur financier	Développement rural	Santé, alimentation
Secteur public	Secteur privé	Environnement	Education
Réduction de la pauvreté	Energie, mines, télécommunications	Développement social	Protection sociale
Genre	Transport		
	Eau et ville		

### Engagements de l'AID

(Situation prévisionnelle au 30 juin 2000)

*(en millions de dollars)*

Afrique	2.200
Asie de l'est et Pacifique	484
Europe Centrale et Asie	309
Amérique latine et Caraïbes	164
Moyen Orient et Afrique du Nord	60
Asie du Sud (Inde Pakistan)	1.193
<b>Total</b>	<b>4.510</b>

### Activités des banques multilatérales de développement

*(en milliard de dollars des Etats-Unis)*

Organisation	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998
<b>Groupe de la Banque mondiale *</b>							
Prêt de la BIRD	16,9	14,2	16,9	14,5	14,5	21,1	22,2
Crédits de l'AID	6,8	6,6	5,7	6,9	4,6	7,5	6,8
Investissements de la SFI	2,1	2,5	2,9	3,2	3,3	3,4	3,5
Garanties de l'AMGI	0,4	0,4	0,7	0,9	0,6	0,8	1,3
<b>Banque asiatique de développement</b>							
Prêts gouvernementaux	3,8	3,7	2,5	4	3,5	7,7	4,9
Crédits	1,2	1,3	1,2	1,5	1,7	1,6	1
Aide aux investissements privés	0,1	0,2	0,1	0,2	0,2	0,1	0,2
<b>Banque interaméricaine de développement</b>							
Prêts gouvernementaux	5,5	5,5	4,7	6,3	6,2	5,3	8,8
Crédits	0,5	0,4	0,5	0,8	0,4	0,3	0,7
Aide aux investissements privés	-	-	-	0,1	0,2	0,3	0,6
<b>Banque africaine de développement</b>							
Prêts gouvernementaux	1,9	1,6	1,4	0,7	0,5	0,8	0,8
Crédits	1,1	0,8	-	-	0,3	1	0,7
Aide aux investissements privés	-	-	-	-	-	-	0,2
<b>Total</b>	<b>40,2</b>	<b>37,2</b>	<b>36,5</b>	<b>39</b>	<b>36,2</b>	<b>50,1</b>	<b>51,6</b>

*(\*) Ces chiffres correspondent à l'année fiscale qui se termine au 30 juin de l'année suivante.*

*Source : Groupe de la Banque mondiale, Banque asiatique de développement, Banque interaméricaine de développement, Banque africaine de développement*

## La BIRD et l'AID

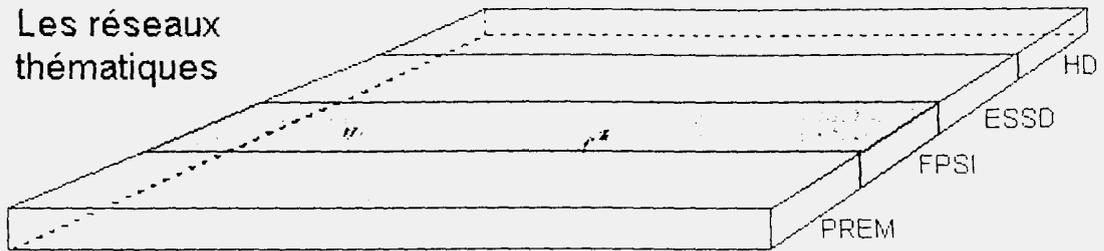
### Caractéristiques principales

	IBRD	IDA
Sources de financement	Emprunts sur les marchés, rémunération du capital.	Contributions des gouvernements
Termes des prêts	12-20 ans avec une période de grâce de 3-5 ans. taux d'intérêts à 6,18%.	35-40 ans avec une période de grâce de 10 ans. 0% d'intérêts...
Conditions d'éligibilité	Pays membres avec un revenu annuel par habitant entre 1505 USD et 5445 USD.	Pays membres avec un revenu annuel par habitant inférieur à 925 USD (année fiscale 1999)
Bénéficiaires	Gouvernements, agences gouvernementales et entreprises privées bénéficiant d'une garantie gouvernementale.	Gouvernements, Etats ou organisations privées.
Engagements	Année fiscale 01 : 10,5 MUSD pour des projets.	Année fiscale 01 : 6,8 MUSD pour des projets

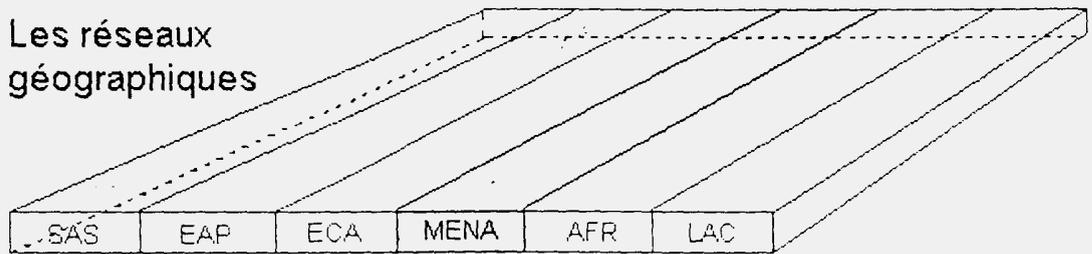
# RESEAUX THEMATIQUES ET RESEAUX GEOGRAPHIQUES

## DE LA BANQUE MONDIALE

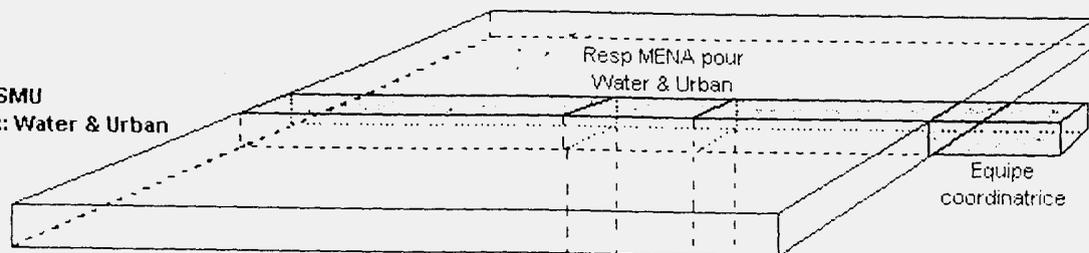
Les réseaux  
thématiques



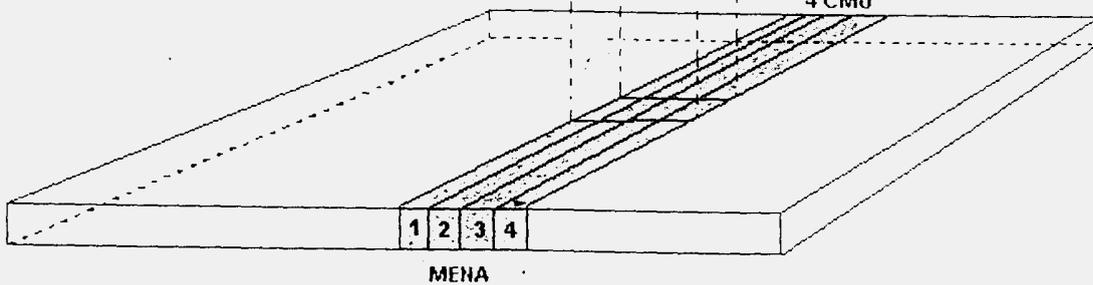
Les réseaux  
géographiques



1 SMU  
ex: Water & Urban



4 CMU



MENA

## Le fonctionnement du groupe de la Banque mondiale

Rubriques	BIRD	AID	SFI	AMGI	CIRDI
Date de création	1945	1960	1956	1988	1966
Etats membres	181	160	174	149	131
Conditions d'admissions	Être membre du FMI	Contributions des Etats membres, transferts opérés sur les bénéfices de la BIRD. Remboursement des crédits antérieurs.	Capital souscrit par les Etats membres. Emprunts sur les marchés financiers (80%) et auprès de la BIRD (20%).	Capital souscrit par les membres	-
Conditions de prêts	Coût moyen des emprunts assorti d'une marge, durée de 12 à 20 ans. Différé d'amortissement de 2 à 5 ans dans la plupart des cas.	Pauvreté relative et non solvabilité, sauf exception, seuls les pays dont le PNB par habitant est inférieur à 925 dollars. Prêts sans intérêts, durée de 35 à 40 ans. Différé d'amortissement de 10 ans.	taux de marché. Prêts à long terme. Différé d'amortissement d'une durée maximum de 4 ans	-	-
Volume de prêts cumulé (milliards de dollars)	338,5	115,9	21,1	-	-
Garanties émises (milliards de dollars)	-	-	-	5,5	-

Source : Banque mondiale

## La Banque en chiffres de 1950 à 1995

(I. Christin)

Années	1950	1953	1960	1965	1970	1975	1980	1985	1990	1994
<b>A- Opérations de prêt</b> (milliards de US\$ courants)										
<b>1. Encours des prêts décaissés</b>										
1.1- Prêts IBRD	0.6	1.1	2.8	3.8	6.0	10.5	26.7	41.4	89.1	109.3
1.2- Crédits IDA				0.4	1.7	4.9	11.0	22.0	41.5	62.8
1.3- Total Banque	0.6	1.1	2.8	4.2	7.7	15.4	37.7	63.4	130.6	172.1
<b>2. Projets approuvés/ an (Nbre)</b>										
2.1- Flux approuvés	12		31	58	120	190	247	236	222	228
3.1-1- Prêts IBRD	0.17		0.66	1.02	1.68	4.37	7.64	11.36	15.36	14.24
3.1.2- Crédits IDA				0.31	0.61	1.58	3.84	3.03	5.52	6.59
3.1.3- Total flux approuvés				1.33	2.29	5.95	11.48	14.39	20.88	20.84
<b>3.2- Flux décaissés</b>										
3.2.1- Prêts IBRD			0.56	0.61	0.77	2.10	4.36	8.65	13.90	10.45
3.2.2- Crédits IDA				0.22	0.14	1.03	1.41	2.49	3.85	5.53
3.2.3- Total flux décaissés			0.56	0.83	0.92	3.12	5.77	11.14	17.75	15.98
<b>B- Principales ressources disponibles</b>										
<b>1. IBRD</b>										
1.1- Cap. appelé & versé	1.7	1.8	2.0	2.2	2.3	3.1	4.0	5.1	8.9	10.7
<b>1.2- Emprunts</b>										
1.2.1- Encours MT & LT	0.3	0.6	1.9	2.5	4.6	12.3	27.0	46.8	81.2	95.6
1.2.2- Encours CT	n.d.	0.0	0.2	0.2	n.d.	n.d.	2.7	3.5	5.3	3.3
1.2.3- Flux à MT & LT	0.1	0.1	0.4	0.6	0.7	3.5	5.2	10.4	11.6	8.9
<b>2. IDA</b>										
2.1- Souscrip. & Ress. suppl.				1.8	3.0	10.8	19.5	36.1	56.3	90.3
2.1- Membres 1 <sup>re</sup> partie				1.5	2.7	10.4	18.7	34.4	53.9	87.3
2.2- Membres 2 <sup>e</sup> partie				0.3	0.3	0.4	0.8	1.7	2.4	2.9
<b>C- Budgets administratifs</b> (millions de US\$ courants)										
1. Total	4.4	5.7	10.1	25.2	61.3	157.5	338.1	667.1	887.1	1388
1.1- IBRD	4.4	5.7	10.1	22.3	45.5	109.9	198.0	393.9	591.4	n.d.
1.2- IDA				2.9	15.8	47.6	140.1	273.2	295.7	n.d.
<b>D - Adhérents et Employés</b> (nombres)										
<b>1.1- Pays membres</b>										
1.1.1- IBRD	48	54	68	102	113	125	135	148	152	177
1.1.2- IDA				94	105	114	121	133	138	156
1.2- Nombre d'employés statutaires	410	426	650	1094	2252	n.d.	5000	5866	n.d.	6338

Sources : Rapports annuels de la Banque mondiale, de 1949-1950 à 1994.

## La Banque mondiale : exercice 2000

	Exercice 00	Exercice 99
<b>Prêts</b>		
Nouveaux engagements		
BIRD (a)	10919	22182
IDA (a)	4358	6813
Total	15276	28995
Encours des prêts de la BIRD	120104	117228
Encours des crédits de l'IDA	86643	83666
Décaissements		
BIRD (a)	13332	18215
IDA (a)	5177	6023
Total	18509	24238
<b>Finances de la BIRD</b>		
Revenu net	1991	1518
Encours des emprunts (b)	110379	115739
Capital souscrit	188606	188220
Ratio fonds propres/prêts	21,2%	20,7%
<b>Cofinancement et fonds fiduciaires</b>		
Cofinancements	9341	11350
Ratio cofinancements/prêts de la Banque mondiale	61,1%	39,1%
Contributions au fonds fiduciaires (c)	1769	1568
Décaissements sur les fonds fiduciaires (c)		

---

*a. Hors dons PPTE de l'IDA, mais fonds fiduciaires intérimaires inclus.*

*b. Avant swaps, net de primes / escompte.*

*c. Tous fonds fiduciaires du Groupe de la Banque mondiale.*

### 3. Les instruments

- Ils se sont largement diversifiés au cours du temps
- il faut distinguer
  - les instruments de financement de la Banque mondiale
  - les instruments d'assistance technique et de formation
  - les instruments de la lutte contre la pauvreté
  - les instruments des autres composantes du groupe de la Banque mondiale
- et évoquer :
  - le traitement des défauts
  - le risque de change

#### 3.1 Les instruments de financement de la Banque mondiale

##### 3.1.1 Les prêts d'investissement et d'ajustement de la BIRD et les crédits de l'IDA.

- la terminologie prêt (BIRD) et crédit (IDA)
- les prêts de la Banque et les crédits de l'IDA
  - les prêts d'investissement financent des projets (par exemple infrastructures) de long terme (5 à 10 ans) dans un spectre large de secteurs. Il existe sept types de prêts d'investissement :
    - les prêts d'investissement spécifiques (infrastructures et moyens de production)
    - les prêts sectoriels d'investissements et d'entretien (mise en cohérence)
    - les prêts à des intermédiaires financiers (développement du secteur financier)
    - les prêts d'urgence à un pays sinistré (pays subissant une crise majeure)
    - les prêts d'assistance technique (renforcement des moyens d'action des administrations et des organismes publics)
    - les prêts au développement des connaissances et à l'innovation (financement de petits programmes expérimentaux)
    - les prêts programmes évolutifs (financement d'un programme de développement à long terme par des prêts successifs)
  - les prêts d'ajustement financent des réformes économiques ou des réformes structurelles sectorielles dans des pays ayant des besoins de financement extérieurs. Il existe quatre type de prêts d'ajustement :
    - le prêt d'ajustement structurel (réforme des politiques publiques et du cadre institutionnel)

- les prêts d'ajustement sectoriel (réforme des politiques publiques et du cadre institutionnel de secteurs prioritaires)
- les prêts de réhabilitation (aide à la réforme du secteur privé)
- les prêts pour la réduction de l'encours et du service de la dette
  - éligibilité : ne pas avoir d'arriérés
  - déboursement :
    - les prêts d'investissement : au fur et à mesure des dépenses préidentifiées
    - les prêts d'ajustement : en une ou plusieurs tranches dans un compte spécial et conditionnellement à des réformes ou à des politiques macroéconomiques positives (à faire) ou négatives (à ne pas faire)
  - les prêts s'intègrent dans un programme cadre de financement élaboré pour chaque pays : le CAS « Country Assistance Strategy »
  - les prêts sont financés par la BIRD ou l'AID

### 3.1.2 . Les garanties.

- depuis 1994, en complément et en coordination avec l'AMGI et la SFI
- s'adressent aux prêteurs privés pour des projets d'infrastructures
- elles couvrent les risques politiques
- elles sont partielles
- elles s'appliquent au risque souverain (défaut) ou privé

### 3.1.3 . Les produits financiers.

- le prêt à spread fixe indexé sur le LIBOR (FSL)
- le prêt à spread variable dans une seule monnaie (VSCL)
- le prêt de pool de monnaie (CPL)

### 3.1.4 . Evolution et structure des prêts.

- par secteurs
- par objet (investissements ou ajustements)
- par région
- par pays : importante concentration des pays clients de la Banque
  - BIRD : 4 principaux bénéficiaires historiques :
    - Brésil
    - Inde
    - Indonésie
    - Mexique
    - à eux seuls 37 % des encours en 1994 puis Chine (7 %) et Turquie (4,6 %)

- AID
  - Inde (28, 5 % des encours en 1994)
  - Chine (9,2 %)
  - Bangladesh (8,3 %)

### 3.2 Les instruments d'assistance technique et de formation de la Banque

- institut de la Banque créé en 1955, en est le principal instrument
- destiné aux fonctionnaires ayant à travailler sur le développement
- organisation de séminaires de formation à Washington ou localement

### 3.3 Les instruments de lutte contre la pauvreté : le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP)

#### 3.4 Les instruments des autres composantes du groupe

##### 3.4.1 . La société financière internationale.

- banque d'affaire, instrument de mobilisation des capitaux
- appui stratégique aux privatisations et au développement des marchés de capitaux
- elle intervient de manière directe dans le financement (prêts, participations au capital des entreprises)
- elle intervient de manière indirecte :
  - syndication des prêts
  - garanties d'émission d'actions (renforcées depuis 1990)
- elle intervient au taux du marché, pour des prêts de 2 ans à 15 ans ; elle maximise son profit ; elle partage le risque avec ses partenaires
- elle intervient surtout dans les pays émergents (risque privé mesuré)
- elle est pour la Banque un modèle, un prototype d'une institution moderne d'aide au développement

##### 3.4.2 . L'agence multilatérale de garantie des investissements.

- c'est une agence d'assurance des investissements directs à l'étranger contre le risque politique
- elle agit par contrat, après évaluation de l'investissement
- elle promeut l'investissement direct à l'étranger
- elle intervient dans certaines limites :
  - plafond de couverture de l'investissement : 110 M\$
  - plafond de garantie par pays : 350 M\$
  - critères environnementaux
- elle multiplie les partenariats

### 3.4.3 . Le centre international de règlement des différends relatifs aux investissements.

- il agit sur demande des cocontractants
- il ne s'engage pas dans la conciliation qui est du ressort de l'instance d'arbitrage, il offre un cadre administratif et juridique à l'arbitrage
- les verdicts sont sans appel, sauf exception (annulation) ; ils doivent être reconnus par les Etats signataires de la convention
- il coopère avec d'autres institutions de même type dont la Cour permanente d'arbitrage de La Haye

### 3.5 Le traitement des défauts

- pas de moratoire ou rééchelonnement
- mise en suspens des prêts nouveaux demandés et perte des remises éventuelles (sur les taux et commissions) pour un retard de paiement supérieur à 30 jours et avis de suspension des décaissements des prêts en cours avec effet à 15 jours
- aide à la résorption des arriérés depuis 1991

### 3.6 Les monnaies

- les remboursements des prêts se font dans des paniers de monnaie spécifiés par la Banque, avec deux objectifs :
  - transférer les risques de change sur les emprunteurs
  - répartir ce risque équitablement entre les emprunteurs
- le système : le « Currency pooling system » (CPS) :
  - l'emprunteur doit rembourser son prêt en un panier de monnaies standard

# la part des monnaies (trois) est stable (fonction de la part des monnaies des emprunts) Les instruments de prêt

## s de la Banque mondiale

### 1. Les d'investissements

La BIRD utilise plusieurs instruments pour soutenir des activités d'investissements, que celles-ci fassent l'objet d'un projet spécifique ou s'inscrivent dans un programme d'investissement. On peut répertorier les instruments suivants :

- Les *prêts d'investissement spécifique* financent soit la création d'actifs productifs ou d'infrastructures économiques, soit leur remise en état pour leur permettre de fonctionner à pleine capacité;
- Les *prêts sectoriels d'investissement* et d'entretien visent à mettre en cohérence les investissements, les politiques et la performance d'un secteur ou d'un sous-secteur et les priorités économiques prédéfinies;
- Les *prêts des intermédiaires financiers* ont pour objet de promouvoir le développement des institutions financières en fournissant des fonds à des intermédiaires qui les utiliseront pour leurs opérations générales de crédits ou pour le développement de certains secteurs ou sous-secteurs dans un environnement concurrentiel;
- Les *prêts d'assistance technique* doivent permettre de renforcer les moyens d'action des entités responsables des politiques publiques, des stratégies et des réformes institutionnelles dans des domaines comme la réforme et la privatisation des entreprises publiques. La réforme de la fonction publique et du système judiciaire, la gestion des budgets publics et l'élaboration de la politique économique.

En outre, la direction de la BIRD a entrepris de mettre au point une série de nouveaux outils de prêt. Les premiers de ces nouveaux produits sont les instruments de prêt évolutif qui incluent, depuis une décision du conseil d'administration en date du 4 septembre 1997 :

- Les *prêts au développement des connaissances et à l'innovation* (PDCI) financent de petits programmes qu'il importe d'exécuter dans les meilleurs délais pour renforcer les capacités, explorer des initiatives prometteuses, ou de tester et perfectionner des modèles d'origine locale avant de les appliquer à grande échelle. Leur montant est peu élevé et ne dépasse pas 5 millions de dollars. Leur approbation relève de la direction et non des administrateurs;
- Les *prêts-programmes évolutifs* (PPE) assurent le financement d'un programme de développement à long terme par une série de prêts successifs. La décision d'octroyer un nouveau prêt est prise sur la base des résultats obtenus au regard de points repère et d'indicateurs convenus, après examens périodiques et évaluation des progrès réalisés et de l'évolution des besoins. L'approbation de l'ensemble du programme à long terme et du prêt relève des administrateurs, mais les prêts suivants sont approuvés par la direction de la BIRD, sous la supervision des administrateurs.

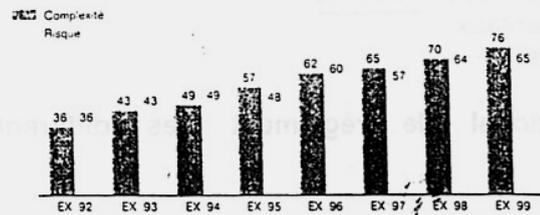
### 2. Les prêts d'ajustement

- Les *prêts d'ajustement structurel* visent à soutenir des réformes déterminées des politiques publiques et du cadre institutionnel. Ils sont subordonnés à la conclusion d'un accord sur un cadre macroéconomique satisfaisant et sur un programme d'action gouvernemental dont l'avancement puisse être contrôlé selon un calendrier convenu.
- Les *prêts d'ajustement sectoriel* soutiennent de vastes réformes des politiques publiques et du cadre institutionnel de secteurs prioritaires. Ils sont subordonnés aux mêmes conditions que les prêts d'ajustement structurel.
- Les *prêts de réhabilitation* soutiennent la mise en œuvre des réformes engagées par le gouvernement pour aider le secteur privé. A cet effet, ils procurent les devises nécessaires à la remise en état d'infrastructures et d'équipements productifs d'une importance cruciale.
- Les *prêts pour la réduction de l'encours et du service de la dette* sont destinés à aider les pays lourdement endettés admissibles par le financement d'une opération agréée de réduction de leur dette commerciale, afin de ramener leur endettement à un niveau soutenable.

Le 22 octobre 1998, le conseil d'administration a approuvé la création de deux nouveaux instruments financiers pour aider les pays affectés par la crise financière internationale à faire face à des besoins exceptionnels et à engager des réformes structurelles sans délais : il s'agit des prêts d'ajustement structurel programmé et des prêts spéciaux d'ajustement structurel spécial.

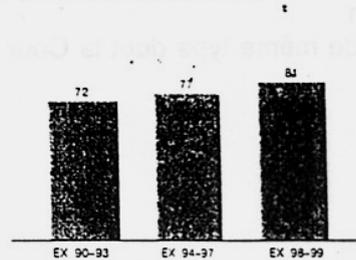
*Bien que les projets présentent un degré de complexité et de risque plus élevé...*

Degré de complexité et de risque<sup>a</sup>  
(en pourcentage du nombre de projets)

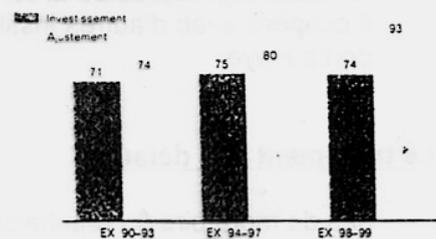


*les résultats de l'action de la Banque au plan du développement restent satisfaisants ou s'améliorent...*

Résultats satisfaisants : Total des prêts<sup>a</sup>  
(en pourcentage du volume de prêts en dollars)

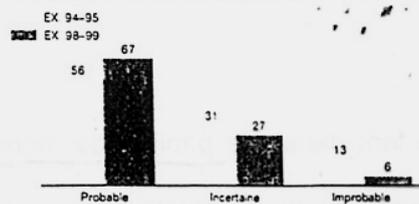


Résultats satisfaisants : Prêts d'investissement et d'ajustement<sup>a</sup>  
(en pourcentage du volume de prêts en dollars)

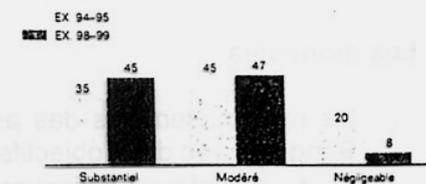


*les projets sont plus viables et contribuent davantage au renforcement institutionnel...*

Viabilité<sup>a</sup>  
(en pourcentage du volume de prêts en dollars)

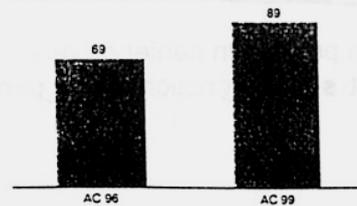


Impact du point de vue du renforcement institutionnel<sup>a</sup>  
(en pourcentage du volume de prêts en dollars)

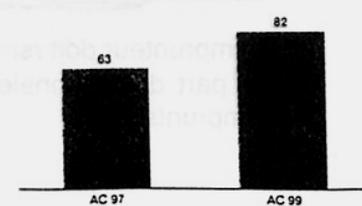


*et la qualité des projets à leur entrée dans le portefeuille ou en cours d'exécution s'améliore.*

Qualité à l'entrée satisfaisante<sup>b</sup>  
(en pourcentage du nombre de projets)



Qualité de la supervision satisfaisante<sup>b</sup>  
(en pourcentage du nombre de projets)



a. Les données renvoient aux évaluations indépendantes effectuées par le Département de l'évaluation des opérations (DEO) sur les prêts entièrement décaissés retirés du portefeuille actif de la Banque. Les résultats correspondant aux prêts sortis du portefeuille durant l'exercice 99 sont préliminaires, sur la base de toutes les évaluations indépendantes actuellement disponibles qui couvrent environ 50 % des opérations.

b. Les données renvoient aux évaluations réalisées chaque année par le Groupe d'assurance de la qualité (GAQ) sur un échantillon de projets en cours récemment approuvés.

## PRÊTS DE LA BANQUE MONDIALE PAR SECTEUR, EXERCICES 92-00

(USD millions)

Secteur	CLASSEMENT PAR PRÊT <sup>a</sup>				CLASSEMENT PAR COMPOSANTE <sup>b</sup>
	Ex. 92-97	Ex. 98	Ex. 99	Ex. 00	Ex. 00
	<i>Moyenne annuelle</i>				
Agriculture	2 920,2	2 691,9	2 507,8	1 125,2	1 150,0
Développement du secteur privé	751,2	431,0	1 337,4	221,3	207,3
Développement urbain	1 122,1	773,5	706,5	621,6	699,5
Eau et assainissement	896,6	552,9	1 052,7	903,6	620,5
Éducation	1 738,7	3 129,3	1 344,3	684,0	762,3
Électricité et autres énergies	2 549,1	2 067,0	440,0	994,2	990,6
Environnement	747,5	738,6	539,3	514,1	918,8
Finances	1 637,4	5 893,5	2 322,3	1 828,0	1 774,0
Gestion du secteur public	575,8	1 669,7	963,3	2 262,1	1 868,0
Hydrocarbures	550,9	140,0	17,5	167,0	166,6
Industries extractives	220,0	1 376,5	315,0	54,5	20,0
Opérations plurisectorielles	125,2	5,0	641,4	726,5	513,7
Politique économique	2 355,7	1 536,1	9 890,1	1 286,8	1 301,0
Population, santé et nutrition	1 235,2	1 990,9	1 106,8	987,0	1 044,3
Protection sociale	788,1	2 240,0	2 678,6	1 101,0	1 517,9
Télécommunications	261,0	70,5	1 106,8	109,03	109,4
Transports	3 068,4	3 287,5	3 021,8	1 690,0	1 612,3
<b>Total</b>	<b>21 543,0</b>	<b>28 593,9</b>	<b>28 995,6</b>	<b>15 276,2</b>	<b>15 276,2</b>
Dont BIRD	15 368,3	21 086,3	22 182,3	10 918,6	
IDA	6 174,7	7 507,7	6 813,3	4 357,6	

Note: Les chiffres étant arrondis, les totaux ne correspondent pas toujours à la somme exacte de leurs éléments.

a. Pour mieux rendre compte du caractère évolutif des opérations de la Banque, le système de classement par secteur des opérations de la Banque est examiné et modifié en fonction des besoins. Durant l'exercice 00, deux catégories sectorielles ont été créées (Politique économique et Développement du secteur privé) et une supprimée (Industrie). La rubrique Politique économique recouvre l'appui opérationnel à la politique macroéconomique, au commerce et à d'autres formes économiques et institutionnelles. Elle englobe les opérations d'ajustement structurel précédemment classées dans la rubrique Opérations plurisectorielles et certains projets antérieurement affectés à la catégorie Finances. La rubrique Développement du secteur privé comprend les prêts d'appui au cadre d'activité économique, aux services d'infrastructure privés, aux petites entreprises et à la privatisation. À ce titre, elle englobe certaines opérations précédemment classées dans les catégories Industrie et Gestion du secteur public. D'autres opérations figurant jusque-là dans la rubrique Industrie apparaissent maintenant dans la catégorie Gestion du secteur public. En outre, quelques opérations individuelles approuvées durant les exercices 98-99 ont été reclassées, notamment un projet agricole approuvé durant l'exercice 99 qui figure maintenant à la rubrique Eau et assainissement.

b. Cette colonne indique le montant des prêts par secteur, sur la base d'un classement par composante principale. Prenons, à titre d'exemple, un prêt d'appui d'un projet mineur de 100 millions de dollars comprenant des composantes axées sur l'environnement, les finances et la protection sociale. Dans le cas d'un classement par prêt, le montant total de l'opération est comptabilisé dans la rubrique Industries extractives, dans le cas d'un classement par composante, ce montant est réparti entre les quatre secteurs concernés: Industries extractives, Environnement, Finances et Protection sociale. Le total des prêts relevant de la catégorie Protection sociale (1) 5 millions de dollars qui figure dans la colonne Classement par composante correspond donc à la somme de toutes les composantes Protection sociale des prêts approuvés durant l'exercice 00.

c. Non compris les dons non accordés par l'IDA à l'Ouganda durant l'exercice 98 (1,50 million de dollars) et au Mozambique durant l'exercice 99 (1,80 million de dollars).

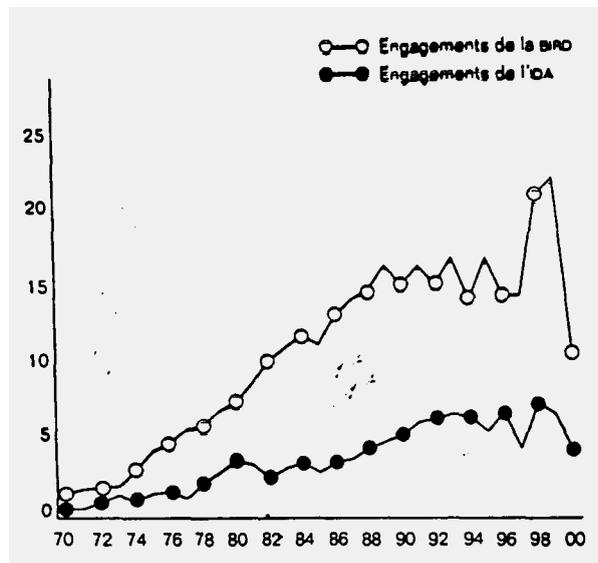
## ENGAGEMENTS DE PRÊT À L'AJUSTEMENT DE LA BANQUE MONDIALE, EXERCICES 98-00

	EXERCICE 98		EXERCICE 99		EXERCICE 00	
	USD MILLIONS	%	USD MILLIONS	%	USD MILLIONS	%
<b>Engagements pour l'ajustement par région</b>						
Afrique	818	7	769	5	495	10
Asie de l'Est et Pacifique	5 685	50	5 712	37	552	11
Moyen-Orient et Afrique du Nord	180	2	680	4	—	—
Amérique latine et Caraïbes	1 589	14	4 445	29	2 860	56
Europe et Asie centrale	2 768	25	3 372	22	950	19
Asie du Sud	250	2	350	2	251	5
<b>Engagements pour l'ajustement, BIRD et IDA</b>						
BIRD	9 935	88	13 937	91	4 426	87
IDA	1 354	12	1 391	9	682	13
Total des prêts à l'ajustement	11 289	100	15 328	100	5 108	100
<b>Total des engagements de prêt de la Banque mondiale</b>						
BIRD	21 086		22 182		10 919	
IDA	7 508		6 813		4 358	
Total BIRD plus IDA	28 594		28 996		15 276	
Part des prêts à l'ajustement		39		53		33

Note: Les chiffres étant arrondis, les totaux ne correspondent pas toujours à la somme exacte de leurs éléments.

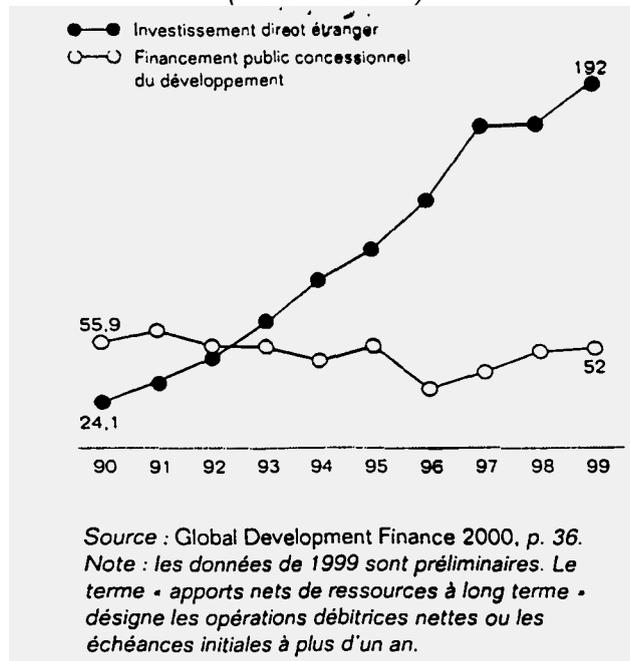
Evolution des prêts de la BIRD et de l'IDA, Exercices du 70-00

(USD milliards)



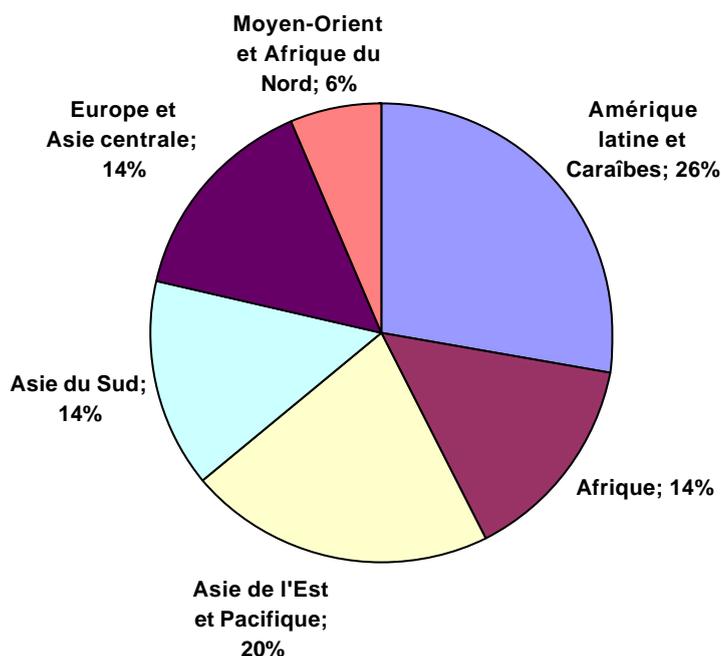
Apports de ressources à long terme aux pays en développement, 1990-1999

(USD milliards)



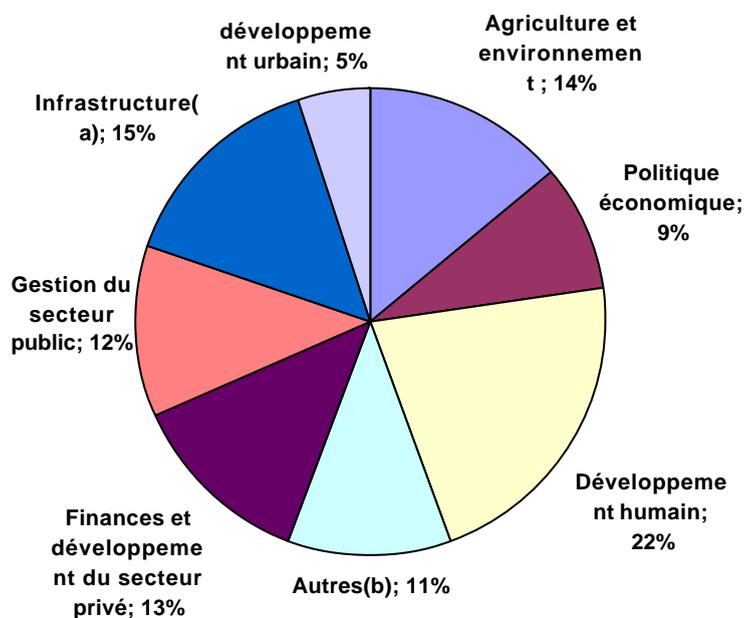
## Répartition régionale des prêts de la BIRD et de l'IDA, Exercice 00

(Total USD 15,3 milliards)



## Répartition sectorielles des prêts de la BIRD et de l'IDE, Exercice 00

(Total USD 15,3 milliards)



Note : Pourcentages calculés sur la base des composantes des prêts.

(a) Comprend les secteurs transports, Télécommunications, et Eau et assainissement.

(b) Comprend les Opérations plurisectorielles et les secteurs Electricité et autres énergies, hydrocarbures et industries extractives.

▪

#### **4. Le développement d'un projet financé par la Banque**

- projet et programme
- l'élaboration d'un projet financé par la Banque s'articule autour de trois grands moments :
  - établissement d'un CAS « Country Assistance Strategy »
  - élaboration d'un cahier des charges du projet (PAD)
  - appel d'offres
- viennent ensuite :
  - l'exécution et la supervision
  - l'évaluation rétrospective

##### **4.1 Les « Country Assistance Strategy »**

- grandes orientations de la Banque et liste des projets pour un pays
- révision tous les 2 à 5 ans
- élaboration par la Banque en concertation avec le pays et d'autres partenaires (IFI, banques, secteur privé, ONG...)
- contenu :
  - situation macroéconomique
  - études sur l'état de la pauvreté
  - études sur la gouvernance (fonctionnement, applications des réformes)
  - programmes antérieurs d'évaluation
  - priorités de développement et objectifs
  - liste exhaustive des actions prévues
  - annexes
    - état des lieux des secteurs dans lesquels sont prévus des financements de la Banque (Bank Group program summary)
    - liste des projets, date de réalisation, budget, financements (Country program Matrix)

##### **4.2 Elaboration du cahier des charges**

###### **4.2.1 . Identification (12 à 24 mois).**

- par la Banque Mondiale en coopération avec le pays grâce à ses équipes permanentes (mais une demande formelle de ??? est évidemment obligatoire) ou toute action de la Banque
- lors des grandes missions biennuelles de programmation (CAS)
- recours à des experts extérieurs pour les études de préfaisabilité, faisabilité, impact
- élaboration du Project Information Document (PID)

#### 4.2.2 . Préparation, après approbation du CAS (1 à 2 ans).

- désignation d'un leader du projet
- réalisation avec les experts de la Banque d'une étude placée sous la responsabilité du pays, assisté par la Banque sur la faisabilité (technique, institutionnelle, financière, économique, environnementale)

#### 4.2.3 . Evaluation.

- phase essentielle par la Banque
- responsabilité de la Banque, réalisée par mission sur place
- Elaboration d'un document (Project Appraisal Document) sur l'évaluation de tous les aspects du projet et les cahiers des charges du projet

#### 4.2.4 . Négociation du prêt et soumission au Conseil d'administration.

- les négociations ont lieu au siège de la Banque
- les conditions des prêts
  - le CGAAPG (conditions générales applicables aux accords de prêt et de garantie) non négociable
  - l'accord de prêt
    - durée, selon le PNB/tête du pays
    - différé d'amortissement (entre 3 et 5 ans)
    - taux d'intérêt : depuis 1982 variable semestriellement ; taux = coût moyen pondéré d'un pool d'emprunt postérieur à 1982 pendant le semestre précédent + 50 points de base (0,50 %)
      - ↳ hors emprunts affectés aux placements de L'IRBD depuis 1989
      - ↳ pondéré selon les monnaies par le poids de chaque monnaie dans le pool des prêts
      - ↳ avec remise de 25 points de base pour les pays qui respectent les échéances depuis 1993
    - commission : commission d'engagement appliquée à la partie non décaissée des prêts (25 points de base depuis 1989, modulable selon les résultats de la Banque)
- approbation par le conseil d'administration

#### 4.2.5 . Passation des marchés et exécution.

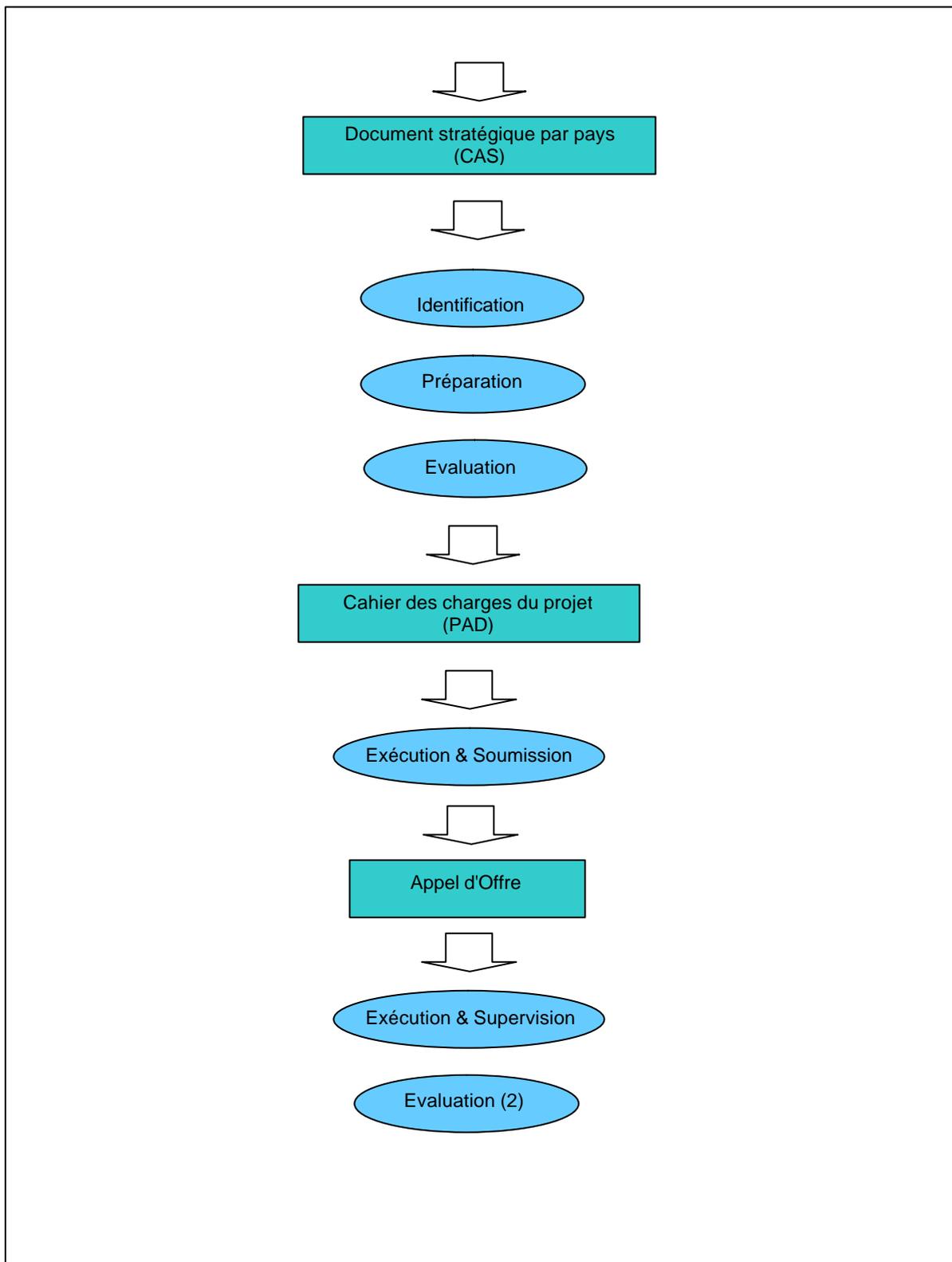
- elle est de la responsabilité exclusive du pays
- la Banque mondiale n'a qu'un rôle de
  - soutien (élaboration de lignes directrices (Procurement guidelines)) de passation des marchés publics
  - contrôle

- de la passation des marchés
- de la bonne marche des opérations
- les méthodes de passation des marchés
- élaboration du rapport d'achèvement (Project Completion Report) soumis au département de l'évaluation rétrospective des opérations (OED)

#### 4.2.6 . L'évaluation rétrospective.

- elle est réalisée par un département spécialisé : l'OED (Operational Evaluation Department)
- elle intervient dès les projets terminés
- elle est faite sur place et sur pièce
- elle donne lieu à un rapport d'audit discuté contradictoirement par
  - les chefs de division (peer review)
  - le directeur de l'OED, le vice-président de la région et l'emprunteur
- après approbation par l'OED le rapport est communiqué au conseil d'administration

## Cheminement d'un projet



## Les "Country Assistance Strategy" (CAS)

La Banque Mondiale révisé régulièrement (entre 2 et 5 ans) la stratégie pays et établit, pour chaque pays client un document stratégique qui dresse les grandes orientations de la Banque par secteurs et liste les projets qui seront financés.

Les CAS sont des documents d'orientation sectorielle élaborés par la Banque Mondiale en concertation avec le pays client. Ils indiquent la nature et le niveau d'assistance à fournir. Ils déterminent les programmes de financement (prêts et garanties) du Groupe Banque Mondiale dans chaque pays client.

**Ce document constitue donc la première source d'informations pour les entreprises. Il est inutile de continuer les démarches commerciales auprès de la Banque Mondiale si aucun projet correspondant à votre secteur d'activité n'est traité dans le CAS.**

Chaque CAS s'appuie sur le contexte politique, économique et social du pays concerné et répond aux priorités et aux stratégies de développement des gouvernements.

Plusieurs partenaires extérieurs travaillent avec la Banque Mondiale à leur élaboration : IFI (Institutions Financières Internationales), banques gouvernementales multilatérales et bilatérales, secteur privé, ONG...).

Un grand nombre d'études est inclus dans chaque document : études sur l'état de la pauvreté (profil et causes), sur les performances macro-économiques, sur la prospection, sur les risques, sur la situation de gouvernance... Figurent aussi dans les CAS, les principales conclusions des programmes antérieurs d'évaluation.

Depuis le mois de juillet 1998, la Banque publie des notices d'informations sur l'état des CAS. Cette publication n'a lieu qu'après accord du gouvernement du pays concerné.

### Identification

Elle dépend essentiellement de la Banque Mondiale, mais se fait en concertation de plus en plus étroite avec les pays emprunteurs. Un projet est identifié en général lors des missions de programmation de la Banque Mondiale qui ont lieu tous les deux ans et qui ont pour but de déterminer les grandes orientations sectorielles. Cette phase d'identification fait souvent partie du travail d'élaboration des CAS.

Durant cette phase les chefs d'équipe de la Banque ont souvent recours aux services d'experts-conseils ou de consultants qui effectuent des études de pré-faisabilité et de faisabilité, des études de conception de projet et également des évaluations des effets sur l'environnement, les finances et l'économie. Pour financer ces missions de conseil, la Banque a de plus en plus recours à des financements extérieurs, notamment les Trust Funds, mis en place par les bilatéraux et/ou d'autres multilatéraux (UE, ASEM). Cette phase d'identification dure de 12 à 24

mois. Le projet sera repris dans le M.O.S. (Monthly Operational Summary), accessible sur : <http://www.devbusiness.com>.

Dès que le projet est indentifié, le Project Information Document correspondant est rédigé et mis en ligne sur: <http://www4.worldbank.org/sprojects/>. Ce PID décrit brièvement le projet, son environnement technico-économique et les conséquences envisagées. Il donne également le nom du Task Manager et ses coordonnées.

### Préparation

Après approbation du CAS, un Task Team Leader est désigné pour chaque projet identifié. Assisté des différents Sector Specialist de la Banque, il réalise une étude plus poussée. Cette phase de préparation dure une à deux années et demeure la responsabilité du pays emprunteur qui reçoit généralement une assistance technique de la Banque Mondiale et de consultants extérieurs.

### Evaluation (1)

Cette phase d'évaluation, encore appelée *Appraisal*, fait suite à la préparation. Elle est de la responsabilité de la Banque qui évalue la viabilité du projet en regardant les aspects technico-économiques, institutionnels, financiers et environnementaux. Ce travail est généralement effectué par les Task Team Leaders et les Sector Specialists.

L'évaluation (on parle souvent de mission d'évaluation ou *Appraisal Mission*) aboutit à la rédaction d'un rapport d'évaluation (Project Appraisal Document).

### Négociations

Les termes du projet et ses plans d'exécution sont négociés entre la Banque Mondiale et les emprunteurs avant la soumission du rapport d'évaluation (PAD) au Conseil d'Administration de la Banque.

### Evaluation rétrospective (2)

Cette dernière étape comprend l'évaluation par un département de la Banque (l'OED: Operational Evaluation Department) du projet et des résultats obtenus. Cette phase est mise en oeuvre au terme de l'exécution du projet.

Les méthodes de passation de marché  
Pour les marchés de biens et de services

*Les procédures de passation des marchés font l'objet d'un CD-ROM. Vous pouvez vous procurer le document au bureau parisien de la Banque Mondiale situé :*

66, Avenue d'Iéna

75 116 PARIS

Tél : 01 40 69 30 00

Fax : 01 40 69 30 66

*Les résumés des documents d'Appel d'Offres sont accessibles sur le site de [Devbusiness](http://www.devbusiness.com).*

Il existe 7 modes de passation des marchés :

- l'appel d'offres international (ICB : International Competition Bidding);
- l'appel d'offres international restreint (LCB : Limited International Bidding)
- l'appel d'offres national (NCB : National Competition Bidding)
- la consultation de fournisseurs (Shopping - International / National)
- l'entente directe (Direct Contracting)
- la régie (Procurement Agents)
- les marchés passés auprès des institutions de l'ONU (Procurement from United Nations Agencies)

L'appel d'offres international (ICB) est la méthode classique de passation des marchés, elle représente environ 50% (en valeur) des marchés adjudés en 1999.

Le Project Appraisal Document donne le mode de passation de chacun des marchés nécessaires à la réalisation du projet. Les procédures sont choisies par le gouvernement emprunteur, maître d'ouvrage du projet, en concertation avec les responsables de la Banque qui établissent le PAD.

La Banque Mondiale souhaite encourager ce type d'appel d'offres. Il existe cependant une préférence de prix aux offres locales. Cet avantage permet aux soumissionnaires de proposer des offres dont le prix est jusqu'à 15% supérieur pour les marchés d'équipement et 7.5 % pour les marchés de génie civil. En revanche, il n'existe pas de règles pour favoriser les entreprises des pays donateurs.

Les textes des lignes directrices sur les modes de passation de marché sont accessibles sur le site de la Banque Mondiale :

<http://www.worldbank.org/html/opr/procure/guidelin.html>

Dans chacune des 6 régions, un Regional Procurement Advisor (RPA) suit les procédures d'appel d'offres. Les entreprises qui rencontrent des problèmes en ce qui concerne la passation des marchés sur les projets financés par la Banque Mondiale doivent s'adresser en priorité au

RPA. Cependant, en fonction de l'ampleur du problème rencontré, les entreprises peuvent ne s'adresser qu'au Task Manager. Enfin, il est important de garder à l'esprit que c'est le gouvernement emprunteur qui est responsable du respect des procédures d'appel d'offres. En cas de litige, la plainte doit donc, en théorie, être adressée au pays emprunteur.

## **5. Les critiques de la Banque**

- la Banque n'a pas su s'adapter ni à la fin de la guerre froide, ni au développement du marché des capitaux privés
  - la guerre froide a enlevé toute raison d'aider les régimes corrompus et instables
  - le développement des marchés oblige la Banque à concentrer ses efforts sur les pays les plus pauvres

### **5.1 Missions**

- la Banque ne pallie pas les défaillances des marchés (financement de projets non rentables et de pays non solvables), elle se substitue à lui (peu « d'additionalité »)
  - hors transferts d'aide, 80 % des ressources vont vers des pays ayant un bon rating
  - hors transferts d'aide, 80 % des prêts vont vers une douzaine d'économies ayant accès aux capitaux privés (Chine : 12 % ; Argentine : 10 % ; Russie, Mexique, Indonésie, Brésil, Corée entre 9 % et 6 %)
- la Banque mondiale et les Banques régionales de développement ne sont pas assez coordonnées
  - leurs prêts se développent pendant les crises financières, ce qui n'est pas leur rôle, sauf pour la réforme institutionnelle et la réduction de la pauvreté
  - les banques régionales sont en compétition avec la Banque mondiale (fonds, clients, projets et implantations)
    - elles opèrent au niveau des pays et non des régions
    - elles financent trop le secteur public (hors les secteurs prioritaires, environ 30 à 40 % de l'ensemble des flux)
- les contre arguments ne sont plus valables
  - la banque n'exerce plus d'effet d'entraînement et ce n'est pas son rôle (FMI, agences de notations)
  - la Banque n'a pas pour fonction de compenser par ses prêts les mouvements des marchés (run et volatilité des flux de capitaux privés)

### **5.2 Efficacité**

- culture du « prêt pour le prêt » et incitation au volume plus qu'à la qualité (protection par la garantie publique des prêts)

- taux d'échec très élevé au regard de la soutenabilité à long terme des projets (55-60 % des projets d'après la Banque elle-même) alors même que sa méthode est critiquable
  - évaluation trop précoce (6 mois après le déboursement)
  - faible poids accordé à la soutenabilité (5 %) par rapport aux autres critères, la réalisation (bonne fin) et l'impact sur le système institutionnel, en particulier dans les pays les plus pauvres (65-70 %)
- rareté des revues de programme à long terme (5 % après 3 ou 10 ans), sauf pour la Banque asiatique de développement
- insuffisante prise en compte du contexte institutionnel pour l'octroi de l'aide

### 5.3 Coût

- les opérations de la Banque sont en réalité coûteuses pour les pays donateurs (environ 22 Md\$ par an), si l'on prend en compte les coûts d'opportunités.

## **6. Les projets de réforme de la Banque Mondiale**

- les propositions Meltzer :
  - principes :
    - se concentrer sur la pauvreté
    - accroître l'efficacité et la responsabilité
    - rationaliser l'ensemble des banques de développement
    - transformer la Banque en
      - ↪ service d'assistance technique
      - ↪ pourvoyeuse de biens publics mondiaux
      - ↪ facilitateur des financements privés
  - modalités :
    - appeler les banques de développement « agences de développement » pour marquer la diminution de leur rôle d'intermédiaire financier
    - supprimer tous les prêts aux pays ayant accès aux marchés de capitaux ou d'un revenu par tête supérieur à 4 000 \$ ; à partir d'un revenu par tête de 2 500 \$ l'aide doit être limitée ; concentrer les efforts sur les 80 à 90 pays les plus pauvres
    - recentrer les aides sur les besoins de base
    - substituer des subventions (dons) aux prêts, soumettre leur octroi à des agences spécialisées et les compléter par des financements locaux fonctions de la richesse des pays
    - subordonner le versement à la réalisation exprimée en quantité
    - payer directement le fournisseur de services

- conditionner étroitement aux résultats et aux incitations à la pérennité les prêts pour les réformes institutionnelles
- exclure les agences de développement du financement des crises financières
- organiser l'aide au développement sur une base régionale, sauf – temporairement – pour l'Afrique, jusqu'à ce que la Banque africaine de développement puisse être autonome
- spécialiser la Banque mondiale sur
  - ↳ la production de biens publics globaux
    - épidémies tropicales
    - SIDA
    - protection des ressources environnementales
    - infrastructures transfrontalières
    - technologies agricoles des cultures tropicales
    - meilleures pratiques de gestion
  - ↳ la fourniture de ressources centralisées aux banques (agences régionales)
- réduire le rôle de prêteur de la Banque
- l'implication du secteur privé dans la Banque doit être réduite
- la dette des pays pauvres lourdement endettés mettant en œuvre un programme de développement supervisé par la Banque doit être annulée

## LA DIVISION THEMATIQUE DE LA BANQUE MONDIALE

### Thèmes

Réduction de la pauvreté & gestion économique	Finance, secteur privé & infrastructures	Environnement & développement socialement soutenable	Développement humain
Politique économique	Secteur financier	Développement rural	Santé, alimentation
Secteur public	Secteur privé	Environnement	Education
Réduction de la pauvreté	Energie, mines, télécommunications	Développement social	Protection sociale
Genre	Transport		
	Eau et ville		

## PERFORMANCE DES PROJETS DE LA BANQUE MONDIALE

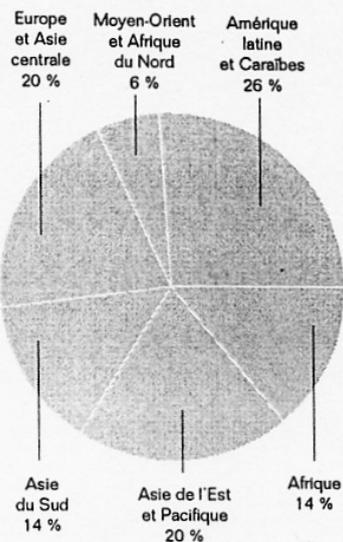
Taux d'échec des projets par rapport aux objectifs à long terme

	1990-1993	1994-1997	1998-1999	1990-1999
Prêts d'ajustement	55 %	45 %	37 %	47 %
Prêts d'investissement	60 %	59 %	56 %	59 %
Afrique	75 %	74 %	68 %	73 %
Asie du Sud	66 %	56 %	60 %	61 %
Amérique latine	51 %	50 %	37 %	48 %
Asie de l'Est	38 %	36 %	48 %	39 %
Bas revenu	73 %	69 %	66 %	70 %
Revenu moyen bas	48 %	50 %	46 %	49 %
Revenu moyen haut	45 %	36 %	31 %	39 %
Haut revenu	27 %	30 %	28 %	28 %
<b>TOTAL</b>	59 %	56 %	53 %	57 %

Source : Banque mondiale tiré du rapport Meltzer

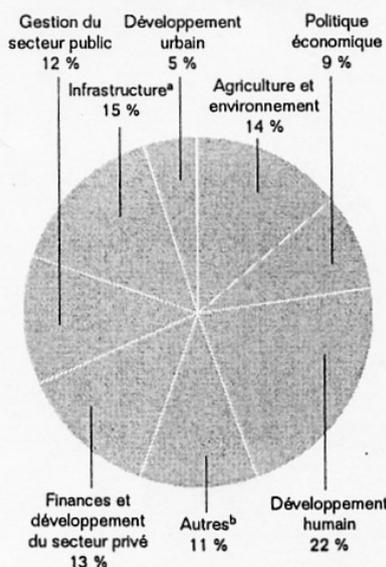
## RÉPARTITION RÉGIONALE DES PRÊTS DE LA BIRD ET DE L'IDA, EXERCICE 00

*Total USD 15,3 milliards*



## RÉPARTITION SECTORIELLE DES PRÊTS DE LA BIRD ET DE L'IDA, EXERCICE 00

*Total USD 15,3 milliards*



*Note : Pourcentages calculés sur la base des composantes des prêts.*

- a. Comprend les secteurs Transports, Télécommunications, et Eau et assainissement.*
- b. Comprend les Opérations plurisectorielles et les secteurs Électricité et autres énergies, Hydrocarbures et Industries extractives.*

PRÊTS DE LA BANQUE MONDIALE PAR SECTEUR, EXERCICES 92-00

(USD millions)

Secteur	CLASSÉMENT PAR PRÊT				CLASSÉMENT
	Ex. 92-97	Ex. 98	Ex. 99	Ex. 00	PAR COMPOSANTE <sup>a</sup>
	<i>Moyenne annuelle</i>				
Agriculture	2 920,2	2 691,9	2 507,8	1 125,2	1 150,0
Développement du secteur privé	751,2	431,0	1 337,4	221,3	207,3
Développement urbain	1 122,1	773,5	706,5	621,6	699,5
Eau et assainissement	896,6	552,9	1 052,7	903,6	620,5
Éducation	1 738,7	3 129,3	1 344,3	684,0	762,3
Électricité et autres énergies	2 549,1	2 067,0	440,0	994,2	990,6
Environnement	747,5	738,6	539,3	514,1	918,8
Finances	1 637,4	5 893,5	2 322,3	1 828,0	1 774,0
Gestion du secteur public	575,8	1 669,7	963,3	2 262,1	1 868,0
Hydrocarbures	550,9	140,0	17,5	167,0	166,6
Industries extractives	220,0	1 376,5	315,0	54,5	20,0
Opérations plurisectorielles	125,2	5,0	641,4	726,5	513,7
Politique économique	2 355,7	1 536,1	9 890,1	1 286,8	1 301,0
Population, santé et nutrition	1 235,2	1 990,9	1 106,8	987,0	1 044,3
Protection sociale	788,1	2 240,0	2 678,6	1 101,0	1 517,9
Télécommunications	261,0	70,5	110,8	109,03	109,4
Transports	3 068,4	3 287,5	3 021,8	1 690,0	1 612,3
<b>Total</b>	<b>21 543,0</b>	<b>28 593,9</b>	<b>28 995,6</b>	<b>15 276,2</b>	<b>15 276,2</b>
Dont BIRD	15 368,3	21 086,3	22 182,3	10 918,6	
IDA	6 174,7	7 507,7	6 813,3	4 357,6	

Note. Les chiffres étant arrondis, les totaux ne correspondent pas toujours à la somme exacte de leurs éléments.

a. Pour mieux rendre compte du caractère évolutif des opérations de la Banque, le système de classement par secteur des opérations de la Banque est examiné et modifié en fonction des besoins. Durant l'exercice 00, deux catégories sectorielles ont été créées (Politique économique et Développement du secteur privé) et une supprimée (Industriel). La rubrique Politique économique recouvre l'appui opérationnel à la politique macroéconomique, au commerce et à d'autres réformes économiques et institutionnelles. Elle englobe les opérations d'ajustement structurel précédemment classées dans la rubrique Opérations plurisectorielles et certains projets précédemment affectés à la catégorie Finances. La rubrique Développement du secteur privé comprend les projets d'appui au cadre d'activité économique, aux services d'infrastructure privés, aux petites entreprises et à la privatisation. À ce titre, elle englobe certaines opérations précédemment classées dans les catégories Industrie et Gestion du secteur public. D'autres opérations figurant jusque-là dans la rubrique Industrie apparaissent maintenant dans la catégorie Gestion du secteur public. En outre, quelques opérations individuelles approuvées durant les exercices 98-99 ont été reclassées, notamment un projet agricole approuvé durant l'exercice 99, qui figure maintenant à la rubrique Eau et assainissement.

b. Cette colonne indique le montant des prêts par secteur, sur la base d'un classement par composante principale. Prenons, à titre d'exemple, un prêt à l'appui d'un projet minier de 100 millions de dollars comprenant des composantes allées sur l'environnement, les finances et la protection sociale. Dans le cas d'un classement par prêt, le montant total de l'opération est comptabilisé dans la rubrique Industries extractives; dans le cas d'un classement par composante, ce montant est réparti entre les quatre secteurs concernés: Industries extractives, Environnement, Finances et Protection sociale. Le total des prêts relevant de la catégorie Protection sociale (1,5 milliard de dollars) qui figure dans la colonne Classement par composante correspond donc à la somme de toutes les composantes Protection sociale des prêts approuvés durant l'exercice 00.

c. Non compris les dons PTE accordés par l'IDA à l'Ouganda durant l'exercice 98 (USD 75 millions) et au Mozambique durant l'exercice 99 (USD 154 millions).

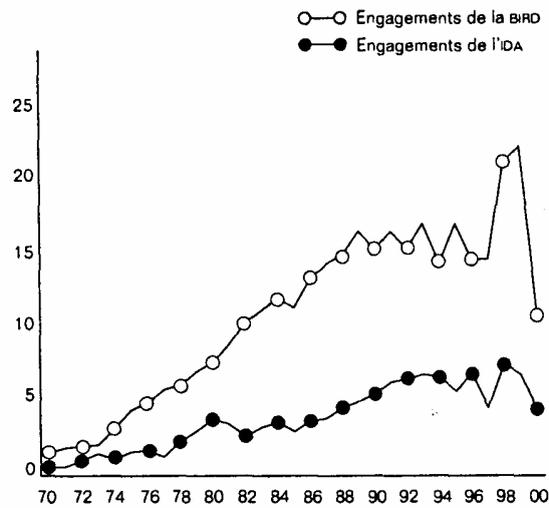
ENGAGEMENTS DE PRÊT À L'AJUSTEMENT DE LA BANQUE MONDIALE, EXERCICES 98-00

	EXERCICE 98		EXERCICE 99		EXERCICE 00	
	USD MILLIONS	%	USD MILLIONS	%	USD MILLIONS	%
<b>Engagements pour l'ajustement par région</b>						
Afrique	818	7	769	5	495	10
Asie de l'Est et Pacifique	5 685	50	5 712	37	552	11
Moyen-Orient et Afrique du Nord	180	2	680	4	—	—
Amérique latine et Caraïbes	1 589	14	4 445	29	2 860	56
Europe et Asie centrale	2 768	25	3 372	22	950	19
Asie du Sud	250	2	350	2	251	5
<b>Engagements pour l'ajustement, BIRD et IDA</b>						
BIRD	9 935	88	13 937	91	4 426	87
IDA	1 354	12	1 391	9	682	13
Total des prêts à l'ajustement	11 289	100	15 328	100	5 108	100
<b>Total des engagements de prêt de la Banque mondiale</b>						
BIRD	21 086		22 182		10 919	
IDA	7 508		6 813		4 358	
Total BIRD plus IDA	28 594		28 996		15 276	
Part des prêts à l'ajustement		39		53		33

Note. Les chiffres étant arrondis, les totaux ne correspondent pas toujours à la somme exacte de leurs éléments.

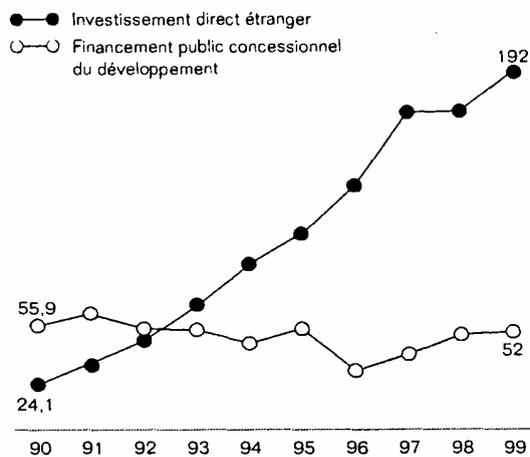
## ÉVOLUTION DES PRÊTS DE LA BIRD ET DE L'IDA, EXERCICES 70-00

(USD milliards)



## APPORTS DE RESSOURCES À LONG TERME AUX PAYS EN DÉVELOPPEMENT, 1990-1999

(USD milliards)

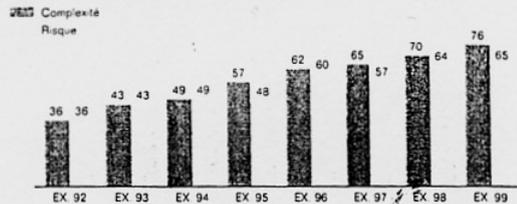


Source : Global Development Finance 2000, p. 36.

Note : les données de 1999 sont préliminaires. Le terme « apports nets de ressources à long terme » désigne les opérations débitrices nettes ou les échéances initiales à plus d'un an.

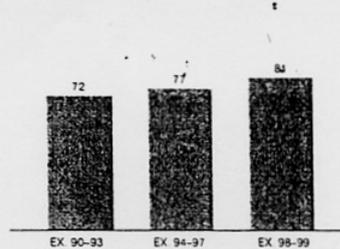
*Bien que les projets présentent un degré de complexité et de risque plus élevé...*

Degré de complexité et de risque<sup>a</sup>  
(en pourcentage du nombre de projets)

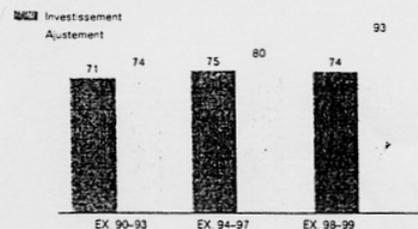


*les résultats de l'action de la Banque au plan du développement restent satisfaisants ou s'améliorent...*

Résultats satisfaisants : Total des prêts<sup>a</sup>  
(en pourcentage du volume de prêts en dollars)

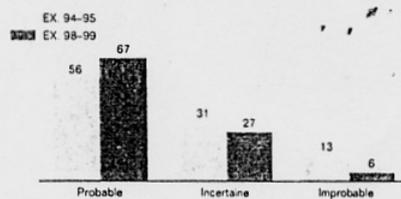


Résultats satisfaisants : Prêts d'investissement et d'ajustement<sup>a</sup>  
(en pourcentage du volume de prêts en dollars)

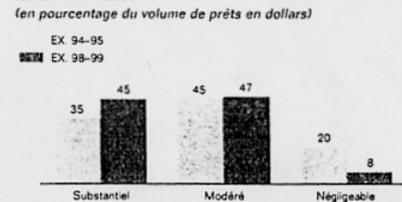


*les projets sont plus viables et contribuent davantage au renforcement institutionnel...*

Viabilité<sup>a</sup>  
(en pourcentage du volume de prêts en dollars)

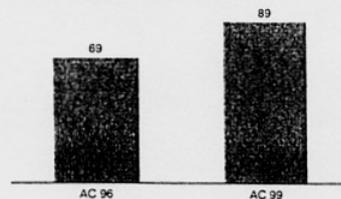


Impact du point de vue du renforcement institutionnel<sup>a</sup>  
(en pourcentage du volume de prêts en dollars)

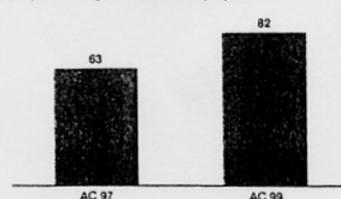


*et la qualité des projets à leur entrée dans le portefeuille ou en cours d'exécution s'améliore.*

Qualité à l'entrée satisfaisante<sup>b</sup>  
(en pourcentage du nombre de projets)



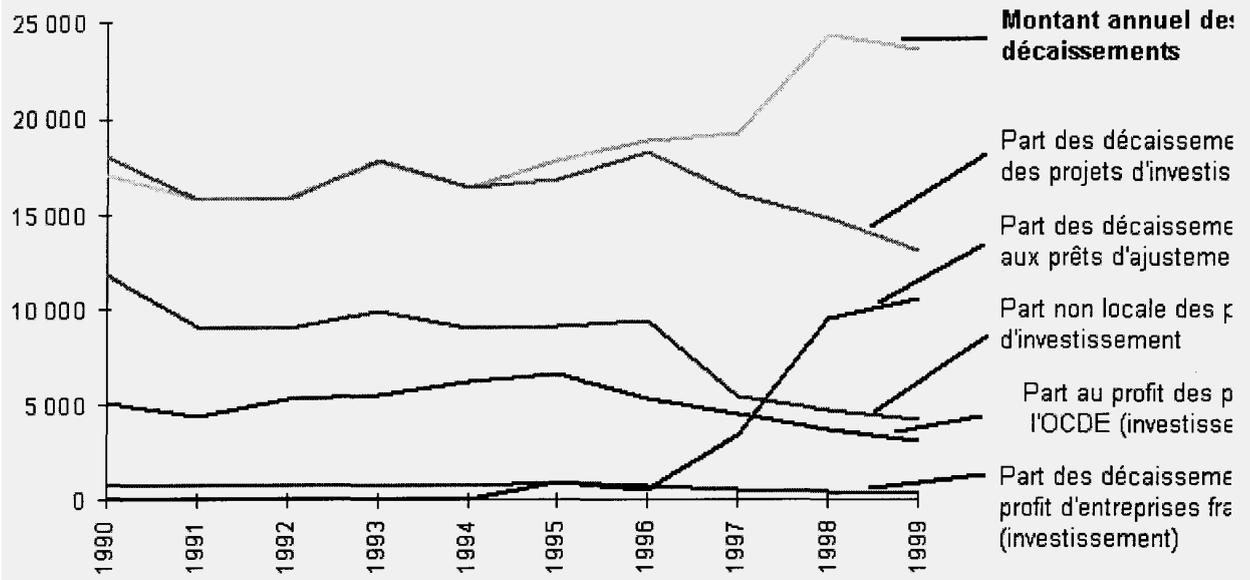
Qualité de la supervision satisfaisante<sup>b</sup>  
(en pourcentage du nombre de projets)



a. Les données renvoient aux évaluations indépendantes effectuées par le Département de l'évaluation des opérations (DEO) sur les prêts entièrement décaissés retirés du portefeuille actif de la Banque. Les résultats correspondant aux prêts sortis du portefeuille durant l'exercice 99 sont préliminaires, sur la base de toutes les évaluations indépendantes actuellement disponibles qui couvrent environ 50 % des opérations.

b. Les données renvoient aux évaluations réalisées chaque année par le Groupe d'assurance de la qualité (GAQ) sur un échantillon de projets en cours récemment approuvés.

**Evolution de la répartition des décaissements de la Banque Mondiale  
(en Millions dollars)**



## Chapitre IV

### L'ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

<b>1 . Une rapide mise en perspective historique</b>	<b>2</b>
<b>1.1 Le commerce international avant la seconde guerre mondiale</b>	<b>2</b>
1.1.1 Les doctrines post mercantilistes.	2
1.1.2 Le tournant de 1860.	2
1.1.3 Le retour à l'autarcie après la crise de 1929.	2
<b>1.2 Les négociations sur le commerce international après la seconde guerre mondiale</b>	<b>2</b>
1.2.1 Une négociation tardive.	2
1.2.2 Une négociation réussie.	5
1.2.3 Une mise en œuvre à demi réussie.	5
<b>2 . L'organisation de l'OMC</b>	<b>5</b>
<b>2.1 Le GATT, principes généraux.</b>	<b>5</b>
<b>2.2 Les instances</b>	<b>5</b>
2.2.1 Les parties contractantes.	6
2.2.2 . Le conseil (depuis 1960).	6
2.2.3 Le directeur général et le secrétariat général.	6
<b>2.3 Le traité</b>	<b>6</b>
2.3.1 Les obligations centrales ; elles sont doubles :	6
2.3.2 Le code de conduite ; il pose quatre règles :	7
2.3.3 Les exceptions	7
<b>2.4 Les compétences :</b>	<b>7</b>
2.4.1 Le règlement des différends (article XXIII).	8
2.4.2 L'organisation des cycles.	8
<b>2.5 Le passage du GATT à l'OMC (accord de Marrakech)</b>	<b>8</b>
2.5.1 Le « GATT de 1994 » ; principales modifications :	8
2.5.2 Les accords :	8
<b>2.6 L'organisation mondiale du commerce</b>	<b>8</b>
2.6.1 La structure générale de l'OMC.	9
<b>3 .L'organe de règlement des différends</b>	<b>14</b>
<b>3.1 1 La procédure</b>	<b>14</b>
3.1.1 L'organe de règlement des différends (ORD, Dispute Settlement Body).	14
3.1.2 Les moments de la procédure.	14
3.1.3 L'application de la décision.	15
<b>4 . Les accords de Doha</b>	<b>18</b>
<b>4.1 Les « rounds » antérieurs aux accords de Doha</b>	<b>18</b>
4.1.1 De Genève au Dillon round (1961).	18
4.1.2 Vers une conférence « globale » : le Kennedy round et le Tokyo round.	18
4.1.3 L'Uruguay round (1986-1994).	18
<b>4.2 Les accords de Doha</b>	<b>18</b>
4.2.1 Principes de l'accord.	18
4.2.2 Quatre volets principaux.	19
<b>5 . Les critiques de l'OMC (et du GATT)</b>	<b>25</b>
<b>5.1 L'OMC est trop libre échangiste (fondamentalisme des marchés)</b>	<b>25</b>
<b>5.2 L'OMC n'est pas démocratique</b>	<b>25</b>
<b>5.3 L'OMC est dominée par les grands pays</b>	<b>25</b>
<b>5.4 L'OMC fait primer les règles de la loyauté des échanges sur d'autres règles,</b>	<b>26</b>
<b>6 . Les propositions de réforme</b>	<b>26</b>

## Chapitre IV

### L'ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

#### 1. Une rapide mise en perspective historique

##### 1.1 Le commerce international avant la seconde guerre mondiale

###### 1.1.1 Les doctrines post mercantilistes.

- l'argument en faveur du libre échange : la théorie ricardienne des avantages comparatifs
- l'argument contre le libre échange ; la théorie « Listienne » de « l'industrie naissante » (« le système nationale d'économie politique »)

###### 1.1.2 Le tournant de 1860.

- les famines irlandaises de 1845-1846 et l'abolition des « corn laws » (part des importations de blé dans l'alimentation de la population britannique : (10-15 %)
- le traité franco-anglais de 1860 (Cobden-Chevalier)
  - ouvre une période d'expansion rapide du commerce international
  - innove par « la clause de la nation la plus favorisée »
- le retour du protectionnisme à partir de 1880
  - bloque l'internationalisation sans retour à l'autarcie
  - très sélectif (lois Méline en France)
  - associé à une rapide internationalisation financière

###### 1.1.3 Le retour à l'autarcie après la crise de 1929.

- le tarif Smoot-Hawley (droit de douane pouvant aller jusqu'à 90 %) aux Etats-Unis en juin 1930
- les relèvements des droits de douane au Royaume-Uni (droit général de 10 % en 1932 porté à 20-33 % en 1932)
- multiplication des restrictions quantitatives en France (limitation de la part du marché national aux exportateurs étrangers)
- généralisation des quotas dans les pays européens

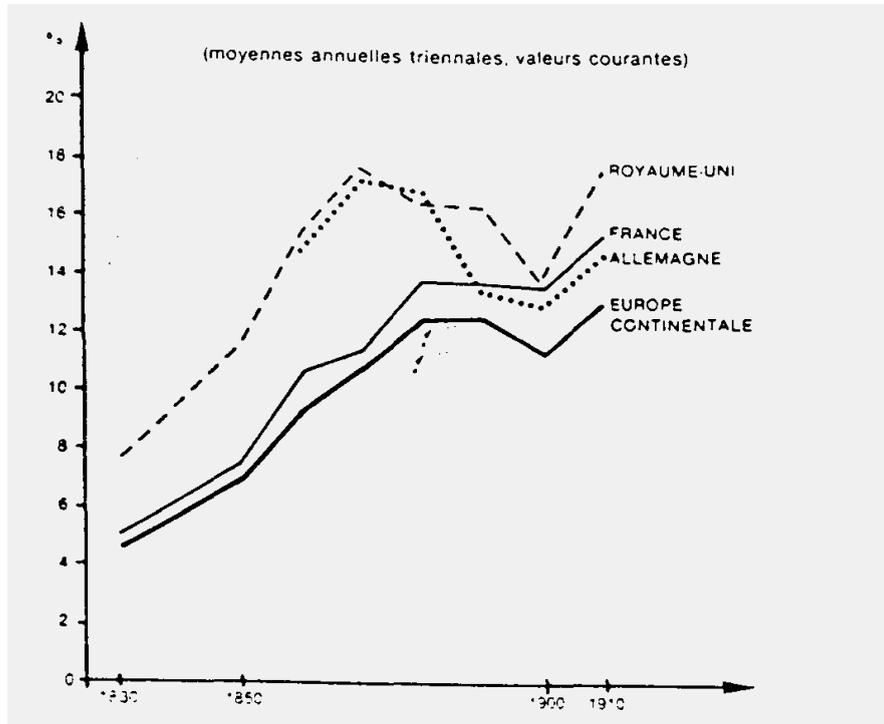
##### 1.2 Les négociations sur le commerce international après la seconde guerre mondiale

###### 1.2.1 Une négociation tardive.

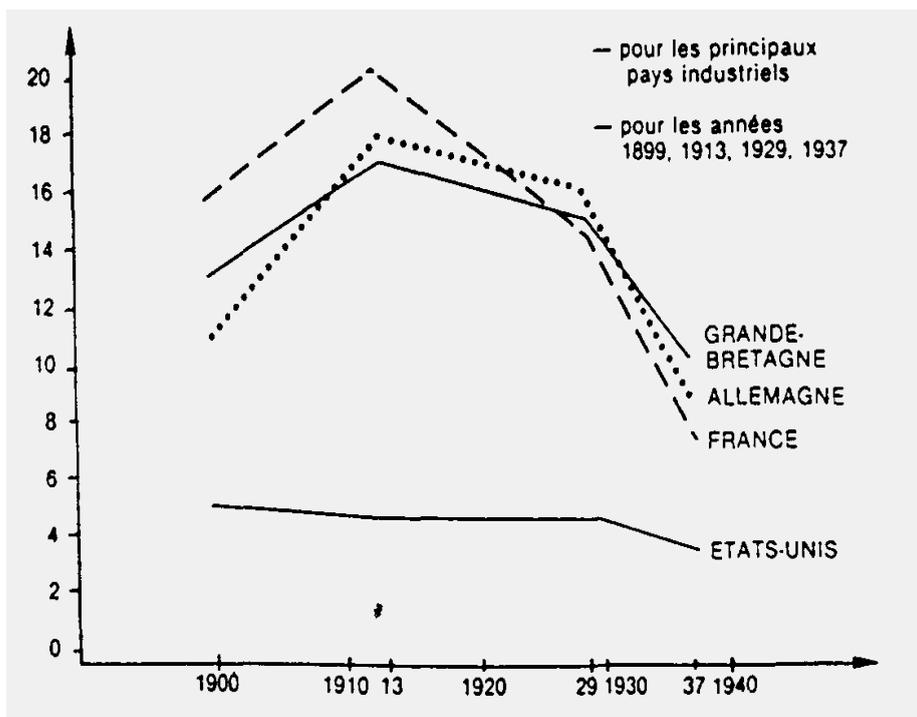
- elle est postérieure à la mise en place du FMI et de la BIRD (initiative de F. Roosevelt de février 1945)
- elle est double :
  - mise en place d'une organisation : l'organisation internationale du commerce (OIC)
  - conférence internationale pour la réduction des obstacles aux échanges

LE COMMERCE INTERNATIONAL EN LONGUE PERIODE  
(DEHOVE-MATHIS, 1986)

Taux d'exportation des principaux pays européens  
(pourcentage des exportations par rapport au national brut)



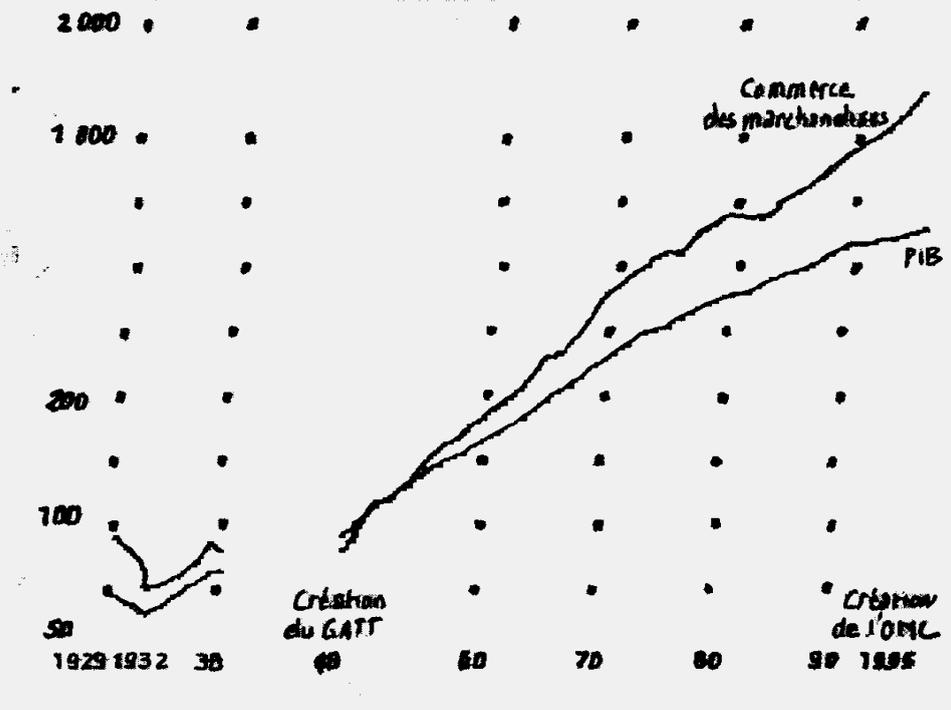
Exportations (prix 1955)  
production intérieure (prix 1955)



### Reprise du commerce et de la production au niveau mondial

Le commerce et le PIB ont tous deux chuté à la fin des années 20 avant d'amorcer une reprise en 1932. Après la seconde guerre mondiale, l'un et l'autre ont connu un redressement exponentiel, la progression du commerce étant, le plus souvent, plus rapide que celle du PIB.

(1950 = 100. Commerce et PIB: échelle logarithmique)



### 1.2.2 Une négociation réussie.

- adoption d'une charte pour l'OIC à La Havane en mars 1948 (conférence convoquée par le Conseil économique et sociale de l'ONU)
- accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (négociation entre 23 nations d'avril à octobre 1947)

### 1.2.3 Une mise en œuvre à demi réussie.

- l'OIC n'est pas ratifiée par le Congrès américain
  - texte pas assez libéral
  - conflit de compétence entre le président et le Congrès
  - opposition politique entre le président démocrate (Truman) et le Congrès (républicain)
- l'accord de Genève sur les tarifs va s'institutionnaliser en devenant le GATT (general agreement on trade and tariff) pour palier partiellement la défaillance de l'OIC.

## **2. L'organisation de l'OMC**

- l'OMC prolonge le GATT, après la négociation de l'Uruguay round et à la suite de l'accord de Marrakech mis en œuvre à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1995 ; elle « l'englobe »
- elle lui emprunte nombre de ses traits et une grande part de son esprit et de son expérience

### 2.1 Le GATT, principes généraux.

- c'est un traité signé par 23 pays à l'origine, de 38 articles, pérennisé sous forme d'une institution
- il lie les « parties contractantes » (et non membres)
- ses objectifs sont doubles :
  - assurer le respect des principes d'une concurrence loyale entre les nations
  - mettre en œuvre un processus continu de libéralisation du commerce international
- son esprit est plus « mercantiliste » que « libre échangiste »

### 2.2 Les instances

- c'est une institution très légère
- il faut distinguer :
  - les parties contractantes
  - le Conseil
  - le directeur général
  - les groupes d'étude

### 2.2.1 Les parties contractantes.

- elles se réunissent tous les ans (session, équivalente à une assemblée générale)
- elles sont de plus en plus formelles
- chaque partie à une voix
- les décisions sont prises théoriquement
  - à la majorité simple
  - à la majorité des deux tiers (adhésion, dérogations à l'accord) approbation des unions douanières, révision des traités)
  - dans la pratique : consensus, ce qui oblige à des négociations longues
- chaque session élit son bureau qui reste en fonction jusqu'à la session suivante

### 2.2.2 . Le conseil (depuis 1960).

- il comprend les représentants de toutes les parties contractantes
- il se réunit tous les mois
- c'est la cheville ouvrière
  - préparation des textes pour les sessions
  - examen des politiques commerciales des parties (depuis 1989, « mécanismes d'examen des politiques commerciales »)
    - deux rapports (pays, secrétariat) publiés
    - compte rendu du Conseil, publié
    - tous les deux ans pour les quatre plus importants exportateurs, tous les quatre ans ou six ans pour les autres

### 2.2.3 Le directeur général et le secrétariat général.

- il joue un rôle important d'arbitre
- il est nommé par consensus ; il est stable (six depuis 1948)
- il dirige le secrétariat général (effectifs faibles, inférieurs à 500)
  - examen des politiques commerciales
  - études
  - rapport annuel sur les tendances du commerce mondial

## 2.3 Le traité

- il faut distinguer :
  - les obligations centrales
  - le code de conduite
  - les exceptions

### 2.3.1 Les obligations centrales ; elles sont doubles :

- application à tous les membres de la clause de la nation la plus favorisée
- échange à des concessions tarifaires

### 2.3.2 Le code de conduite ; il pose quatre règles :

- interdiction des discriminations entre les producteurs nationaux et les exportateurs étrangers
- interdiction du dumping (vente à l'étranger en dessous du prix national)
- prohibition des restrictions quantitatives (elles sont plus nuisibles que les droits de douanes parce que moins visibles) sauf en cas d'urgence
- réglementation des subventions (subventions à l'exportation interdites ; à l'importation autorisées elles ne lèsent pas les exportateurs étrangers)

### 2.3.3 Les exceptions

Elles concernent les produits, les nations, les régions.

#### 2.3.3.1 *Exceptions sur les produits : l'accord ne porte que sur les produits stricto sensu.*

- les services ; processus d'inclusion lancé en 1986 (Uruguay round)
- l'agriculture ; il s'agit d'une dérogation (waiver) à l'initiative des américains (lait) admise en 1955 ; processus d'inclusion lancé par l'Uruguay round
- textile, depuis 1961, formalisé en 1962 (multifibres) processus d'inclusion lancé en 1986

#### 2.3.3.2 *Les nations.*

- les PVD peuvent se protéger de la critique de LIST (« industrie naissante ») du libre échange (article XVIII)
- exception de l'obligation de réciprocité en 1964 (CNUCED) par rapport aux pays développés ; formalisé dans le SGP (système généralisé de préférence) en 1968 : un avantage accordé par un PD à un PED n'est pas soumis à la clause de la NPF (nation la plus favorisée)

#### 2.3.3.3 *La constitution de zones de libre échange (article XXV).*

- principe d'une zone de libre échange ou d'une union douanière
- violation du principe NPF (détournement de trafic)
- conditions :
  - pas d'augmentation des barrières douanières à l'égard des non participants
  - suppression totale des barrières internes
- application laxiste

## 2.4 Les compétences :

Elles sont doubles : règlement des différends; organisation de cycles de négociations

#### 2.4.1 Le règlement des différends (article XXIII).

- la question est tranchée par un « panel » d'experts (« groupe spécial ») après négociation bilatérale et investigations
- les parties contractantes sont les seules à prendre des mesures (recommandation ; autorisation de mesures de rétorsions)

#### 2.4.2 L'organisation des cycles.

- méthode utilisée pour libéraliser le commerce
- multilatéralisation et équilibre des « propositions de concessions »
- les sept cycles depuis 1947 jusqu'à l'Uruguay round

#### 2.5 Le passage du GATT à l'OMC (accord de Marrakech)

- l'Uruguay round (accord de Marrakech du 26 novembre 1995) a redéfini complètement le cadre institutionnel du GATT sans l'abolir ni introduire des modifications de fond sur les principes
- grande complexité (186 pays) : le GATT devient l'OMC, lui-même gestionnaire d'autres accords

#### 2.5.1 Le « GATT de 1994 » ; principales modifications :

- article XXIV sur les unions douanières et les zones de libre-échange durci (procédures d'examen et obligations des membres)
- article XII sur les entreprises commerciales d'Etat renforcé (transparence et surveillance)
- articles XII et XVIII B sur les disciplines de rééquilibrage des balances de paiement

#### 2.5.2 Les accords :

- accord instituant l'OMC
- accord sur le commerce des marchandises
- accord sur les produits (dont agriculture, textile)
- accord sur les principes (subventions, sauvegarde)
- accord général sur le commerce des services (GATS)
- accord relatif aux aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC ou TRIPS)
- protection des droits d'auteurs, des marques, du dessin des brevets
- contrôle et sanction

#### 2.6 L'organisation mondiale du commerce

- 140 pays membres (30 en négociation pour adhésion)
- ouverture le 11 janvier 1995
- changement de nom d'anciennes structures

- création de nouvelles structures
- tous les organes, y compris les conseils et comités et l'ORD, sont constitués de tous les membres

#### 2.6.1 La structure générale de l'OMC.

- les « parties contractantes » deviennent les « membres »
- la « session » des parties contractantes devient la « conférence ministérielle », elle se réunit au moins une fois tous les deux ans (Singapour (1996), Genève (1998), Seattle (1999), Doha (2002))
- la « conférence ministérielle » devient le « Conseil général » ; il se réunit lorsque c'est nécessaire ; il assure les fonctions de la conférence entre les réunions ;
- il exerce les fonctions :
  - d'organe de règlement des différends (ORD)
  - d'organe d'examen des politiques commerciales
- il supervise les travaux
  - des anciens conseils
    - conseil du commerce des marchandises
    - conseil du commerce des services
    - conseil des ADPIC
  - de quatre nouveaux comités
    - comité du commerce et du développement
    - comité des restrictions adoptées pour des raisons de balance des paiements
    - comité du budget, des finances et de l'administration
    - comité sur le commerce et l'environnement (depuis 1996)
- le secrétariat est maintenu
- le mode de votation est modifié
  - la majorité reste la règle formelle pour les décisions normales ; le consensus la règle réelle
  - deux majorités qualifiées sont prévues
    - trois quarts :
      - ↪ interprétation des accords
      - ↪ attribution d'une dérogation temporaire (1 an) à un membre
    - deux tiers :
      - ↪ accession de nouveaux membres
      - ↪ amendements aux accords

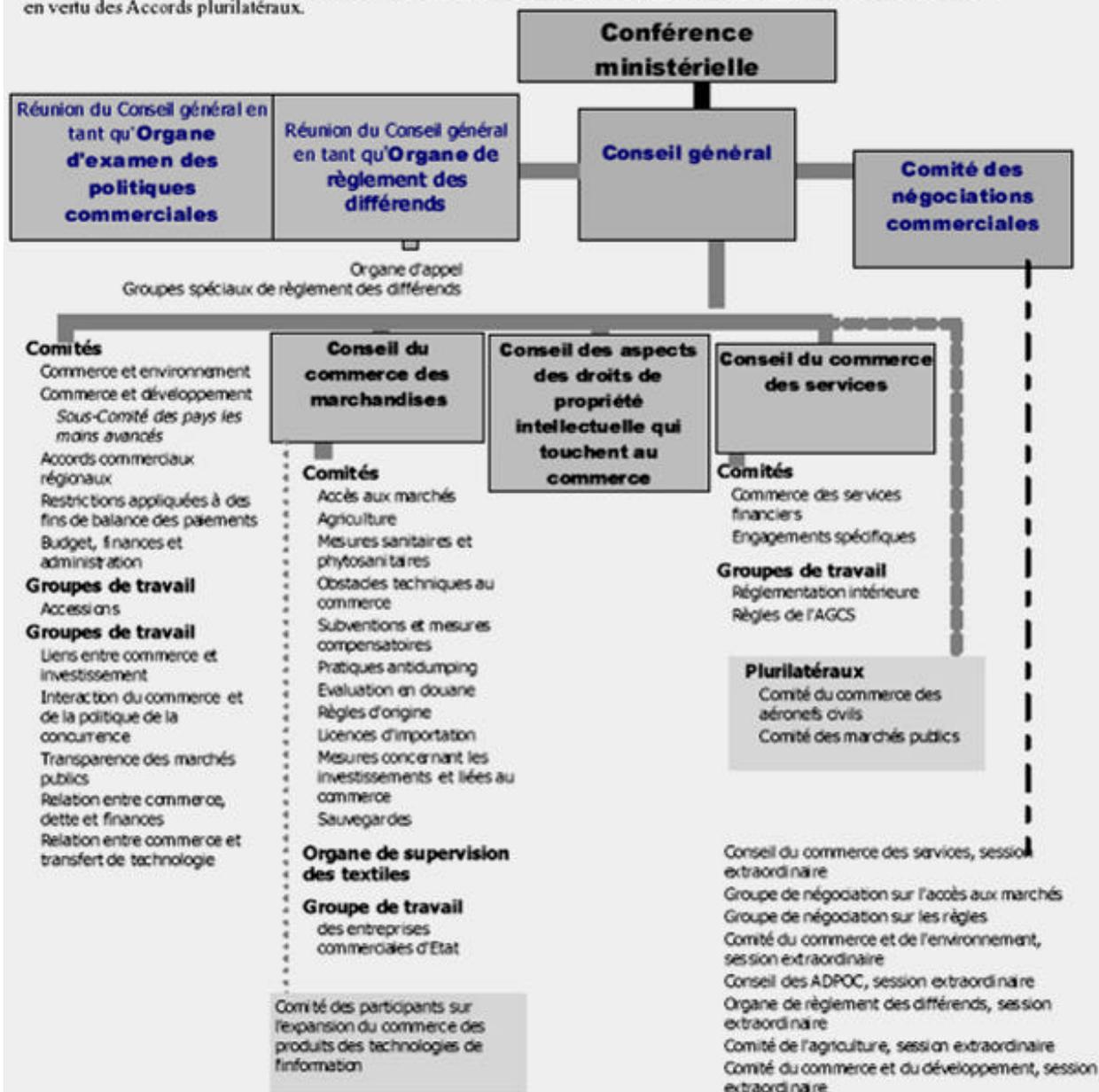
## LE SECRETARIAT

Le Secrétariat de l'OMC est dirigé par un directeur général. Les divisions sont placées directement sous l'autorité du Directeur général ou d'un de ses adjoints.

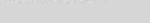
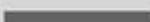
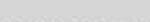
<b>Directeur général</b>	Bureau du Directeur général : appui administratif fourni (dans le cadre de différends) à l'Organe d'appel, à l'Organe de supervision des textiles Division de l'information et des relations avec les médias Sessions ministérielles : questions de fond relatives aux sessions de la Conférence ministérielle et activités de suivi Groupe de travail du Secrétariat sur le Cadre intégré et les questions relatives aux PMA : coordination des activités concernant le Cadre intégré et d'autres activités relatives aux PMA avec les organisations participantes et des partenaires de développement
<b>Directeur général adjoint</b> A. Ouedraogo	Division du développement : commerce et développement, pays les moins avancés, régionalisme Division des relations extérieures : relations avec les organisations intergouvernementales et non gouvernementales Division de l'informatique Division des textiles Division du commerce et des finances : MIC, balance des paiements relations avec le FMI et la Banque Mondiale, etc.
<b>Directeur général adjoint</b> P. -H. Ravier	Division des accessions Division de la propriété intellectuelle : ADPIC, concurrence et marchés publics Division des services linguistiques et de la documentation Division des statistiques Division de la coopération technique Division du commerce et de l'environnement : commerce et environnement, obstacles techniques au commerce, etc. Division de la formation
<b>Directeur général adjoint</b> A. Rodriguez Mendoza	Division de l'Agriculture et des produits de base : agriculture, mesures sanitaires et phytosanitaires, etc. Division du conseil : Conseil général, Organe de règlement des différends, etc. Division de la recherche et de l'analyse économiques Division des règles : mesures antidumping, subventions, sauvegardes, commerce d'Etat, aéronefs civils, etc. Division de l'examen des politiques commerciales
<b>Directeur général adjoint</b> A. Stoler	Division de l'administration et des services généraux : budget, finances, administration et questions relatives aux ressources humaines Division des affaires juridiques : règlement des différends, etc. Division de l'accès aux marchés : Conseil du commerce des marchandises, accès aux marchés, évaluation en douane, mesures non tarifaires, licences d'importation, règles d'origine, inspection avant expédition Commerce des services : AGCS, etc.

## Structure de l'OMC

Tous les Membres de l'OMC peuvent participer à tous les conseils, comités, etc., à l'exception de l'Organe d'appel, des groupes spéciaux de règlement des différends, de l'Organe de supervision des textiles et des comités et conseils établis en vertu des Accords plurilatéraux.



### Légende

-  Présentation de rapports au Conseil général (ou à un organe subsidiaire)
  -  Présentation de rapports à l'Organe de règlement des différends
  -  Les comités établis en vertu des accords plurilatéraux informent le Conseil général de leurs activités, bien que ces accords n'aient pas été signés par tous les Membres de l'OMC.
  -  Ce Comité informe le Conseil du commerce des marchandises de ses activités, bien que les Membres de l'OMC n'y participent pas tous.
  -  Organes établis par le Comité des négociations commerciales
- Le Conseil général se réunit également en tant qu'Organe d'examen des politiques commerciales et Organe de règlement des différends

## Listes des Membres et Observateurs

144 Membres au 1 janvier 2002 (avec les dates d'accession)

Afrique du Sud 1.1.1995	Equateur 21.1.1996	Malawi 31.5.1995	Pakistan 1.1.1995
Albanie 8.9.2000	Espagne 1.1.1995	Maldives 31.5.1995	Panama 6.9.1997
Allemagne 1.1.1995	Estonie 13.11.1995	Mali 31.5.1995	Papouasie-nouvelle-guinée 9.6.1996
Angola 23.11.1996	Etats-Unis d'Amérique 1.1.1995	Malte 1.1.1995	Paraguay 1.1.1995
Antigua-et-Barbuda 1.1.1995	Fidji 14.1.1996	Maroc 1.1.1995	Pays-Bas Pour le Royaume en Europe et pour les Antilles néerlandaises 1.1.1995
Argentine 1.1.1995	Finlande 1.1.1995	Maurice 1.1.1995	Pérou 1.1.1995
Australie 1.1.1995	France 1.1.1995	Mauritanie 31.5.1995	Philippines 1.1.1995
Autriche 1.1.1995	Gabon 1.1.1995	Mexique 1.1.1995	Pologne 1.1.1995
Bahreïn, Royaume de 1.1.1995	Gambie 2.10.1996	Moldova 26.7.2001	Portugal 1.1.1995
Bangladesh 1.1.1995	Géorgie 14.6.2000	Mongolie 29.1.1997	Qatar 13.1.1996
Barbade 1.1.1995	Ghana 1.1.1995	Mozambique 26.8.1995	République centrafricaine 31.5.1995
Belgique 1.1.1995	Grèce 1.1.1995	Myanmar 1.1.1995	République démocratique du Congo 1.1.1997
Belize 1.1.1995	Grenade 22.2.1996	Namibie 1.1.1995	République dominicaine 9.3.1995
Bénin 22.2.1996	Guatemala 21.7.1995	Nicaragua 3.9.1995	République kirghize 20.12.1998
Bolivie 12.9.1995	Guinée 31.10.1995	Niger 13.12.1996	République slovaque 1.1.1995
Botswana 31.5.1995	Guinée-Bissau 31.5.1995	Nigeria 1.1.1995	République tchèque 1.1.1995
Brésil 1.1.1995	Guyane 1.1.1995	Norvège 1.1.1995	Roumanie 1.1.1995
Brunei Darussalam 1.1.1995	Haïti 30.1.1996	Nouvelle-Zélande 1.1.1995	Royaume-Uni 1.1.1995
Bulgarie 1.12.1996	Honduras 1.1.1995	Oman 9.11.2000	Rwanda 22.5.1996
Burkina Faso 3.6.1995	Hong Kong, Chine 1.1.1995	Ouganda 1.1.1995	Sainte-Lucie 1.1.1995
Burundi 23.7.1995	Hongrie 1.1.1995		Saint-Kitts-et-Nevis 21.2.1996
Cameroun 13.12.1995	Iles Salomon 26.7.1996		Saint Vincent et les Grenadine 1.1.1995
Canada 1.1.1995	Inde 1.1.1995		Sénégal 1.1.1995
Chili 1.1.1995	Indonésie 1.1.1995		Sierra Léone 23.7.1995
Chine 11.12.2001	Irlande 1.1.1995		Singapour 1.1.1995
Chypre 31.7.1995	Islande 1.1.1995		Slovénie 30.7.1995
Colombie 30.4.1995	Israël 21.4.1995		Sri Lanka 1.1.1995
Communauté Européenne 1.1.1995	Italie 1.1.1995		Suède 1.1.1995
Congo 27.3.1997	Jamaïque 9.3.1995		Suisse 1.7.1995
Corée, république de 1.1.1995	Japon 1.1.1995		Suriname 1.1.1995
Costa Rica 1.1.1995	Jordanie 11.4.2000		Swaziland 1.1.1995
Côte d'Ivoire 1.1.1995	Kenya 1.1.1995		Tanzanie 1.1.1995
Croatie 31.11.2000	Koweït 1.1.1995		Tchad 19.10.1996
Cuba 20.4.1995	Lesotho 31.5.1995		Territoire douanier district de Taiwan, Penghu, Kinmen et Matsu 1.1.2002
Danemark 1.1.1995	Lettonie 10.2.1999		Thaïlande 1.1.1995
Djibouti 31.5.1995	Liechtenstein 1.9.1995		Togo 31.5.1995
Dominique 1.1.1995	Lituanie 31.5.2001		Trinité-et-Tobago 1.3.1995
Egypte 30.6.1995	Luxembourg 1.1.1995		Tunisie 29.3.1995
El Salvador 7.5.1995	Macao, Chine 1.1.1995		Turquie 26.3.1995
Emirats arabes unis 10.4.1996	Madagascar 17.11.1995		Uruguay 1.1.1995
	Malaisie 1.1.1995		Venezuela 1.1.1995
			Zambie 1.1.1995
			Zimbabwe 5.3.1995

## Gouvernements ayant le statut d'observateur

Algérie  
Andorre  
Arabie Saoudite  
Arménie  
Azerbaïdjan  
Bahamas  
Belarus  
Bhoutan  
Bosnie-Herzégovine  
Cambodge  
Cap-Vert  
Ethiopie  
Ex-Rép. yougoslave de macédoine  
Guinée équatoriale  
Kazakhstan  
Liban  
Népal  
Ouzbékistan  
République démocratique populaire lao  
Russie, fédération de  
Saint-siège  
Samoa  
Sao Tome et Principe  
Seychelles  
Soudan  
Tadjikistan  
Tonga  
Ukraine  
Vanuatu  
Vietnam  
Yémen  
Yougoslavie, Rép. féd. de

Note : A l'exception du Saint-siège, les pays ayant le statut d'observateur doivent engager les négociations en vue de leur accession dans les cinq ans qui suivent l'obtention de ce statut.

## Organisations ayant le statut d'observateur auprès du Conseil

### Général uniquement :

(d'autres organisations peuvent avoir le statut d'observateur auprès d'autres conseils et comités)

Organisations des Nations Unies (ONU)  
Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED)  
Fonds Monétaire International (FMI)  
Banque Mondiale  
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)  
Organisation Mondiale de la propriété Intellectuelle (OMPI)  
Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)

### **3.L'organe de règlement des différends**

- une des principales innovations de l'OMC par rapport au GATT
- fixation des modalités d'instruction des plaintes
- prévision des mesures rendant les condamnations efficaces
- une procédure plus contraignante, plus automatique, plus crédible, plus multilatérale, moins vulnérable aux blocages que celle du GATT

#### **3.11 La procédure**

- elle est précise
- elle est limitée dans le temps (1 an hors appel ; 15 mois si appel dans le cas normal ; plus court si urgence)
- une décision est acceptée sauf consensus contraire (inverse du GATT où une décision ne pouvait être prise que si elle était consensuelle)
- elle privilégie la conciliation et la négociation des parties

##### **3.1.1 L'organe de règlement des différends (ORD, Dispute Settlement Body).**

- c'est une émanation directe du Conseil général
- il a la responsabilité de l'ensemble de la procédure
  - instituer le panel (proche d'un tribunal arbitral)
    - (parfois 5) experts
    - choisis par les parties (par le directeur général en cas de désaccord persistant)
    - tranche le litige et établit un rapport pour l'ORD
    - l'ORD ne peut rejeter ce rapport qu'à l'unanimité
  - rejeter les décisions du panel par consensus, ou de l'appel
  - appliquer la décision
  - autoriser les mesures de représailles en cas de non application de la décision

##### **3.1.2 Les moments de la procédure.**

- consultation (jusqu'à 60 jours) ; négociations des parties entre elles, éventuellement sous la médiation du secrétaire général
- panel (jusqu'à 45 jours pour la désignation du panel ; jusqu'à 6 mois après la désignation pour la décision du panel)
  - conclusion des parties
  - première audition des parties
  - objections écrites et présentations orales des arguments à une seconde réunion du panel
  - expertises

- soumission aux parties d'un projet de la partie factuelle (faits et arguments juridiques) du rapport final du panel pour commentaires (dans les deux semaines suivantes)
- soumission aux parties d'un rapport intérimaire pour commentaires (dans la semaine suivante)
- finalisation du rapport (jusqu'à deux semaines)
- rapport final communiqué aux parties et à tous les membres de l'OMC
  - décision sur la conformité d'une décision aux accords commerciaux
  - décision sur les mesures à prendre pour rentrer dans le droit (régularisation) le cas échéant
- sauf consensus contraire de l'ORD le rapport devient décision
- appel
  - il ne peut porter que sur des points de droit (et non sur des faits normaux ou des jugements de fait du panel)
  - il est soumis à trois membres de l'organe d'appel composé de sept membres institués par l'ORD
    - l'organe d'appel est institué pour quatre ans
    - ses membres sont nommés pour leurs compétences et leurs qualifications
    - ils ne peuvent recevoir d'instruction des gouvernements
  - l'appel peut annuler, confirmer, modifier la décision du panel (dans les 60 jours)
  - l'ORD peut rejeter par consensus la décision d'appel (dans les 30 jours)

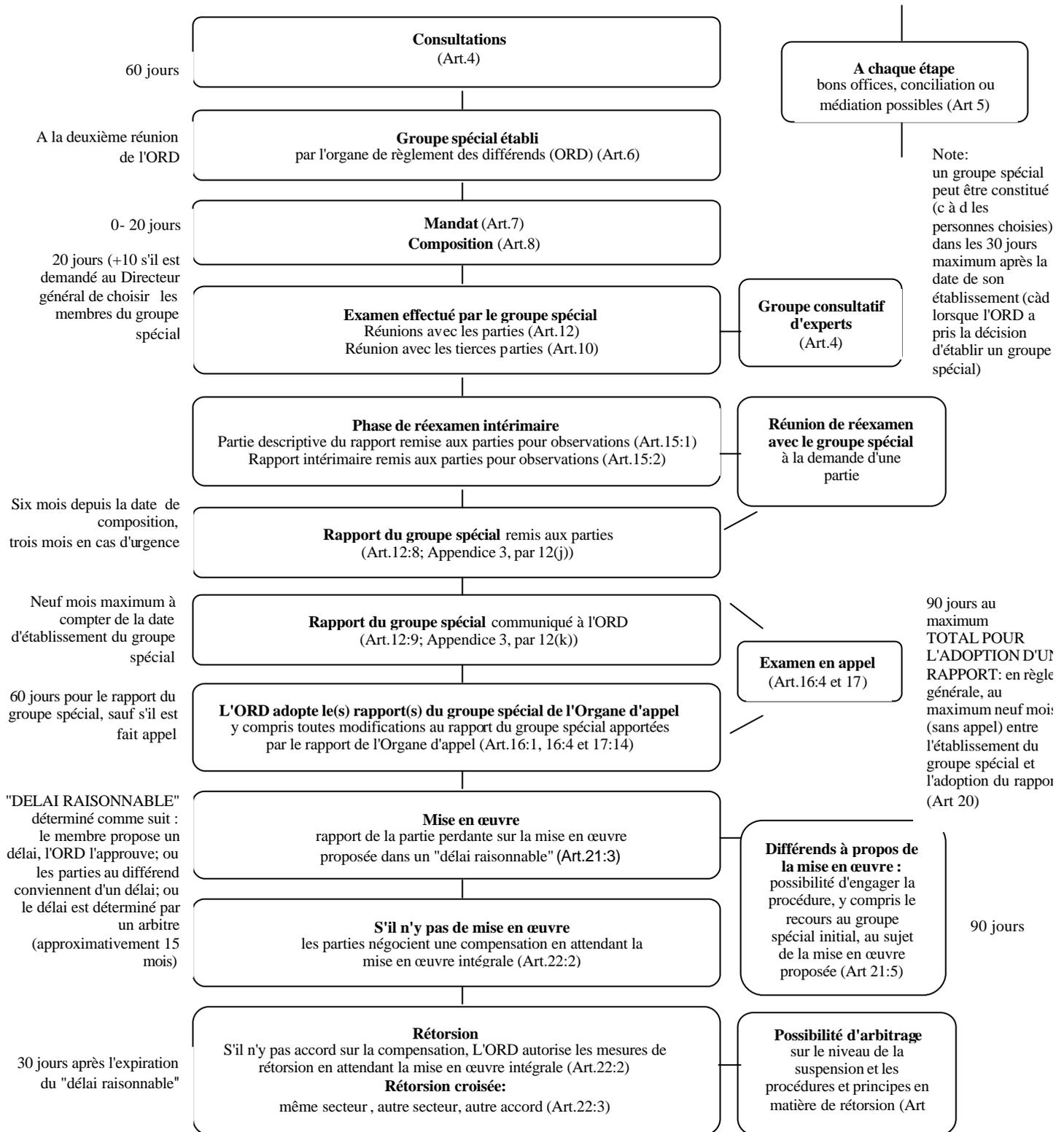
### 3.1.3 L'application de la décision.

- le perdant a 30 jours pour informer l'ORD de ses intentions
- s'il n'applique pas la décision il peut engager des négociations avec le gagnant pour définir des compensations (jusqu'à 20 jours)
- si aucun accord n'est possible, le gagnant propose des sanctions à l'ORD qui a 30 jours pour les accepter ou les refuser par consensus
  - en principe les sanctions doivent être dans le même secteur
  - si ce n'est pas possible, elles peuvent être imposées dans d'autres secteurs du même accord, ou d'un autre accord si ce n'est pas possible

## La procédure de groupe spécial

Les diverses étapes qu'un différend peut franchir à l'OMC. A chaque étape, les pays parties à un différend sont encouragés à tenir des consultations entre eux afin d'arriver à un règlement "extrajudiciaire". A chaque étape, le Directeur général de l'OMC peut offrir ses bons offices ou sa médiation, ou aider à parvenir à une conciliation.

Note : les délais spécifiés peuvent être maximums ou minimums, certains sont obligatoires, d'autres pas.



## Bilan des procédures de règlement des différends de l'OMC

	Panels gagnés		Total	Panels perdus		Total
	En tant que plaignant	En tant que défendeur		en tant que plaignant	En tant que défendeurs (1)	
Etats-Unis	10	-	10	2	5	7
Union Européenne	4	1	5	-	3	3
Japon	1	1	2	-	2	2
Pays en développement	17	-	17	-	7	7

(1) Le panel est groupe d'experts choisis par les parties au différend.  
Le panel perdu est compté une fois, quel que soit le nombre de plaignants gagnants.

Source : rapport économique et financier annexé à la loi de finances 2000

### Nombre de plaintes déposées par ou contre les Etats-Unis et la CEE au titre de l'article XXIII

	1950-1959	1960-1969	1970-1979	1980-1989	1990-1991*
<b><u>Etats-Unis</u></b>					
Plaintes déposées par les Etats-Unis	4	4	15	23	6
Plaintes déposées contre les Etats -Unis	4	0	1	29	5
<b><u>CEE</u></b>					
Plaintes déposées par la CEE		0	2	21	0
Plaintes déposées contre la CEE		4	11	22	3

\* pour la CEE, 1990

Source : GATT, *Examen des politiques commerciales, Etats-Unis, Genève juillet 1992, vol I tab. VI. 1. p. 233 et VI. 2. p. 238*; et GATT *Examen des politiques commerciales, CEE, Genève, juin 1991, vol. I. tab. VI. 1.p. 280 et VI. 2. p.281.*

## **4. Les accords de Doha**

### **4.1 Les « rounds » antérieurs aux accords de Doha**

#### **4.1.1 De Genève au Dillon round (1961).**

- cycles de négociations
- peu de pays (entre 13 et 36)
- exclusivement centrés sur les droits de douane

#### **4.1.2 Vers une conférence « globale » : le Kennedy round et le Tokyo round.**

- le nombre de participants s'accroît : 62 au Kennedy round (1964-1967), 102 au Tokyo round (1973-1979)
- les négociations s'engagent vers le hors tarifaire
  - le Kennedy round : accord anti dumping
  - le Tokyo round :
    - achève l'abaissement général (hors « pics ») des tarifs (moyenne des droits pour les produits industriels sur les principaux marchés diminuée de 33 % et ramenée à 4,7 %) et leur harmonisation (réduction des écarts)
    - produit des accords sur les obstacles non tarifaires (non signés par tous donc appelés « codes »)
    - échoue sur l'agriculture et les « sauvegardes »

#### **4.1.3 L'Uruguay round (1986-1994).**

- 123 pays
- le plus long (7 ans ½)
- la plus vaste négociation de tous les temps
- l'ordre du jour ne laisse aucun sujet de côté (15 sujets) et privilégie les accords généraux, les accords de principe, et les agendas des futures négociations sectorielles (programme incorporé)
- débouche sur une nouvelle organisation l'OMC

### **4.2 Les accords de Doha**

#### **4.2.1 Principes de l'accord.**

- établit principalement un agenda de négociation ou de préparation de la négociation (décision renvoyée à la 5<sup>ème</sup> conférence ministérielle)
- fixe les perspectives
- arrête les domaines possibles de négociation et leur condition
- livre un « état d'esprit général » possible de l'approche des problèmes

- retient le principe du « round » (négociation unique et globale)

#### 4.2.2 Quatre volets principaux.

##### 4.2.2.1 *Poursuite de l'ouverture maîtrisée des marchés (dont « build in Agenda » ou « programme incorporé »)*

- intégration explicite des « pics tarifaires »
- intégration d'un calendrier pour la négociation sur les services
- reprise des négociations dans l'agriculture ; sans calendrier et sans fixation d'objectifs précis pour aucun sujet
- lancement d'une négociation pour la libéralisation complète du commerce des biens environnementaux

##### 4.2.2.2 *Renforcement des règles et disciplines multilatérales.*

- clarification et amélioration des accords existants (antidumping, subventions, règlement des différends (avant 2003), accords commerciaux régionaux, appellations d'origine)
- préparation de nouvelles négociations dans des domaines mal couverts (investissement, règles de la concurrence, marchés publics)

##### 4.2.2.3 *Lien entre politiques commerciales et autres politiques publiques.*

- rappel des principes
  - l'OMC ne doit pas limiter la capacité des Etats à assurer la protection de la santé et de l'environnement au niveau approprié, sous réserve de non discrimination et de non protectionnisme déguisé
  - l'OMC protège le droit de réglementation nationale dans les services
- confirmation de la prise en compte de préoccupations non commerciales dans les négociations agricoles
- intégration de la nécessité de mieux articuler normes environnementales et normes commerciales
- appel à une coopération renforcée avec toutes les autres organisations internationales

##### 4.2.2.4 *Développement et commerce.*

- affirmation du caractère prioritaire du développement
- interprétation favorable aux PVD de l'accord ADPIC
  - reconnaissance de la nécessité d'un équilibre entre accès aux découvertes et stimulation de la recherche et de l'innovation
  - reconnaissance du droit d'intervention des Etats entre les laboratoires et les acheteurs (licences obligatoires)

- reconnaissance de systèmes de préférences commerciales (convention de Cotonou)
- accès sans restriction des produits des PMA aux marchés des pays développés et prise en compte général (y compris agriculture) du traitement spécial et différencié
- engagement de travaux sur les thèmes prioritaires pour les PVD
  - lien commerce/dette
  - lien commerce/transfert de technologie
  - coopération technique
- engagements fermes du renforcement de l'assistance technique (mise en place de financements à long terme)

## Le "programme incorporé"

**1995**

- OMC : création de l'Organisation, entrée en vigueur des nouveaux accords (1<sup>er</sup> janvier 1995)
- Mouvement des personnes physiques : fin des négociations (28 juillet 1995)

**1996**

- Accord sur les marchés publics : entrée en vigueur (1<sup>er</sup> janvier 1996)
- Subventions : examen du recours aux dispositions concernant les subventions accordées à la recherche-développement (avant le 1<sup>er</sup> juillet 1996)
- Services de transport maritime : fin des négociations sur l'accès aux marchés (30 juin 1996, négociations suspendues jusqu'en l'an 2000)
- Pays importateurs nets de produits alimentaires : examen lors de la Conférence ministérielle de Singapour des effets négatifs que peut avoir le programme de réforme du commerce des produits agricoles sur les pays les moins avancés et les pays en développement importateurs nets de produits alimentaires (décembre 1996)
- Services et environnement : date limite pour la présentation du rapport du groupe de travail sur les modifications de l'article 14 de l'AGCS (relatif aux exceptions générales)(Conférence ministérielle, décembre 1996)
- Propriété intellectuelle : premier examen de l'application des dispositions relatives aux indications géographiques (avant la fin de 1996)
- Inspection avant expédition : premier examen triennal (par la Conférence ministérielle) du fonctionnement et de la mise en œuvre de l'Accord (Avant la fin de 1996)
- Passation des marchés publics de services : ouverture de négociations (avant la fin de 1996)

**1997**

- Télécommunications de base : fin des négociations (15 février, date reportée en 1996)
- Services financiers : fin des négociations (30 décembre, date reportée en 1996)
- Obstacles techniques au commerce : premier examen triennal du fonctionnement et de la mise en œuvre de l'accord (avant fin de 1997)
- Propriété intellectuelle : négociations concernant l'établissement d'un système multilatéral de notification et d'enregistrement des indications géographiques pour les vins (début 1997)
- Textiles et vêtements : examen de la mise en œuvre de l'accord par le Conseil du commerce des marchandises (avant la fin 1997), une nouvelle étape commençant le 1<sup>er</sup> janvier 1998. Transmission du rapport de l'Organe de supervision des textiles au Conseil du commerce des marchandises avant la fin de juillet 1998)

**1998**

- Services (mesures de sauvegarde d'urgence) : entrée en application des résultats des négociations concernant les mesures de sauvegarde d'urgence (avant le 1<sup>er</sup> janvier 1998)
- Antidumping : réexamen du critère d'examen afin de voir s'il est susceptible d'être appliqué en vue de l'imposition de droits compensateurs (1<sup>er</sup> janvier 1998 ou plus tard)
- Règles d'origine : achèvement du programme de travail pour l'harmonisation des règles d'origine (20 juillet 1998)
- Mesures sanitaires et phytosanitaires : premier examen de fonctionnement et de la mise en œuvre de l'Accord (en 1998)
- Marchés publics : ouverture de nouvelles négociations pour l'amélioration des règles et procédures (avant la fin de 1998)
- Règlement des différends : examen approfondi des règles et procédures (avant la fin de 1998)

**1999**

- Propriété intellectuelle : examen de certaines exceptions à la brevetabilité et de la protection des variétés végétales (1<sup>er</sup> janvier 1999 ou plus tard)
- Propriété intellectuelle : examen de la portée et des modalités pour les plaintes concernant des mesures prises qui ne sont pas contraires à des accords, mais qui pourraient néanmoins compromettre les droits de la partie plaignante ("non violation")(avant la fin de 1999)
- Agriculture : ouverture de négociation (1 an avant la fin de la période de mise en place de 6 ans)

**2000**

- Services : début d'une nouvelle série de négociations (avant le 1<sup>er</sup> janvier 2000)
- Exemption de l'obligation NPF dans le secteur des services : premier réexamen (avant le 1<sup>er</sup> janvier 2000)
- organe d'examen des politiques commerciales : évaluation du fonctionnement du mécanisme d'examen (avant le 1<sup>er</sup> janvier 2000)
- Mesures concernant les investissements et liées au commerce : examen du fonctionnement de l'accord et de la question de savoir s'il convient d'y inclure des dispositions relatives à la politique en matière d'investissement et à la politique en matière de concurrence (avant le 1<sup>er</sup> janvier 2000, mais établissement de groupes de travail en 1997)
- Consolidations tarifaires : réexamen de la définition du "fournisseur principal" ayant au titre de l'article 28 du GATT des droits de négociateur sur la modification des consolidations (1<sup>er</sup> janvier 2000)
- Propriété intellectuelle : premier examen bisannuel de la mise en œuvre de l'accord (1<sup>er</sup> janvier 2000 ou plus tard)

**2001**

- Textiles et vêtements : examen de la mise en œuvre de l'accord par le Conseil du commerce des marchandises (avant la fin de 2001), une nouvelle étape débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2002. Transmission du rapport de l'Organe de supervision des textiles au Conseil du commerce des marchandises avant la fin de juillet 2001)

**2004**

- Textiles et vêtements : examen de la mise en œuvre de l'accord par le Conseil du commerce des marchandises (avant la fin de 2004), intégration totale dans le cadre du GATT et expiration de l'Accord le 1<sup>er</sup> janvier 2005. transmission du rapport de l'Organe de supervision des textiles au Conseil du commerce des marchandises avant la fin de juillet 2004)

### **Echéances futures : dates non fixées**

- propriété intellectuelle : négociations en vue d'accroître la protection d'indications géographiques particulières pour les vins et les spiritueux
- Subventions aux services : négociations

## "Consolidation" des droits de douane

Les listes relatives à l'accès aux marchés ne sont pas simplement des barèmes de droits de douane. Elles représentent l'engagement de ne pas accroître les droits de douane au-delà des taux indiqués, qui sont "consolidés". Dans les pays développés, les taux consolidés sont généralement ceux qui sont effectivement appliqués. La plupart des pays en développement ont consolidé leurs taux à des niveaux légèrement supérieurs à ceux des taux appliqués, de sorte que les taux consolidés servent de plafond.

Un pays peut rompre un engagement (c'est-à-dire relever un droit de douane au-delà du taux consolidé) mais au prix de certaines difficultés. Pour cela, il doit négocier avec les pays principalement concernés, ce qui peut l'amener à compenser la perte de possibilités commerciales subie par ses partenaires commerciaux.

## La structure de base des accords de l'OMC

	Marchandises	Services	Propriété intellectuelle	Différends
Principes fondamentaux	<b>GATT</b>	<b>AGCS</b>	<b>ADPIC</b>	Règlement des différends
Détails Acc. tonnes	Autres Accords et annexes concernant les marchandises	Annexes relatives aux services		
Engagements en matière d'accès aux marchés	Liste d'engagements des pays	Listes d'engagements des pays		

## Les "Codes" du Tokyo Round

- Subventions et mesures compensatoires – interprétation des articles 6, 16, et 23 du GATT
- Obstacles techniques au commerce – parfois appelé Code de la normalisation
- Procédures en matière de licences d'importation
- Marchés publics
- Evaluation en douane – interprétation de l'article 7
- Mesures antidumping – interprétation de l'article 6 et remplacement du Code antidumping élaboré lors des négociations Kennedy
- Arrangement relatif à la viande bovine
- Arrangement international relatif au secteur laitier
- Commerce des aéronefs civils

## Séries de négociations commerciales du GATT

Année	Lieu / Appellation	Domaines couverts	Pays participants
1947	Genève	Droits de douane	23
1949	Annecy	Droits de douane	13
1951	Torquay	Droits de douane	38
1956	Genève	Droits de douane	26
1960-1961	Genève (Dillon Round)	Droits de douane	26
1964-1967	Genève (Kennedy Round)	Droits de douane et mesures antidumping	62
1973-1979	Genève (Tokyo Round)	Droits de douane, mesures non tarifaires et "accords-cadres"	102
1986-1994	Genève (Uruguay Round)	Droits de douane, mesures non tarifaires, règles, services, propriété intellectuelle, règlement des différends, textiles, agriculture, établissement de l'OMC, etc.	123

## Le Cycle d'Uruguay a permis d'accroître le nombre des consolidations

Pourcentages des droits de douane consolidés avant et après les négociations de 1986-1994

	Avant	Après
Pays développés	78	99
Pays en développement	21	73
Pays en transition	73	98

(Il s'agit de lignes tarifaires, de sorte que les pourcentages ne sont pas pondérés en fonction du volume ou de la valeur du commerce.)

Les 15 thèmes sur lesquels portait initialement le Cycle d'Uruguay

**Droits de douane**  
**Obstacles non tarifaires**  
**Produits provenant des ressources naturelles**  
**textiles et vêtements**  
**Agriculture**  
**Produits tropicaux**  
**Articles du GATT**  
**Codes issus du Tokyo Round**  
**Mesures antidumping**  
**Subventions**  
**Propriété intellectuelle**  
**Mesures concernant les investissements**  
**Règlement des différends**  
**Système du GATT**  
**Services**

## Protection douanière pour certains pays industrialisés après l'Uruguay

**round**  
(en %)

	Secteur industriel (1) Droits de douane		Secteur Agricole (2) Equivalents tarifaires (4)				Secteurs des services (3) Estimation des équivalents tarifaires		
	Taux moyen appliqué avant l'Uruguay	Taux moyen limite après l'Uruguay	Riz	Blé	Sucre	Bœuf et veau	Commerce de gros et de détail	Transport, stockage, communication	Services financiers
Australie	10,0	12,2	0	0	52	0	7	183	25
Canada	4,9	4,8	1	58	35	38	9	118	26
UE	5,7	3,6	361	156	197	125	10	182	27
Japon	1,9	1,7	nd	240	126	39	5	142	29
E-U	5,4	3,5	5	6	197	31	5	111	22
Pays développés		3,5							
PED		25,2							
Monde		6,5							

(1) Source *International Trade Policies : the Uruguay Round and Beyond, Volume II. Background Papers. World Economic and Financial Surveys*. IMF, Washington, 1994

(2) Source *The Uruguay Round and the Developing Economies*. World bank Discussion Paper 307 The World Bank Washington, 1995.

(3) Source Hoekman Bernhard (1995) "Tentative steps an Assessment of the Uruguay Round Agreement on Services". CEPR Discussion paper series n°150. CEPR. Londres

(4) Les barrières non tarifaires sont converties en droits de douane.

Source G. C. Hutbauer B.Kotschwar (1998). *the Future Course of Trade Liberalization. Speeches & Testimony*. Institute for International Economics. Octobre. J.M. Finger et L. Schuhknecht. Market Access Advances and Retreats Since the Uruguay Round, paper presented at the annual World Bank Conference on Development Economics. Washington, 19-30 4 1999.

## Droits de douane NPF \* et incidence des BNT de l'Union européenne

Cap.CTCI	Description	Droits NPF (en %)			Taux de couverture des BNT (en %)		
		1988	1993	1996	1988	1993	1996
1	Agriculture, sylviculture, pêche	6,4	6,1	10,7	18,8	13,7	7,2
3	<b>Industries manufacturières</b>	<b>8,4</b>	<b>6,1</b>	<b>7,7</b>	<b>12,6</b>	<b>10,6</b>	<b>5,4</b>
31	Aliments, Boissons, tabac	27,4	27,1	32,5	48,5	45,1	11,1
31	Textiles et confection	10,0	9,9	9,8	74,9	79,2	75,4
33	Bois	5,2	5,4	3,4	0,0	0,0	0,0
34	Papier	7,1	7,2	4,7	1,2	1,1	1,9
35	Chimie	6,4	6,5	5,3	3,5	5,5	1,6
36	Minéraux non métalliques	5,5	5,4	3,9	4,4	0,3	0,0
37	Métallurgie	5,1	5,1	3,6	37,7	18,9	0,6
38	Prod. métallurgiques	6,0	6,3	4,3	4,6	2,2	0,0
39	Autres manufactures	5,6	5,5	4,2	1,3	1,9	0,0
	<b>Total tous prod.</b>	<b>8,2</b>	<b>8,4</b>	<b>7,7</b>	<b>12,7</b>	<b>10,6</b>	<b>5,6</b>

Source : OCDE (1997) p. 49 et p. 57.

\* Les droits de douane se basent sur les droits NPF nominaux et incluent également l'équivalent ad valorem des contingents tarifaires, des droits spécifiques et mixtes lorsqu'ils sont disponibles. L'incidence des BNT est un indicateur de fréquence, il reflète le nombre de lignes tarifaires affectées par les BNT quelle que soit l'importance des importations – cet indicateur est donc très critiquable évidemment. Les principales BNT incluses sont les mesures de contrôle de prix (restrictions volontaires de prix à l'exportation, droits variables, mesures antidumping et compensatoire) et restrictions quantitatives (régime de licence non automatique, restrictions volontaires à l'exportation et autres).

## Les principes fondamentaux de l'AGCS

- Tous les services sont visés par l'AGCS
- Le traitement de la nation la plus favorisée s'applique à tous les services, sauf dans le cas d'exemptions temporaires et non extensibles
- Le traitement national s'applique dans les domaines dans lesquels des engagements sont pris
- Il doit y avoir transparence dans les réglementations, points d'informations
- Les réglementations doivent être objectives et raisonnables
- les paiements internationaux ne sont en principe pas soumis à restrictions
- Les engagements des différents pays sont négociés et consolidés
- la libéralisation progressive se fait par le biais de nouvelles négociations

## **5. Les critiques de l'OMC (et du GATT)**

- il faut distinguer les critiques de l'OMC, des critiques du libre échange et du commerce international (notamment leur effet sur le développement, le chômage, les inégalités (que l'on ne traitera pas ici))
- il faut distinguer OMC (GATT) et libre échange
- il faut reconnaître l'efficacité (hors jugement de valeur sur ses objectifs) du système institutionnel
  - progression du commerce international
  - judiciarisation croissante
  - afflux de demandes d'adhésion
  - institution très légère

### **5.1 L'OMC est trop libre échangiste (fondamentalisme des marchés)**

- l'OMC a bien pour fonction l'élimination des barrières aux échanges
- mais par la négociation, l'échange de concessions, et non par la coercition et le désarmement douanier unilatéral
- l'OMC agit progressivement et admet les exceptions et dérogations

### **5.2 L'OMC n'est pas démocratique**

- comme toute organisation internationale, elle déplace le débat du parlement national à un forum intergouvernemental, ce qui peut être regardé comme une atteinte à la démocratie parlementaire
- mais l'OMC applique des règles prises par consensus de tous les membres et ratifiées par les parlements nationaux ; ses pouvoirs discrétionnaires et d'interprétation sont très faibles y compris à l'ORD (qui regroupe tous les membres)

### **5.3 L'OMC est dominée par les grands pays**

- les petits pays n'ont ni les moyens techniques (experts, personnels, influence) ni les capacités politiques (inégalités des moyens de rétorsion) de défendre leurs intérêts dans la négociation en s'opposant aux grands pays
- mais ils pèsent de plus en plus (ex. : textile, clause sociale, agriculture, propriété intellectuelle, IDE, place dans Doha) et la situation actuelle est aussi à comparer à un monde sans organisation internationale (hors règle de droit) ; le renforcement de leur position est inscrit sur l'agenda d'après Doha
- ils ne sont pas assez puissants commercialement pour que les sanctions commerciales qu'ils peuvent mettre en œuvre soient dissuasives et n'ont pas les moyens de participer équitablement aux règlements des différends
- l'OMC n'empêche pas les grands pays (Etats-Unis) de pratiquer l'unilatéralisme et de ne pas respecter les règles de l'OMC

#### 5.4 L'OMC fait primer les règles de la loyauté des échanges sur d'autres règles,

environnementales, de santé, de protection sociale, de compétences nationales, sans légitimité et sans respect des « préférences collectives »

- les dilemmes entre règles de commerce et autres règles est un dilemme propre à toute expérience d'intégration commerciale (cf. les conflits de compétence aux Etats-Unis et en Europe). Ce dilemme a partout été résolu, au profit de l'objectif d'intégration commerciale et a entraîné – lorsque c'était possible – l'uniformisation et la centralisation croissante des autres règles
- le dilemme est moins aigu pour l'OMC qui n'est pas chargé d'atteindre un objectif (le libre échange) mais de veiller à l'application d'accords (qui peuvent prévoir des interprétations et des restrictions et qui en prévoient notamment en matière d'environnement et de santé publique)
  - en matière d'environnement et de santé publique, de sécurité alimentaire et de sécurité des personnes, l'OMC reconnaît les droits de réglementation des Etats, elle la limite par le principe de non discrimination et de non protectionnisme déguisé ; règles elles-mêmes non intangibles et interprétables et toujours contestables, et que l'OMC n'a aucune légitimité à poser
  - en matière de protection sociale (la clause sociale) aucun progrès n'est encore envisageable, devrait-il l'être un jour
- l'OMC souffre de l'absence d'Agence mondiale productrice de normes contraignantes dans les domaines en question (l'OIT et l'OMS n'ont pas cette vocation et cette compétence ; il n'existe pas d'Agence de l'environnement) : existeraient-elles il conviendrait d'organiser un régime de la hiérarchie des normes mondiales, ce qui pose la question de l'architecture institutionnelle mondiale (ou de la « gouvernance mondiale »)
- l'OMC doit en outre veiller que la sanction commerciale (une des seules sanctions mondiales) ne soit détournée de sa vocation commerciale pour devenir sanction générale à tout manquement à une règle internationale

#### **6. Les propositions de réforme**

(Elles sont peu nombreuses paradoxalement, bien que l'OMC soit la cible privilégiée des anti mondialisation (Seattle))

- **1)** mise en place d'une assistance aux pays en voie de développement (création par exemple d'une structure ad hoc pour défendre les PVD dans les différends ou engager des différends contre les pays développés)
- **2)** améliorer le mode de désignation des panélistes (constitution d'une liste fermée d'arbitres)
- **3)** renforcement de la transparence et de la participation de la société civile
  - rendre publique les séances de l'ORD

- autorisation des ONG et des intérêts privés généraux de présenter des observations écrites (les procédures à l'ORD sont exclusivement interétatiques)
- **4)** améliorer l'équilibre entre objectif de libéralisation, préférences nationales et normes mondiales autres que commerciales
  - encourager la coopération OIT/OMC, OMS/OMC
  - créer une agence internationale de l'environnement (OME) et encourager la coopération OME/OMC
  - créer un mécanisme obligatoire de consultation par l'ORD des autres organisations internationales, lorsqu'une norme commerciale est en conflit avec une autre norme nationale ou internationale (mécanisme de « l'avis déterminant »)
- **5)** imposer un système de sanctions plus équitable que le système actuel (rétorsions dans un autre secteur que le secteur en cause)

## Chapitre V

### LE FONDS MONETAIRE INTERNATIONAL

<b>1 . Une brève mise en perspective historique</b>	<b>3</b>
<b>1.1 La négociation</b>	<b>3</b>
<b>1.2 Accords et désaccords</b>	<b>3</b>
1.2.1 Le problème.	3
1.2.2 Accords.	3
1.2.3 Désaccords les plus profonds.	3
1.2.4 Les raisons.	4
<b>1.3 La difficile mise en oeuvre des accords de Bretton Woods</b>	<b>4</b>
1.3.1 La période de mise en route (1947-1958).	4
1.3.2 De la mise en route à l'explosion (1958-1971).	5
1.3.3 L'impossible rétablissement (1971-1976).	7
1.3.4 L'émergence des marchés.	7
<b>2 . Les objectifs du Fonds et son organisation</b>	<b>10</b>
<b>2.1 Objectifs</b>	<b>10</b>
<b>2.2 Organisation du fonds</b>	<b>10</b>
2.2.1 Elaboration des décisions et suivi	12
2.2.2 Critiques	12
<b>3 . Les prêts et leur financement</b>	<b>19</b>
<b>3.1 Introduction</b>	<b>19</b>
<b>3.2 Le modèle originel de fonds d'assistance mutuelle</b>	<b>19</b>
3.2.1 Le principe général « coopérative de crédits » ou « bureau de change ».	19
3.2.2 Les limites de ce modèle	19
<b>3.3 Le « droit de tirage spécial » DTS ; le modèle « d'agence d'émission »</b>	<b>20</b>
3.3.1 Le contexte général.	20
3.3.2 Le premier amendement (1969) et la création du DTS après l'accord de Rio de (1967).	20
3.3.3 Le second amendement (1978).	21
3.3.4 L'échec du DTS.	21
<b>3.4 La réorientation de l'activité du FMI vers les PVD : le modèle « d'agence de développement » développé à partir de la fin des années 70 jusqu'à la fin des années 80</b>	<b>22</b>
3.4.1 Le contexte.	22
3.4.2 Accroissement des ressources d'emprunt.	22
3.4.3 Accroissement des comptes administrés et du rôle fiduciaire du FMI pour le développement de l'aide concessionnelle.	23
3.4.4 Un système de financement complexe et spécifique.	26
3.4.5 Un système de financement en repli relatif.	31
<b>4 stabilisation des durées moyennes</b>	<b>31</b>
<b>4.1 Les opérations de sauvetage systémique : le modèle « d'agence de prêt en dernier ressort »</b>	<b>31</b>
4.1.1 Un nouveau contexte de globalisation financière et de crises systémiques.	31
4.1.2 Une nouvelle forme d'intervention du FMI en Asie et en Amérique latine pour les pays émergents depuis la crise mexicaine de 1994, pour les pays ayant accès au marché de capitaux.	31
4.1.3 Une nouvelle forme d'intervention en Europe de l'est et en Russie pour les pays en transition.	32
4.1.4 Un maintien des interventions traditionnelles en Afrique.	32
4.1.5 De nouveaux instruments financiers dans la continuité des précédents (hors marché).	32
4.1.6 Le problème de l'alea moral	32
4.1.7 Les dilemmes du FMII	32
<b>5 . La doctrine du fonds monétaire international et la conditionnalité</b>	<b>35</b>

<b>5.1 Le modèle de base : l'approche monétaire de la balance des paiements</b>	<b>35</b>
<b>5.2 La formalisation du modèle de base</b>	<b>35</b>
<b>5.3 Les étapes vers un modèle à ambition universelle</b>	<b>35</b>
5.3.1 L'abandon des changes fixes.	35
<b>5.4 La crise de la dette de 1982 et la stratégie de stabilisation macroéconomique mise en œuvre.</b>	<b>36</b>
<b>5.5 Le consensus de Washington (J. Williamson, 1990).</b>	<b>36</b>
<b>6 . Le FMI sous le feu des critiques</b>	<b>37</b>
<b>6.1 Contexte</b>	<b>37</b>
<b>6.2 Les critiques</b>	<b>37</b>
<b>6.3 Le FMI « bouc émissaire » ?</b>	<b>46</b>
<b>7 Les projets de réforme du FMI</b>	<b>46</b>
<b>7.1 Le rapport Metzler (1999) et Calomiris (1999) pour le congrès américain</b>	<b>46</b>
<b>7.2 Les propositions</b>	<b>47</b>
<b>7.3 La proposition d'I. Fischer (1999) et d'Anne O. Krueger (FMI, 2002) :</b>	<b>47</b>
7.3.1 les propositions	48
7.3.2 les problèmes	49
<b>7.4 La proposition Aglietta, de Boissieu (1999)</b>	<b>49</b>
7.4.1 les propositions	50

## Chapitre V

### LE FONDS MONETAIRE INTERNATIONAL

#### 1. Une brève mise en perspective historique

##### 1.1 La négociation

- l'amorce : printemps 1941 (négociation du crédit-bail américain aux anglais)
- élaboration de 2 projets de réforme du SMI
  - Keynes pour les britanniques (11 février 1942)
  - White pour les américains (8 mai 1942)
- relevé de convergences et de divergences de Keynes de février 1943
- conversations de Washington entre américains et britanniques (septembre 1943)
- texte commun pour une conférence internationale le 22 avril 1944
- conférence de Bretton Woods le 1<sup>er</sup> juillet 1944

##### 1.2 Accords et désaccords

###### 1.2.1 Le problème.

- triangle d'incompatibilité de Mundell
  - liberté des capitaux
  - stabilité des changes
  - autonomie de la politique monétaire
- la liquidité internationale

###### 1.2.2 Accords.

- importance de l'ordre monétaire
- multilatéralisme
- stabilité des changes ( $\pm 1\%$  autour du pair déclaré et modifiable dans le cas de « déséquilibre fondamental »)
- démonétisation de l'or (non retour à l'étalon-or)
- contrôle quantitatif des marchés de capitaux sauf pour les transactions courantes

###### 1.2.3 Désaccords les plus profonds.

- la monnaie internationale
  - Monnaie mondiale (Bancor), Keynes
  - Dollar, White
- la charge du rééquilibrage
  - pays excédentaires et déficitaires, Keynes

- pays déficitaires, White
- l'ampleur des contrôles des marchés de capitaux
  - total Keynes
  - limité aux flux à CT, White

#### 1.2.4 Les raisons.

- des intérêts nationaux divergents
- des doctrines opposées

### LES DIFFERENTS REGIMES MONETAIRES

monnaie unique
currency board
système monétaire
ancrage
change fixe sans bande de fluctuations
change fixe avec bandes de fluctuations fixes
change fixe avec parités mobiles (crawling peg)
changes fixes avec bandes de fluctuations mobiles
flottement
- dirigé
- indépendant

### 1.3 La difficile mise en oeuvre des accords de Bretton Woods

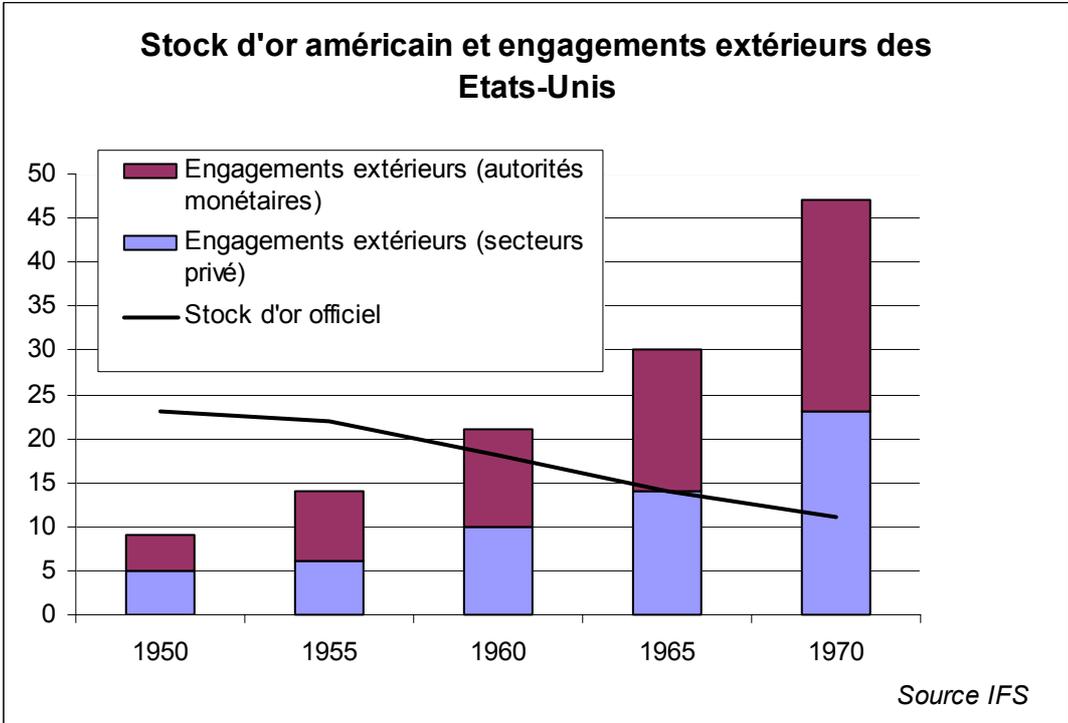
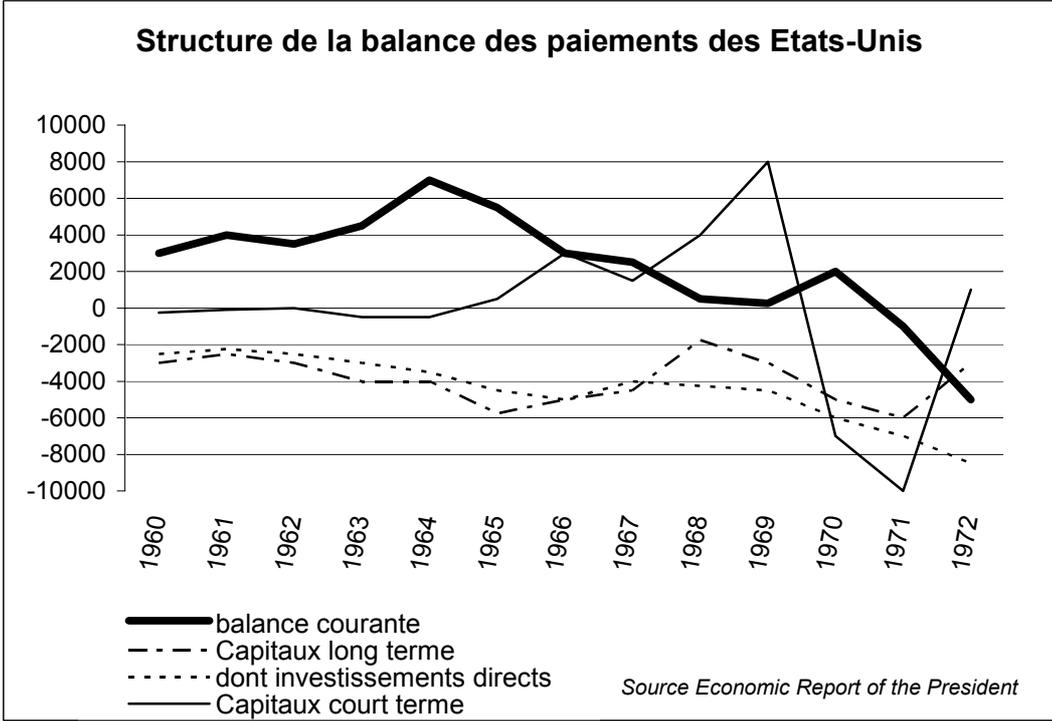
#### 1.3.1 La période de mise en route (1947-1958).

- elle est longue ; les monnaies demeurent inconvertibles pour les échanges courants plus longtemps que prévu en Europe (jusqu'en décembre 1958)
- c'est un autre système qui se met en place, plus régional :
  - plan Marshall (20 fois les possibilités de prêts du FMI à l'Europe)
  - Union européenne des paiements (mise en œuvre de l'idée de Keynes)
  - OTAN (contrepartie de l'hégémonie américaine)
- le fonds est marginalisé

- les règles de change fixe (Canada) et d'accord du fonds en cas de dévaluation (Europe) ne sont pas respectées
- les changes multiples sont la règle
- le fonds n'a pas d'autorité
- pas d'utilisation des ressources du fonds (135 millions de dollars par an)

### 1.3.2 De la mise en route à l'explosion (1958-1971).

- le système des parités fixes n'est pas intrinsèquement stabilisant (multiplication des crises de change à partir de la crise de la livre (1967))
  - incitation à l'inaction (incertitude sur le « déséquilibre fondamental »)
  - favorise la spéculation
- le FMI manque de pouvoir
  - il n'a pas l'initiative des dévaluations
  - il n'a pas assez de pouvoir de coordination des politiques nationales
  - il n'a pas de doctrine claire sur la notion de déséquilibre fondamental
  - il n'a pas de responsabilité claire en cas de crises (BRI Trésor américain)
- les Etats-Unis abusent de leurs pouvoirs (« benign neglect »)
  - les voies de la création de dollar international
    - balance courante
    - balance des capitaux à long terme
    - crédits bancaires internationaux
  - l'inflation américaine
  - le dilemme de Triffin
  - la dégradation de la balance des paiements des Etats-Unis, et de leur stock d'or
  - les accords de protection (Swaps, pool de l'or,...) et le soutien artificiel du dollar
- les marchés des capitaux internationaux se développent (euro dollar)
- les banques centrales accumulent des réserves en dollars et affrontent une spéculation croissante
- les réponses ne parviennent pas à se dégager
  - création du G10, avec les Accords Généraux d'emprunts
  - les projets de créations d'un actif international au sein du G10 et la création du DTS en 1969 (le premier amendement aux statuts)



### 1.3.3 L'impossible rétablissement (1971-1976).

- la suspension de la convertibilité du dollar le 15 août 1971 et l'officialisation d'un système d'étalon-dollar
- les travaux du comité des vingt
  - remise en cause du conseil d'administration (légitimité et autorité)
  - création du comité des 20 chargé de faire des propositions de réforme, et du comité des 24 chargé de défendre les intérêts spécifiques des PVD
  - des oppositions très fortes entre les Etats-Unis, les Européens et les PVD
  - la crise pétrolière rend vaine toute tentative de refonte générale et impose le choix d'une phase transitoire
  - création en 1974 du Comité intérimaire du Conseil des Gouverneurs, intermédiaire entre le Conseil des Gouverneurs et le Conseil d'administration
- l'accord de la Jamaïque (1976), base du deuxième amendement (Conseil des Gouverneurs de 1978)
  - refus d'officialiser le flottement généralisé des monnaies ; choix laissé aux Etats, sous réserve d'une notification au FMI
  - révision de l'article IV et principe de « surveillance » par le fonds des politiques de change par « consultation » (consultation article IV) obligatoire du fonds avec le pays à la demande du FMI (substitution d'une procédure à des règles)
    - sans définition de règles à imposer
    - sans définition d'une doctrine commune
  - création d'un collège intermédiaire entre le Conseil des Gouverneurs et le Conseil d'administration (non réalisé, mais maintien du comité intérimaire à fonction consultative)
  - procédure de retour au système des parités fixes allégé et règles éventuelles (proches de celles de Bretton Woods)

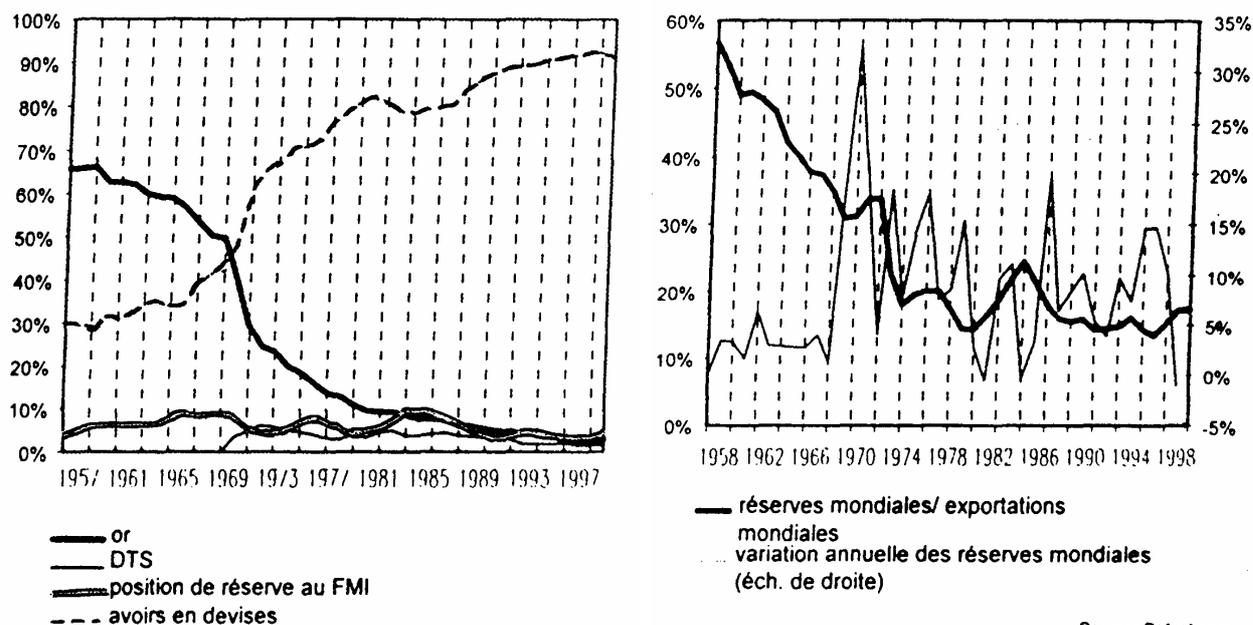
### 1.3.4 L'émergence des marchés.

- explosion du crédit bancaire international avec le 1<sup>er</sup> choc pétrolier
  - la liquidité internationale est produite par les marchés par des financements privés
  - les ajustements conjoncturels entre les grands pays industriels s'améliorent et ne passent plus par le FMI
- déplacement au sein du triangle d'incompatibilité
  - rôle dominant des mouvements de capitaux dans l'arbitrage financier des déficits/ajustement des parités

- le FMI se replie de fait sur l'optimisation de cette régulation (markets failures)
- mais les imperfections des marchés redéfinissent un nouveau rôle actif pour le FMI
  - définition des imperfections des marchés financiers
    - les marchés évaluent mal la solvabilité des emprunteurs souverains, et privés
      - ↪ pas d'incitation au rééquilibrage précoce des politiques non soutenables
      - ↪ brutalité des réactions des marchés aux déséquilibres
        - coûts élevés pour les pays exposés à une crise
        - disparités croissantes des pays émergents avec les pays industrialisés
    - les marchés suréagissent
      - ↪ comportements monétaires rationnels
      - ↪ contagion
      - ↪ rôle des anticipations dans le change
    - il n'existe pas de taux de change d'équilibre absolus, indépendants des politiques économiques mises en œuvre par les pays
    - les politiques économiques peuvent être dictées par les marchés et leurs anticipations (hypothèse « d'anticipations autoréalisatrices »)
- le nouveau rôle du FMI dans un SMI de marché
  - surveillance et prévention des crises
    - rôle accru de la surveillance bilatérale, sous contrainte de « non ingérence »
      - ↪ périodicité renforcée (annuelle)
      - ↪ conclusions multilatéralisées (puis publiques)
      - ↪ principes renouvelés mais faibles en théorie (1977)
        - maintien de l'interdiction d'utiliser le taux de change comme arme commerciale (politique « non coopérative » ou « manipulation »)
        - édicton d'une obligation d'éviter les « fluctuations perturbatrices »
      - ↪ recherches sur les « taux de change d'équilibre »
    - développement de la surveillance multilatérale et la prévision (« perspectives sur l'économie mondiale »)
    - en réalité incidence essentielle pour les PVD, avec un champ très élargi en pratique
    - les pays industrialisés s'émancipent du FMI
      - ↪ ils se refinancent sur les marchés

- ↪ ils créent des instances de coordination (G7, G3)
- le FMI étend la surveillance aux politiques structurelles (politique industrielle, commerce, politique sociale, place de l'Etat, structures bancaires...)
  - ↪ crise de la dette à partir de 1982
  - ↪ les PVD sont plus fréquemment frappés par les crises que les pays industriels
  - ↪ croyance accrue dans l'autorégulation des marchés
    - spontanément
    - par l'imposition de règles prudentielles et de codes de bonnes conduites
- gestion des crises
  - la crise de la dette de 1982 et l'apprentissage d'un nouveau rôle du FMI de « gestionnaire » des crises
    - ↪ la première grande crise bancaire systémique depuis 1929
    - ↪ l'implication des créiteurs, condition d'un soutien du fonds au Mexique
    - ↪ redressement du rôle financier du fonds pour les PVD associé à :
      - financement concerté
      - conditionnalité renforcée
      - réduction de l'alea moral
  - l'application non réussie des leçons de la crise de la dette à la crise asiatique et à la crise russe
  - la transition

# Évolution des réserves mondiales et de leur structure



Source: Datastream

Source: Datastream

## 2. Les objectifs du Fonds et son organisation

### 2.1 Objectifs

- ils sont inscrits dans l'article 1 des statuts des fonds
- quatre fonctions principales
  - gardien des statuts (traité) et de ses disciplines
    - accord pour changement de parité
    - absence de sanction précise
  - garant de principes et d'engagements
    - abolition des contrôles des changes et des discriminations
    - multi latéralité
    - convertibilité pour les transactions courantes sauf
      - ↳ période transitoire
      - ↳ rareté d'une monnaie
  - approvisionnement en liquidités internationales (conditions fixées en 1952 cf. infra)
  - concertation

### 2.2 Organisation du fonds

- le conseil des gouverneurs (183 membres)
  - composition : ministre des finances et gouverneur de la banque centrale (en général) par Etat membre

- réunion : une fois par an en assemblée générale en automne avec Banque mondiale
- peu de pouvoirs effectifs
- le conseil d'administration : organe de décision permanent
  - statut des administrateurs : entre représentant des pays et commissaire indépendant
  - composition (24)
    - 5 administrateurs nommés par leur Etat (Etats-Unis, Japon, Allemagne, France, Royaume-Uni)
    - 16 élus par circonscription pour 2 ans
    - administrateurs élus par une circonscription à un seul pays (Arabie Saoudite, Russie, Chine)
- mode de votation
  - les quotes-parts, principes
    - contribution
    - droits de tirages
    - droits de vote (1 voix pour 100 000 DTS)
  - les quotes-parts, calcul :
    - revenu national
    - réserves
    - part dans les échanges mondiaux
    - part forfaitaire (250 voix par Etat)
    - révision tous les 5 ans
  - votation
    - majorité en général ou majorité qualifiée de 70 %
    - super-majorité de 85 % pour les décisions importantes (modification des statuts, révision des quotes-parts)
    - veto des Etats-Unis
- les services
  - le Directeur général (toujours européen)
    - fonctions (direction des services ; présidence du CA avec droit de vote seulement en cas d'égalité des voix ; représentation à l'extérieur (G7, etc.))
    - une importance croissante
  - les services
    - ↳ les départements
    - ↳ départements géographiques
    - départements fonctionnels et services spéciaux

- le rôle stratégique des départements géographiques, du département de « l'élaboration et de l'examen des politiques » et du département des études
- le principe hiérarchique
- l'intégration doctrinale

### 2.2.1 Elaboration des décisions et suivi

- élaboration d'un document préparatoire (« brief ») cosigné par le département géographique et le département de « l'élaboration et de l'examen des politiques »
- mission
- document
  - « déclaration finale » (article IV)
  - « lettre d'intention » du Gouvernement
    - politiques
    - préconditions et suivi
    - échelonnement des tirages et critères
  - rapport des services du fonds (RSF) soumis au CA
- mise en œuvre
  - possibilité d'amendement (35 % des cas entre 73 et 97)
  - possibilité d'arrêt (35 % des cas entre 73 et 97)

### 2.2.2 Critiques

- objectifs désormais imprécis et non conformes à ses nouvelles tâches
- pas d'instance décisionnelle dotée d'une légitimité politique suffisante (statut des administrateurs)
- domination des Etats-Unis
- sous représentation des PVD
- circonscription arbitraire et non compatible avec des regroupements régionaux cohérents
- fonction « forum » sous développée
- puissance excessive des services
- décision trop normalisée (pas de différenciation entre les pays)
- intégration doctrinale excessive (culture d'entreprise forte ; recrutement peu diversifié (anglo-saxon))

## LES DÉPARTEMENTS DU FONDS

Au sein des services, les départements qui assument la plus grande partie de l'activité de surveillance sont les **départements géographiques**. Ils sont actuellement au nombre de six, répartis dans différentes régions du monde (Afrique, Asie/Pacifique, Europe I, Europe II (Europe de l'Est), Moyen-Orient et Hémisphère occidental). Chaque département géographique est découpé en divisions regroupant trois ou quatre pays. Ce sont eux qui entretiennent les contacts les plus directs avec les États membres\* et informent le Conseil d'administration sur la situation économique et politique des pays de leur région. Ils négocient également les accords concernant l'utilisation des ressources du FMI, conseillent les pays membres en matière de politique économique et suivent les résultats des différents programmes d'aide.

**Les départements fonctionnels et services spéciaux** contribuent à définir la politique du Fonds dans des domaines particuliers. On recense huit départements dans cette catégorie.

**Le département des finances publiques** s'occupe de toute activité du FMI relative aux finances publiques des États membres (prise en charge du volet budgétaire des missions des départements géographiques, recherches sur des questions de finances publiques...).

**Le département de la monnaie et des changes** offre une assistance technique aux banques centrales des pays membres en matière de politique monétaire et cambiale, de contrôle bancaire, de réglementation prudentielle et de systèmes de paiements.

**Le département juridique** assiste le Conseil d'administration sur les règles de droit applicables. Il prépare par exemple la majorité des décisions juridiques nécessaires à la réalisation des tâches du FMI. Il peut encore apporter son aide aux pays membres engageant une réforme législative, ou répondre aux questions des autorités nationales ou des organisations internationales relatives au droit applicable au FMI.

**Le département des statistiques** gère une base de données économiques et financières nationales, régionales et mondiales et examine, dans le cadre de la surveillance, les données communiquées par les États membres. Il s'occupe également de l'élaboration des publications statistiques du FMI.

**Le département de la trésorerie** a pour fonctions principales de déterminer les politiques et les pratiques financières du FMI et de conduire les opérations et transactions financières du Département général, du Département des DTS et des comptes administrés. Il doit également tenir les comptes et états financiers du FMI.

**Le département de l'élaboration et de l'examen des politiques** reçoit toutes les productions internes et externes du FMI. Pour être soumis au Conseil, tout document doit impérativement être approuvé, non seulement par le chef du service concerné, mais aussi par celui de ce département. Il s'assure de la cohérence des obligations imposées aux États emprunteurs au titre de la conditionnalité des concours du FMI et de leur conformité aux décisions du Conseil. Il joue ainsi un rôle essentiel d'inspection interne et de

gardien de la jurisprudence. Ce département s'implique aussi dans la conception et la mise en œuvre des mécanismes de financement et des opérations financières du FMI. Il aide à mobiliser d'autres ressources financières auprès des créiteurs publics et privés en faveur des États qui bénéficient de l'aide du Fonds.

**Le département des études** effectue un travail d'analyse et de recherche dans les domaines qui sont du ressort du FMI. Il coordonne l'élaboration d'un certain nombre de publications du FMI, dont certaines servent de base aux discussions du Conseil d'administration, du Comité intérimaire (comme les *Perspectives de l'économie mondiale* et le *Rapport sur les marchés internationaux de capitaux*) ou du G7. Il joue ainsi un rôle majeur dans l'élaboration de la doctrine économique du Fonds, concernant aussi bien le fonctionnement du système monétaire international que les conseils donnés aux États membres. Il entretient des contacts avec le milieu universitaire et les instituts de recherche.

**L'Institut du FMI** propose des formations aux fonctionnaires des États membres dans des domaines tels que la programmation et la politique financière, la politique du secteur extérieur, la méthodologie de la balance des paiements, la comptabilité nationale et les finances publiques.

Par souci d'exhaustivité, il faut ajouter aux départements géographiques et fonctionnels, les **départements « information et liaison »**. Il s'agit des bureaux du FMI en Europe (Paris), en Asie (Tokyo), à Genève et à New York, auprès des Nations Unies. Quant au **département des relations extérieures**, il est chargé de diffuser les publications du FMI, d'informer la presse et le grand public et d'assurer la liaison avec les organisations non gouvernementales et les parlements des États membres.

Enfin les **« services de soutien »** s'occupent de la gestion interne du Fonds et de ses quelque 2 300 salariés (en 1998).

## LES CINQ FORMULES DE CALCUL DES QUOTES-PARTS ACTUELLES

Les cinq formules de calcul des quotes parts actuellement utilisées sont les suivantes (celle de Bretton Woods figure en premier) :

$$QC = (0,01Y + 0,025R + 0,05P + 0,2276VC)(1 + C/Y)$$

$$QC = (0,0065Y + 0,0205125R + 0,078P + 0,4052VC)(1 + C/Y)$$

$$QC = (0,0045Y + 0,03896768R + 0,07P + 0,76976VC)(1 + C/Y)$$

$$QC = 0,005Y + 0,042280464R + 0,044 (P + C) + 0,8352VC$$

$$QC = 0,0045Y + 0,05281008R + 0,039 (P + C) + 1,0432VC$$

ou QC = quote-part calculée

Y = PIB aux prix courants d'une année récente

R = moyenne mensuelle des réserves d'or et de devises d'une année récente

P = moyenne mensuelle des paiements courants (biens, services, revenus et transferts courants) sur une période récente de 5 ans

C = moyenne annuelle des recettes courantes (biens, services, revenus et transferts) sur une période récente de 5 ans

VC = variabilité des recettes courantes, qui correspond à une fois l'écart type par rapport à la moyenne mobile quinquennale calculée sur une période récente de 13 ans

Pour chacune des quatre formules modifiées, il faut d'abord ajuster le résultat obtenu de manière que la somme des quotes-parts de tous les pays soit égale au total général des quotes-parts calculé à l'aide de la formule Bretton Woods. La quote-part calculée d'un pays est le plus élevé des deux chiffres suivants : 1) le chiffre obtenu au moyen de la formule de Bretton Woods ou 2) la moyenne des deux chiffres les plus bas obtenus à partir des quatre autres formules de calcul (après ajustement)

### **Article I des statuts du FMI**

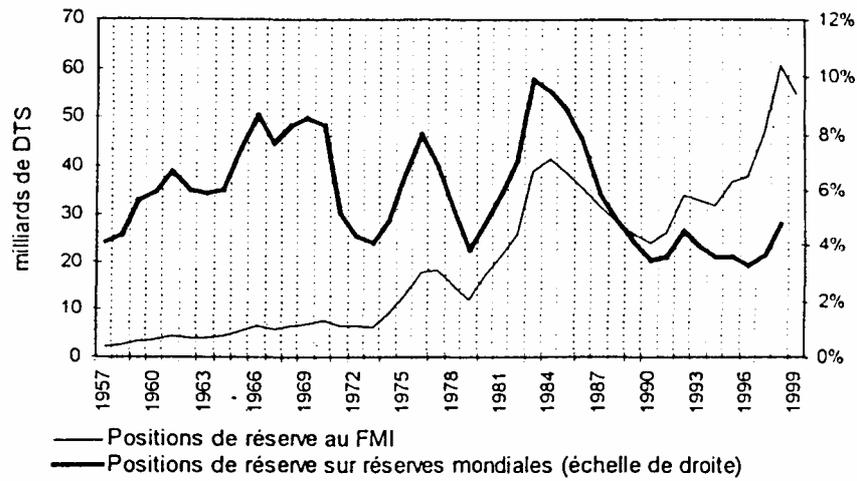
Les buts du Fonds Monétaire international sont les suivants :

- i) Promouvoir la coopération monétaire internationale au moyen d'une institution permanente fournissant un mécanisme de consultation et de collaboration en ce concerne les problèmes monétaires internationaux
- ii) Faciliter l'expansion et l'accroissement harmonieux du commerce international et de contribuer ainsi à l'instauration et au maintien de niveaux élevés d'emploi et de revenu réel et au développement des ressources productives de tous les états membres, objectifs premiers de la politique économique.
- iii) Promouvoir la stabilité des changes, maintenir entre les Etats membres des régimes de change ordonnés et éviter les dépréciations concurrentielles de changes.
- iv) Aider à établir un système multilatéral de règlement des transactions courantes entre les Etats membres et à éliminer les restrictions de change qui entravent le développement du commerce mondial.
- v) Donner confiance aux Etats membres en mettant les ressources générales du Fonds temporairement à leur disposition moyennant des garanties adéquates, leur fournissant ainsi la possibilité de corriger les déséquilibres de leur balance des paiements sans recourir à des mesures préjudiciables à la prospérité nationale ou internationale.
- vi) Conformément à ce qui précède, abréger la durée et réduire l'ampleur des déséquilibres des balances des paiements des Etats membres.

Dans toutes ses politiques et décisions, le Fonds s'inspire des buts énoncés dans le présent article.

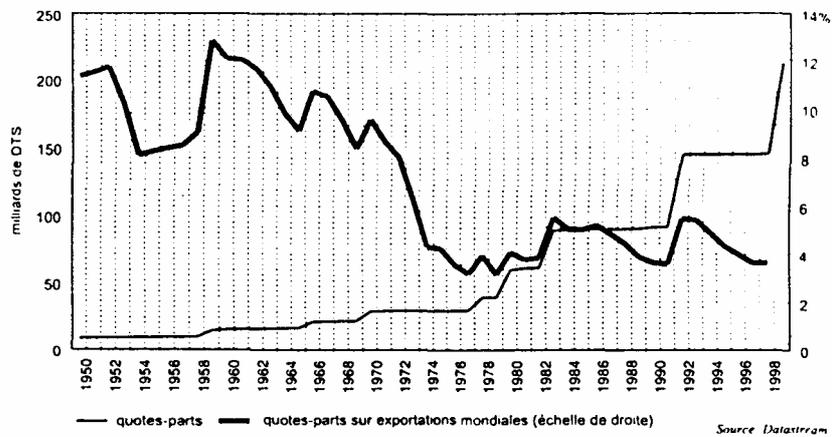
Source : Statuts du FMI

### Position de réserve au FMI et réserves mondiales



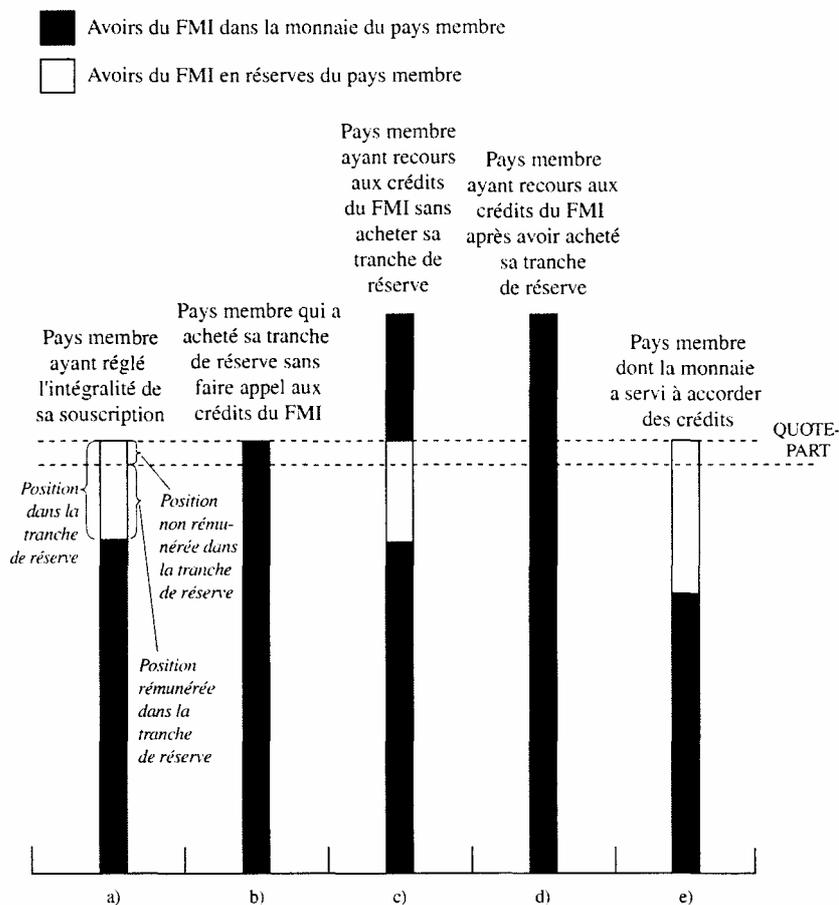
Source: Datastream

### Quotes-parts au FMI et exportations mondiales



Source: Datastream

FIGURE II.1. POSITION FINANCIÈRE DES PAYS MEMBRES DANS LE CRG



**Cas a) :** Pays membre ayant réglé l'intégralité de sa souscription à sa quote-part et n'ayant effectué aucun tirage sur sa position dans la tranche de réserve. La position rémunérée dans la tranche de réserve exclut certains avoirs (les avoirs résultant du recours aux crédits du FMI et les avoirs détenus au compte n° 2 du FMI lorsqu'ils sont inférieurs à 0,1 % de la quote-part; voir «IMF Accounts in Member Countries»). On trouvera dans le corps de la brochure une explication de la portion non rémunérée de la position dans la tranche de réserve.

**Cas b) :** Pays membre ayant tiré l'intégralité de sa tranche de réserve. Les achats dans la tranche de réserve ne donnent lieu à aucune commission (intérêt).

**Cas c) :** Pays membre ayant recours aux crédits du FMI mais n'ayant pas effectué de tirage sur sa position dans la tranche de réserve. Les avoirs qui dépassent le montant de la quote-part du pays membre sont assujettis à commissions.

**Cas d) :** Pays membre ayant recours aux crédits du FMI et ayant en outre effectué des tirages sur sa position dans la tranche de réserve. Les avoirs qui dépassent le montant de la quote-part du pays membre sont assujettis à commissions.

**Cas e) :** Pays membre dont la monnaie est utilisée par le FMI et qui reçoit une rémunération de ce dernier sur sa position élargie dans la tranche de réserve.

**ENCADRÉ III.2. CALCUL DE LA VALEUR DU DTS : DÉTERMINATION  
DES MONTANTS DE MONNAIES ET DES PONDÉRATIONS QUOTIDIENNES RÉELLES**

Les montants de monnaies sont calculés le dernier jour ouvrable précédant la date d'entrée en vigueur du nouveau panier de monnaies. Ce jour-là, les montants de monnaies sont dérivés à l'aide des pondérations déterminées par le Conseil d'administration du FMI à partir du taux de change moyen de chacune des monnaies au cours des trois mois précédents. Ces montants sont ajustés proportionnellement pour faire en sorte que la valeur du DTS soit la même avant et après la révision.

Les montants de monnaies restent invariables pendant les cinq années qui suivent. Ainsi, la pondération effective de chacune des monnaies dans la valeur du DTS fluctue chaque jour en fonction de l'évolution des taux de change.

**30 avril 2001**

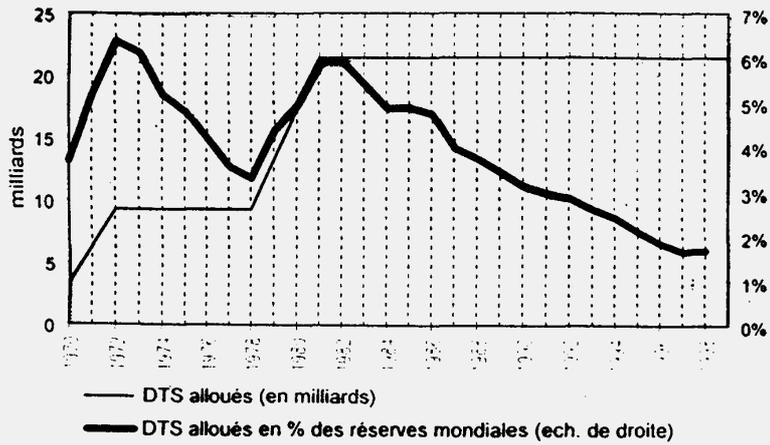
Monnaie	Pondération initiale décidée en 2000	Montant de monnaie en vertu de la Règle O-1	Taux de change <sup>1</sup> 30 avril 2001	Équiva- lence en dollars EU	Pondération effective 30 avril 2001
Dollar EU	45	0,5770	1,0000	0,577000	46
Euro	29	0,4260	0,8871	0,377905	30
Livre sterling	11	0,0984	1,4318	<u>0,140889</u>	<u>11</u>
Yen	15	21,0000	123,53	0,169999	13
				1,265793	100
1 \$EU =				0,790019 DTS <sup>2</sup>	
1 DTS =				1,26579 \$EU <sup>3</sup>	

<sup>1</sup>Le taux de change du yen s'exprime en unités monétaires par dollar EU; les autres taux s'expriment en dollars EU par unité monétaire.

<sup>2</sup>Selon la règle O-2 a) du FMI, la valeur du dollar EU, en termes de DTS, est égale à l'inverse de la somme des équivalents en dollars EU des montants des monnaies du panier de DTS, calculés sur la base des taux de change établis à midi sur le marché de Londres, arrondis à six chiffres significatifs. Si le marché de Londres est fermé, les taux de change utilisés pour les calculs sont ceux du marché de New-York; si les deux marchés sont fermés, on utilise les taux de référence de la Banque centrale européenne.

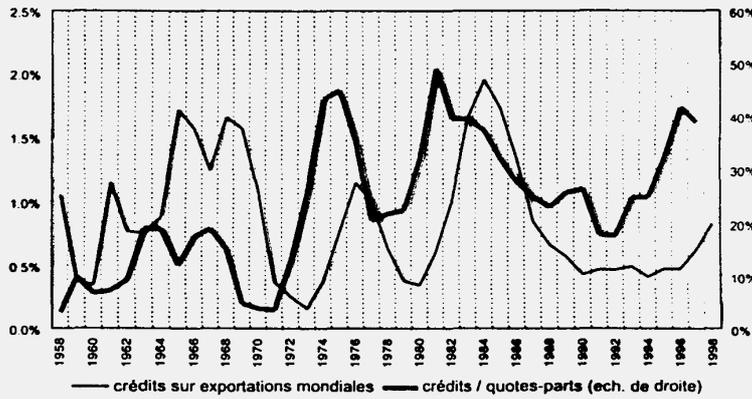
<sup>3</sup>Inverse de la valeur du dollar EU en DTS, arrondi à six chiffres significatifs.

### Part des DTS dans les réserves internationales



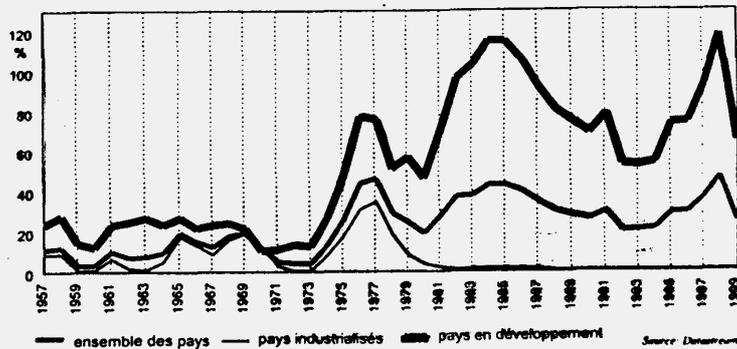
Source: Datastream

### Crédits du FMI rapportés aux exportations mondiales et au total des quotes-parts



Source: Datastream

### Crédits sur quotes-parts par groupes de pays



Source: Datastream

### **3. Les prêts et leur financement**

#### **3.1 Introduction**

- une superposition de dispositifs dictée par les besoins, d'une grande complexité
- trois grands régimes de création de liquidités internationales :
  - le modèle original de la « coopération de crédit » ou du « bureau de change »
  - le modèle de « l'agence d'émission » et le DTS (droits de tirages spéciaux)
  - le modèle de « l'agence de développement »

#### **3.2 Le modèle originel de fonds d'assistance mutuelle**

##### **3.2.1 Le principe général « coopérative de crédits » ou « bureau de change ».**

- les quotes-parts :
  - 25 % en actifs de réserves (Or puis, après 1978, DTS et monnaies « librement utilisables » c'est-à-dire en fait : Dollar, Yen, Franc suisse, Franc français et Deutsche mark)
  - 75 % en monnaie nationale avec garantie de change
  - à la fois :
    - contribution des pays en fonds
    - droits aux ressources
- le mécanisme des tirages
  - limites : 125 % de la quote-part du pays par tranches de 25 %
  - principes (1952) : achat d'une monnaie avec sa monnaie
    - tranche de réserve (anciennement or)
      - ↪ pas de conditions
      - ↪ influence sur la position de réserve d'un pays
    - « tranches de crédit »
      - ↪ rachat à terme (3 à 5 ans)
      - ↪ commission
      - ↪ conditions
        - de sévérité progressive
        - sur la politique économique
        - suivi par le fonds

##### **3.2.2 Les limites de ce modèle**

- impact faible sur la liquidité internationale

- par rapport aux réserves mondiales
- par rapport au commerce international
- une grande rigidité du système des quotes-parts pouvant créer des tensions sur la liquidité du fonds
  - une procédure de révision lourde
    - 12 révisions générales depuis 1950 dont 4 sans augmentation
    - 212 milliards de DTS à la fin 2000
    - majorité de 85 % des quotes-parts est nécessaire
  - un calcul complexe à cause des augmentations sélectives
- un ratio de liquidités : ressources non engagées/engagements liquides
- des ressources inutilisables importantes
  - les monnaies utilisables en nombre limité (45 % des quotes-parts)
  - le fonds de roulement de 10 % par monnaie
  - les accords généraux d'emprunt (1962) : engagement de prêt de pays au FMI à sa demande, dans leur monnaie
    - à l'origine 10 pays industrialisés
    - révisions en 1983
    - utilisés des très grandes crises de change (dont Etats-Unis en 1978)

### 3.3 Le « droit de tirage spécial » DTS ; le modèle « d'agence d'émission »

#### 3.3.1 Le contexte général.

- le DTS est une innovation majeure
- il fait écho au Bancor mais s'en différencie (pas de gage en or, pas d'obligation de remboursement)
- il résulte d'un compromis entre la France qui souhaitait le retour à l'étalon-or et les Etats-Unis qui voulaient soulager le dollar
- il ne s'est pas imposé, malgré les efforts du fonds, mais il demeure utile

#### 3.3.2 Le premier amendement (1969) et la création du DTS après l'accord de Rio de (1967).

- le DTS est créé ex-nihilo (sans dépôt de monnaie au fonds) et distribué aux pays membres à proportion de leur quote-part, sans couverture, sans obligation de remboursement, au terme d'un vote à 85 % du conseil des gouverneurs ("la monnaie a besoin de preneur, pas de couverture")
- son usage est restreint
  - seul le fonds et les pays membres peuvent en détenir
  - objet spécifique : besoin de balance des paiements (de liquidités internationales)
  - le DTS ne peut être utilisé que pour acheter une monnaie

- le fonds désigne le pays créditeur (sauf accord mutuel) à la demande du pays débiteur à BdP déficitaire (transaction par désignation)
  - le DTS ne peut être utilisé directement sur le marché des changes
  - un pays peut refuser des DTS au-delà d'un seuil (double de l'allocation cumulative nette)
  - obligation de maintenir sur 5 ans un montant moyen d'au moins 30 % de l'allocation (obligation de reconstitution)
  - pas de marché du DTS ; le fonds en détermine la valeur (à l'origine par rapport à l'or au même taux que le dollar) et le taux d'intérêt
- la première allocation de 1970 à 1972 (9,5 milliards sur 3 ans)

### 3.3.3 Le second amendement (1978).

- le DTS est transformé en 1974 en panier de monnaies après l'abandon généralisé des changes fixes (16 monnaies jusqu'en 1981 puis 5 : Dollar, D.M. (euro), F. (euro), Yen, Livre)
- l'objectif de l'accord de la Jamaïque : le DTS : « principal avoir de réserve »
- l'élargissement de son usage par le deuxième amendement aux statuts du fonds
  - accord mutuel libre entre pays sans lien nécessaire avec la balance des paiements et sans médiation du fonds
  - les opérations en DTS peuvent se faire sans conversion en monnaie avec accord du CA (majorité de 70 %) (règlement, crédit, don...)(transaction par accord)
  - élimination de l'obligation de reconstitution en 1981
  - 25 % des éléments des quotes-parts doivent être acquittés en DTS
  - le DTS devient la monnaie de compte du FMI
  - le DTS peut être la monnaie de référence (ancrage) de certaines monnaies

### 3.3.4 L'échec du DTS.

- le DTS ne s'est pas imposé comme monnaie de compte bien qu'il soit numéraire du FMI (deuxième amendement)
  - les institutions financières internationales(BRI, BIRD) et les pays non membres utilisent peu le DTS
  - l'usage privé ne s'est pas développé (comme monnaie recomposée)
  - parallèle avec l'ECU : nécessité d'une banque centrale émettrice et d'un système de règlement interbancaire
- le DTS ne s'est pas imposé comme actif de réserve
  - il n'a jamais dépassé 7 % des réserves internationales et s'élève à moins de 2 % à la fin des années 90
  - en dépit :

- d'un projet de compte de substitution Dollar/DTS (C-20)
  - d'un projet de lien avec l'aide au développement (C-20)
  - d'un projet d'allocation spéciale adopté en 1997 par le conseil des gouverneurs des conditions d'égalisation des allocations cumulatives (pour les pays entrés après les allocations qui n'en ont pas)(portant les DTS à 29% des quotes-parts de ma 9<sup>ème</sup> révision environ; encours de 21 Mds à 43 Mds)
  - d'une deuxième allocation de 12 milliards de 1979 à 1981
  - de son intérêt institutionnel, en cas d'urgence notamment
    - ↪ allocation au prorata des quotes-parts
    - ↪ par approbation du conseil sans ratification par les parlements nationaux
- à cause :
- du développement endogène de la liquidité internationale par les marchés internationaux de capitaux qui contredit ses conditions d'émission (besoin de liquidités internationales)
  - de l'émancipation des pays riches de l'influence du fonds
  - de la polarisation des flux au sein des pays industrialisés sur les Etats-Unis

### 3.4 La réorientation de l'activité du FMI vers les PVD : le modèle « d'agence de développement » développé à partir de la fin des années 70 jusqu'à la fin des années 80

#### 3.4.1 Le contexte.

- développement des sources privées de financement international marginalisent les réserves officielles
- fin des besoins de prêts du FMI des pays développés (R.U. et Italie en 77) et du modèle de "fonds" des principaux contributeurs entre eux
- besoins de financement des PVD induits par les chocs pétroliers, et développement du modèle d'intermédiation N/S
- réduction des quotes-parts par rapport au commerce international
- tensions résolues par une triple évolution :
  - recours accrus à l'emprunt
  - relèvement des limites d'accès par rapport aux quotes-parts
  - spécialisation accrue des facilités de crédit en fonction des besoins des PVD

#### 3.4.2 Accroissement des ressources d'emprunt.

- les emprunts
  - mécanismes temporaires à la suite des chocs pétroliers

- mécanismes pétroliers
- mécanisme de financement supplémentaire (hors quote-part)
- politique d'accès élargi (hors quote-part)
- emprunts de précaution face aux crises
  - nouveaux accords d'emprunts (NAE)
  - utilité :
    - diversification des ressources
    - contournement de la contrainte des quotes-parts
    - développement du DTS
  - le fonds tend à devenir un pur intermédiaire

### 3.4.3 Accroissement des comptes administrés et du rôle fiduciaire du FMI pour le développement de l'aide concessionnelle.

- le principe : le fonds agit comme administrateur de ressources fournis par les Etats membres :
  - vente d'une partie des avoirs en or du FMI
  - cession par des pays de leur part attribuée directement sur ces avoirs et sur leurs revenus
- création d'une aide concessionnelle sur ces fonds (taux de 0.5%)
  - réservée au PVD à faible revenu pour la balance des paiements à moyen et long terme

## Les Accords d'emprunt en vigueur aujourd'hui

### Accords généraux d'emprunt (AGE) (prêteurs et montants des accords de crédit après 1983)

Participants	Montant en millions de DTS
États-Unis	4 250
Deutsche Bundesbank	2 380
Japon	2 125
France	1 700
Royaume-Uni	1 700
Italie	1 105
Canada	892
Pays-Bas	850
Belgique	595
Sveriges Riksbank	382
Banque nationale Suisse	1 020
<b>Total</b>	<b>17 000</b>
Accord de crédit avec l'Arabie Saoudite en association avec les AGE	1 500

### Nouveaux accords d'emprunt (NAE)

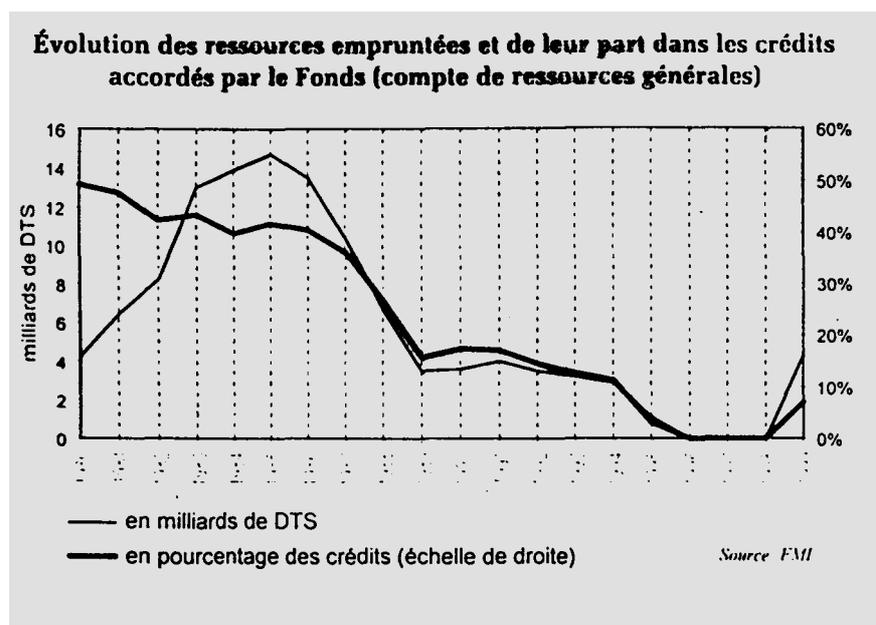
Participants	Montant en millions de DTS
États-Unis	6 712
Deutsche Bundesbank	3 557
Japon	3 557
France	2 577
Royaume-Uni	2 577
Arabie Saoudite	1 780
Italie	1 772
Banque Nationale Suisse	1 557
Canada	1 396
Pays-Bas	1 316
Belgique	967
Sveriges Riksbank	859
Australie	810
Espagne	672
Autriche	412
Norvège	383
Danemark	371
Koweït	345
Autorité monétaire de Hong Kong	340
Corée	340
Finlande	340
Luxembourg	340
Malaisie	340
Singapour	340
Thaïlande	340
<b>Total</b>	<b>34 000</b>

Sources : « Organisation et opérations financières du FMI », Département de la trésorerie, FMI.

**Tableau récapitulatif des emprunts du Fonds**

Principe	Mécanisme	Année ou période	Montant (milliards de DTS)	Nombre de pays participants
Assistance mutuelle restreinte entre pays riches	Accords généraux d'emprunt (AGE)	1962-1983	6.4	10
Mécanismes temporaires à la suite des chocs pétroliers	Mécanismes pétroliers	1974	2.8	9
		1975	2.9	12
	Mécanisme de financement supplémentaire	1979-84	7.8	14
	Politique d'accès élargi	1981 et 1984	15.3	18
Emprunts de précaution face aux crises	AGE	1983-auj	17	11
	Nouveaux accords d'emprunt (NAE)	1995-auj	34	25

Source : FMI



- sous conditions spécifiques :
  - de 1976 à 1981 : critères de la première tranche de crédit
  - à partir de 1986 : facilité d'ajustement structurel (FAS) ; systématisation des prêts bonifiés à l'appui du PAS
  - à partir de 1987 : facilité d'ajustement structurel renforcé (FASR) : utilisation de fonds bilatéraux (en 1999 encours : 5,7 Mds ; 10% des prêts du fonds)
  - depuis 1999 : « facilité pour la croissance et la réduction de la pauvreté » (FCRP) :
    - ↪ recentrage sur les pays les plus pauvres et les plus endettés
    - ↪ lien accru avec la BM
    - ↪ coordination de tous les prêteurs
    - ↪ extension de la conditionnalité à des critères sociaux
    - ↪ nouvelles méthodes de préparation et de suivi des documents stratégiques
- mécanisme de financement et de gestion complexe ; total 1999 : 9.5Mds de DTS

#### 3.4.4 Un système de financement complexe et spécifique.

- une stratification progressive : 3 types principaux de facilités :
  - facilités à vocation générale (logique initiale)
  - facilités « spéciales » depuis 1960 (répondant à des problèmes spécifiques)
  - facilités « concessionnelles » (conditions avantageuses)
- une différenciation croissance selon les déséquilibres (facilités spéciales pour les PVD depuis 1960)

- recettes d'importations (pour les pays adoptant des stratégies de promotion des exportations)
- « accords élargis » créés en 1974 pour les réformes structurelles ; utilisés pour la crise de la dette et pour des politiques d'offre (et pas simplement pour réduire la demande) ; reconnaissance que les déficits de BdP pouvaient avoir des raisons structurelles et devaient être traités dans le LT.

## Facilités à vocation générale

Nom du programme	Date de création	Principe	Éligibilité, conditionnalité	Échelonnement des tirages ; échéance des remboursements	Charges, commission	Montants limites autorisés en pourcentage de la quote-part (QP)	Achats au titre de l'exercice 1998-1999
Tranche de réserve		Un pays dispose d'une tranche de réserve auprès du FMI dans la mesure où les avoirs du Fonds dans sa monnaie sont inférieurs à sa quote-part. L'État qui effectue un achat dans la tranche de réserve utilise ses propres avoirs en compte au FMI et ne fait donc pas appel à un crédit.	Aucune. Les tirages doivent correspondre à un besoin de balance des paiements, mais le FMI ne peut s'y opposer.	Un pays peut retirer le montant intégral de sa tranche de réserve à n'importe quel moment. Ce retrait ne constitue pas un crédit et n'est donc soumis à aucune obligation de remboursement...	...ni à aucune charge.	Le montant de la position dans la tranche de réserve du pays.	2,7 milliards de DTS d'achats dans la tranche de réserve, par 93 pays membres en 98/99 (niveau exceptionnellement élevé, dû à l'utilisation du mécanisme d'emprunt de DTS pour le règlement de la onzième augmentation de quote-part. Pour rappel : 3 pays avaient fait des achats dans leur tranche de réserve en 97/98, pour un montant de 1 milliard).
Première tranche de crédit		Tranche de crédit inférieure à 25 % de la quote-part. L'État doit faire preuve d'un « effort raisonnable » pour surmonter ses difficultés de balance des paiements dans le cadre d'un programme (présenté dans sa lettre d'intention), mais il n'y a pas de critères de réalisation.		Pas d'échelonnement des achats. Rachats dans un délai de 3 ans et un trimestre à 5 ans.	normal	25 % de la quote-part (QP)	(voir infra)
Tranches supérieures		Tranches de crédit supérieures à 25 %, en relation avec l'adoption d'un programme. Ces retraits sont normalement associés à des « accords de confirmation » ou « accords élargis ».		Un échelonnement des achats est prévu, lié au respect de « critères de performance » sanctionnant la poursuite du programme.	normal	(voir infra)	(voir infra)

Nom du programme	Date de création	Principe	Éligibilité, conditionnalité	Échelonnement des tirages ; échéance des remboursements	Charges, commission	Montants limites autorisés en pourcentage	Achats au titre de l'exercice 1998-1999
Accord de confirmation Stand-by agreement (SBA)	1952	Accord conclu entre le FMI et un pays membre qui donne à celui-ci le droit de retirer un montant donné pendant une certaine période moyennant le suivi d'une politique économique propre à résoudre ses problèmes temporaires de balance des paiements. Le FMI suit la mise en place de la politique décidée : son soutien financier s'accompagne d'un suivi périodique et est conditionné par le respect de critères de performance.	Mise en place d'un programme d'ajustement sur une période comprise entre 12 et 18 mois (prolongeable jusqu'à 3 ans), présentée dans la lettre d'intention et faisant l'objet d'une surveillance trimestrielle (critères de réalisation et revues semestrielles).	Les échelonnements ont normalement lieu sur une base trimestrielle et leur poursuite est conditionnelle au respect de critères de performance. Les rachats doivent être effectués 3/4 à 5 ans après chaque retrait.		Plafond annuel : 100 % Cumulé : 300 % (ces limites peuvent être dépassées dans des circonstances exceptionnelles)	Achats au titre des accords de confirmation et de la première tranche de crédit : 12,8 milliards de DTS (58 % du total des décaissements) 7 accords conclus au cours de l'exercice, 9 accords en vigueur en avril 99.
Accords élargis Extended Fund Facility (EFF)	1974	Accord encadrant un programme à moyen terme, en cas de déficiences structurelles de la balance des paiements qui requièrent une période d'ajustement plus longue.	Mise en œuvre d'un programme d'ajustement d'une durée comprise entre 3 et 4 ans. Le pays présente chaque année dans une lettre d'intention un programme annuel détaillé des mesures prévues.	Critères de réalisation et échelonnement des tirages trimestriel ou semestriel. Rachat dans un délai de 4 1/2 à 10 ans.		Plafond annuel : 100 % Cumulé : 300 % (dépassement à titre exceptionnel)	Achats en 98/99 : 5,9 milliards (26,7 % du total des décaissements) 5 accords conclus au cours de l'exercice, 12 accords en vigueur en avril 99.

**Facilités spéciales (hors facilités déployées)**

Nom du programme	Date de création	Principe	Éligibilité, conditionnalité	Échéancement des tirages ; échéance des remboursements	Montants limites autorisés	Commissions, charges	Achats au titre de l'exercice 1998-1999
Facilité de financement compensatoire et de financement pour imprévus (FFCI) <i>Compensatory and Contingency Financing Facility (CCFF)</i>	1963, revue depuis	Difficultés de balance des paiements liées à des aléas extérieurs. Le volet financement compensatoire fournit des ressources à un État membre qui enregistre une baisse temporaire de ses recettes d'exportation ou une hausse du coût de ses importations de céréales, dues à des facteurs hors de son contrôle. Ce volet a été essentiellement utilisé par les pays exportateurs de marchandises. Le volet financement pour imprévus aide les États membres appliquant un programme soutenu par le FMI à persévérer dans leurs efforts d'ajustement en cas de perturbations extérieures inattendues très diverses.	Soutien en complément d'un autre accord (accord de confirmation, élargi, FAS, FASR). Pas de lettre d'intention, mais rapport des services du FMI.	3 1/4 à 5 ans	Chute des revenus d'exportation : 20 % Coûts des importations de céréales : 10 % Volet financement imprévu : 20 % Tranche facultative : 15 %	Normal	Achats au cours de l'exercice 98/99 : 2,6 milliards (11 % du total des décaissements) par 4 pays.
Mécanisme de financement de stocks régulateurs Buffer Stock Financing Facility	1969	Ressources destinées à financer les contributions des États membres à un système de stocks régulateurs internationaux de produits de base approuvé par le FMI.		Rachat dans un délai de 3 1/4 à 5 ans.	25 %	Normal	(aucun tirage depuis 1984)
Soutien pour fonds de stabilisation monétaire Support for Currency Stabilization Fund	1995	Soutien des réserves de change d'un État membre, par l'établissement d'un fonds de stabilisation monétaire, à l'appui d'une stratégie de stabilisation du change visant à réduire l'inflation.	Dans le cadre de la tranche de crédit supérieure d'un accord de confirmation ou d'un accord élargi. Politique de réduction drastique de l'inflation, fondée sur le taux de change (de préférence dans le cadre d'un régime de rattachement assorti d'une marge de fluctuation étroite ou de parités mobiles annoncées à l'avance).	Achats en 4 tranches. Rachats entre 3 mois et un an après.	100 % de la QP	Normal	Jamais utilisé

Nom du programme	Date de création	Principe	Éligibilité, conditionnalité	Échéancement des tirages ; échéance des remboursements	Montants limites autorisés	Commissions, charges	Achats au titre de l'exercice 1998-1999
Aide d'urgence en cas de catastrophe naturelle ou d'après-conflit	depuis 1982 Étendue aux situations d'après conflit en 1995	Permet à des pays membres de surmonter des difficultés de balance des paiements imputables à des catastrophes naturelles, à un récent conflit, ou à d'autres circonstances.	Le pays est tenu d'indiquer les grandes lignes de politique économique qu'il propose de mettre en œuvre. Dans la plupart des cas cette aide est suivie par un accord standard (accord de confirmation, un accord élargi ou un accord FASR).	Les rachats sont effectués entre 3 ans et un trimestre et 5 ans après chaque tirage	En général limitée à 25 % de la QP, mais des concours plus importants peuvent être apportés dans des circonstances exceptionnelles.	Normal	0,2 milliard
Facilité pour la transformation systémique (FTS) Systemic Transformation Facility (STF)	mécanisme transitoire (1993-1995)	Conçu pour aider les pays en transition et faire face à de graves perturbations dans la balance des paiements dues à la mise en place d'un système de commerce extérieur fondé sur le marché.	Suppose la conclusion d'un accord avec le FMI ou l'assurance d'une coopération prochaine.	Disponibles en deux tirages espacés de 6 mois (18 mois au maximum). Rachats entre 4 ans et demi et 10 ans après chaque tirage.	Limité à 50 % de la QP.	Normal	
Opérations de réduction de l'encours et du service de la dette	1989	Opérations visant à renforcer la stratégie de réduction de la dette et à permettre aux pays débiteurs de retrouver rapidement un accès normal aux marchés internationaux de capitaux.	Suppose la mise en œuvre d'un programme d'ajustement dans le cadre d'un accord conclu avec le FMI (accord de confirmation, élargi ou FASR). Approbation du plan de réduction de la dette par le Fonds.		Affectation d'un certain pourcentage (en général 25 % de la QP) des ressources mis à disposition du pays dans le cadre d'un accord, ou bien financement additionnel (limité à 30 % de la QP)	Normal	

### Facilités concessionnelles

Nom du programme	Date de création	Principe de l'aide	Éligibilité, conditionnalité	Échelonnement des tirages ; échéance des remboursements	Montants limites autorisés	Charges	Emprunts au titre de l'exercice 1998-1999
Facilité d'ajustement structurel (FAS) Structural Adjustment Facility (SAF)	1986-1995	Voir FASR					
Facilité d'ajustement structurelle renforcée (FASR) Enhanced Structural Adjustment Facility (ESAF) remplacée en 1999 par la Facilité pour la croissance et la réduction de la pauvreté (FCRP) Poverty Reduction and Growth Facility (PRGF)	1987	Prêts concessionnels aux pays en développement à faible revenu confrontés à des problèmes persistants de balance des paiements ou à des problèmes d'endettement (Initiative en faveur des PPTE). Soutien des programmes d'ajustement macroéconomique et structurel à moyen terme visant à renforcer la balance des paiements et à encourager la croissance.	Pays éligibles auprès de l'AID (soit en 1996, un produit national brut inférieur à 925 dollars par tête). Avec le concours du FMI et de la Banque mondiale, le pays prépare un document cadre de politique économique (DCPE) pour un programme d'ajustement de 3 ans (éventuellement 4) remis à jour annuellement. Il décrit les objectifs, les politiques macroéconomiques et structurelles envisagées ainsi que les besoins et sources de financement externes.	Les montants prêtés sont échelonnés semestriellement. Remboursement en 10 versements semestriels égaux, de 3 ans et demi à dix ans après le premier tirage.	Régulière : 140 % pour trois ans Exceptionnelle : 185 % pour trois ans.	Taux d'intérêt préférentiel de 0,5 %	Montants prêtés au cours de l'exercice 98/99 : 0,826 milliard de DTS (3,7 % du total des déboursements) 10 accords conclus au cours de l'exercice, 35 accords en vigueur en avril 1999

### Facilités déplafonnées

Nom du programme	Date de création	Principe de l'aide	Éligibilité, conditionnalité	Échelonnement des tirages, échéance des remboursements	Montants limites autorisés	Charges	Achats au titre de l'exercice 1998-1999
Facilité de réserve supplémentaire (FRS) Supplemental Reserve Facility (SRF)	1997	Nouvelle fenêtre de crédit destinée aux pays confrontés à des pressions exceptionnelles sur leurs réserves de change et sur le compte de capital de leur balance des paiements résultant d'une soudaine perte de confiance du marché, et créant un risque de contagion.	Ressources supplémentaires accordées dans le cadre d'un accord de confirmation ou d'un accord élargi.	Crédit accordé pour une durée pouvant aller jusqu'à un an, disponible en deux retraits ou plus. Rachat 1 an à 1 an et demi après chaque tirage, ce délai étant prolongeable un an.	Pas de plafond.	Surcharge de 300 points de base par rapport aux taux de la commission habituelle du FMI durant la première année. Ce taux augmente ensuite de 50 points de base tous les 6 mois jusqu'à atteindre 500 points de base de surcharge.	10,1 milliards tirés en 98/99 au titre de la FRS (montants inclus dans les achats au titre des accords de confirmation et, dans une moindre mesure - 0,7 milliard - des accords élargis), par 3 pays.
Ligne de crédit contingente (LCC) Contingent Credit Line (CCL)	1999	Ligne de crédit préventive destinée aux pays préoccupés par les risques de contagion d'une crise qui ne les touche pas au moment de la conclusion de l'accord avec le FMI mais qui les expose éventuellement à une perte soudaine et déstabilisatrice de la confiance des marchés.	Ensemble de conditions, dont une évaluation positive de la part du FMI lors de la dernière consultation au titre de l'article IV, des progrès dans l'adhésion aux standards internationaux (en particulier en matière de diffusion des données économiques), une gestion prudente de la dette extérieure et des réserves de change, etc.	Mêmes conditions que pour la FRS. Les tirages ne peuvent être effectués qu'une fois que le Conseil d'administration a constaté que le besoin de financement est bien dû à un phénomène de contagion, c'est-à-dire à des circonstances indépendantes de la volonté du pays membre en question.	Fourchette indicative de 300 à 500 % de la CP.	Mêmes conditions que pour la FRS.	Encore jamais utilisée

- un ciblage croissant des bénéficiaires
  - à partir de 1986-1987 pour les pays les plus pauvres pour les facilités concessionnelles : critère du revenu par tête
  - à partir de 1993 pour les pays en transition avec la facilité temporaire pour la transformation systémique
- allongement des engagements et relèvement des limites d'accès :
  - succession d'accords
  - révisions des règles de plafonnement avec maintien du lien avec les quotes-parts

3.4.5 Un système de financement en repli relatif.

#### **4stabilisation des durées moyennes**

- réutilisation des limites d'accès (lors de la dernière augmentation de quote-part les plafonds en valeur absolue ont été maintenus)
- nouvelles facilités de crédit créées (hors limites de quote-part et avec remboursement rapide) pour les nouveaux besoins (crises de liquidités)
- système illisible à cause du foisonnement

#### **4.1 Les opérations de sauvetage systémique : le modèle « d'agence de prêt en dernier ressort »**

4.1.1 Un nouveau contexte de globalisation financière et de crises systémiques.

- modèle : la crise mexicaine, crise d'un type nouveau
- rôle prépondérant du secteur privé
- contagion des crises
- rôle accru des capitaux à court terme et du compte de capital (par opposition au compte courant) ; prend à contre-pied le FMI dont les dispositifs sont pensés pour le rééquilibrage lent du compte courant

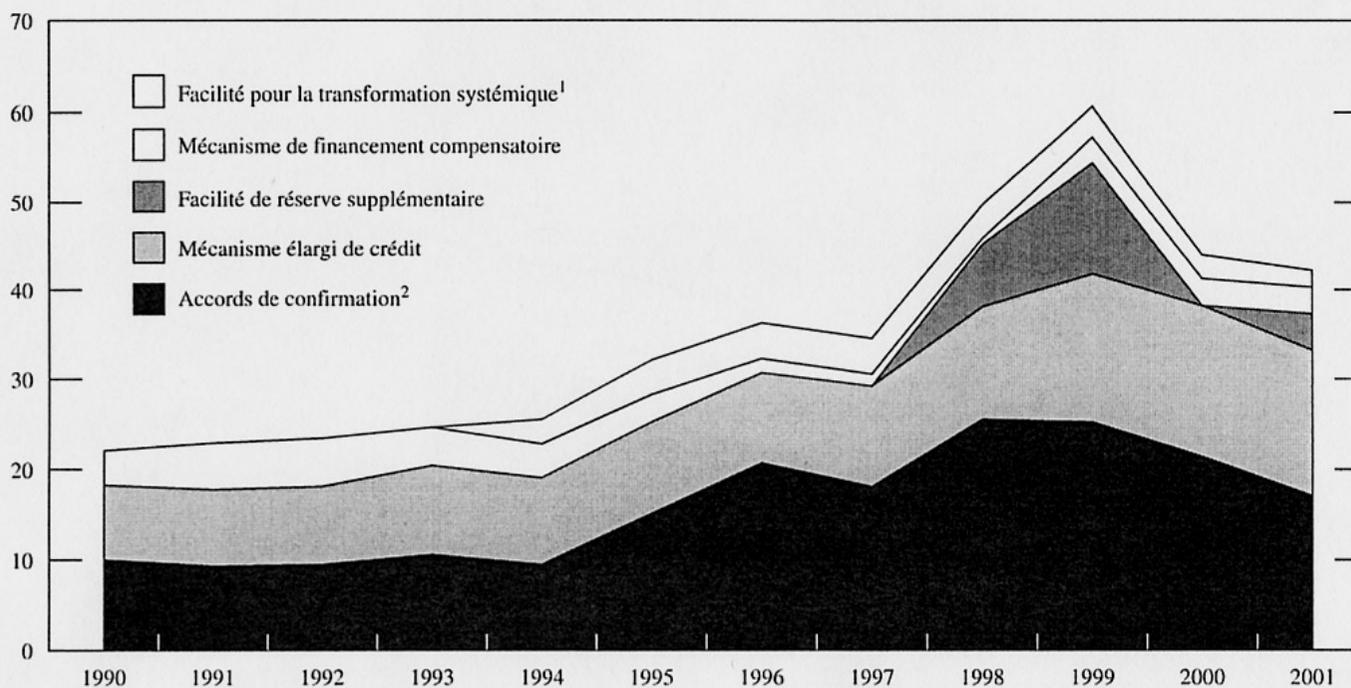
4.1.2 Une nouvelle forme d'intervention du FMI en Asie et en Amérique latine pour les pays émergents depuis la crise mexicaine de 1994, pour les pays ayant accès au marché de capitaux.

- action massive et dépassement des quotas
- remboursement rapide des soutiens, surtout en Asie
- rôle de coordination accru du fonds

- 4.1.3 Une nouvelle forme d'intervention en Europe de l'est et en Russie pour les pays en transition.
- 4.1.4 Un maintien des interventions traditionnelles en Afrique.
- soutien au développement pour les pays n'ayant pas accès au marché privé
  - action conjointe avec BM et aide bilatérale
- 4.1.5 De nouveaux instruments financiers dans la continuité des précédents (hors marché).
- les accords généraux d'emprunts révisés (depuis 1983)
    - accroissement des montants (de 6 milliards à 17 milliards)
    - remboursement dans un délai de 4 à 7 ans
    - octroi à des Etats non signataires
    - première mise en œuvre pour la Russie en 1998
  - les nouveaux accords d'emprunt (NAE) créés à Halifax (1995) et adoptés en 1997
    - engagement de 25 pays signataires de mettre à la disposition du fonds 34 milliards de DTS
    - premier recours en cas de besoin, avant les AGE
    - mise en œuvre par le Brésil en 1998
  - les plafonds des accords de confirmation et des accords élargis perdent leur sens (Mexique : 800 % en 1995 ; Corée 1900 % en 1997)
  - création de deux facilités sans limite d'accès explicite
    - création en 1997 de la « facilité de réserve supplémentaire » (FRS)
      - pour les pays déjà endettés
      - en cas de contagion et de risque systémique
      - délais de mise en place réduit
      - utilisée à trois reprises (Corée, Russie, Brésil)
    - création en 1999 de la « ligne de crédit contingente » (LCC), pour les pays non encore en difficulté menant une politique macro économique saine et exposés à un effet de contagion, pour prévenir la contagion
      - 2 étapes : principe et utilisation
      - engagement sur un programme
- 4.1.6 Le problème de l'alea moral
- 4.1.7 Les dilemmes du FMII

**FIGURE II.4. ENCOURS DES CRÉDITS PAR FACILITÉ, EXERCICES CLOS LES 30 AVRIL 1990–2001**

(Milliards de DTS)

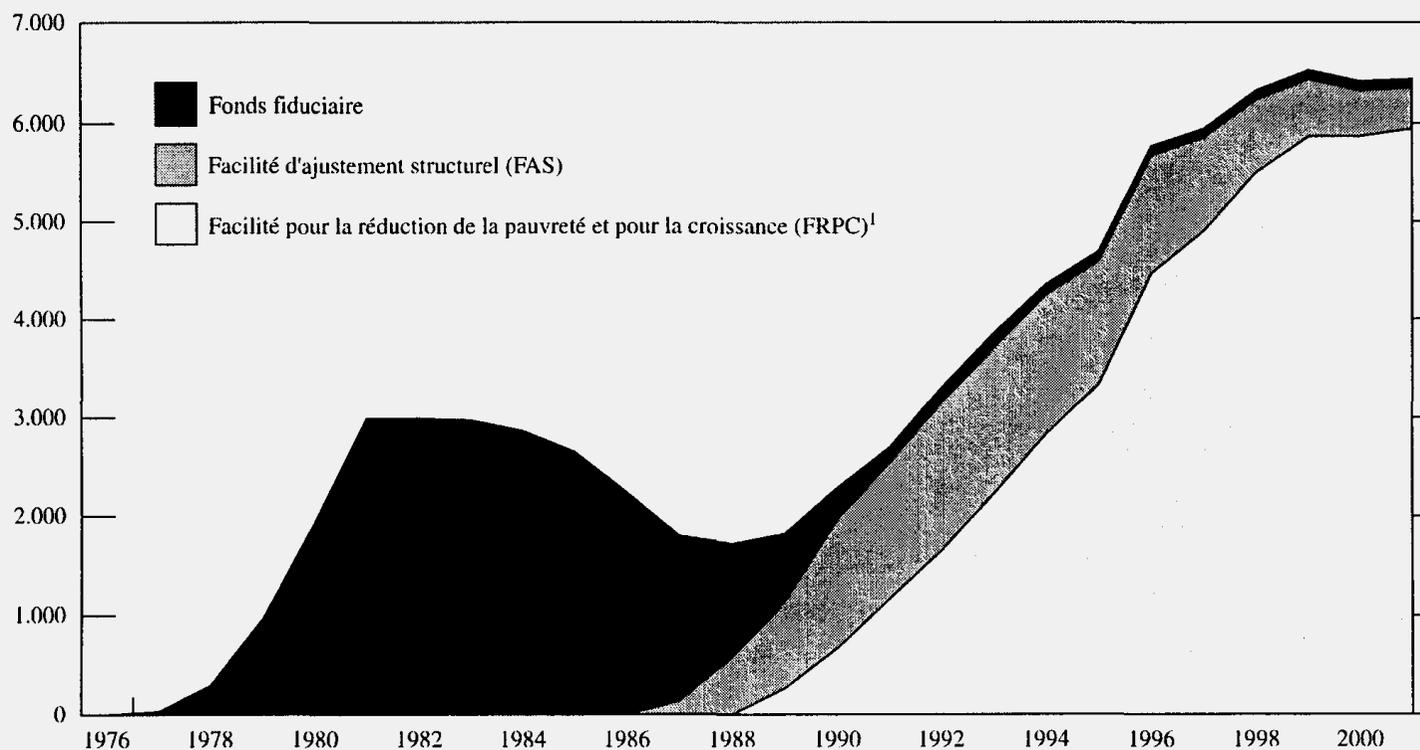


<sup>1</sup>Les crédits accordés de 1993 à 1995 au titre de la facilité pour la transformation systémique ne seront pas entièrement remboursés avant 2005.

<sup>2</sup>Y compris un faible montant tiré dans les tranches de crédit et au titre de l'aide d'urgence.

**FIGURE IV.1. ENCOURS DES CRÉDITS CONCESSIONNELS DU FMI, VENTILÉ PAR FACILITÉ, EXERCICES CLOS LES 30 AVRIL 1976–2001**

(Millions de DTS)



<sup>1</sup>Y compris l'utilisation des ressources de la FAS dans le cadre d'accords FRPC.

## **5. La doctrine du fonds monétaire international et la conditionnalité**

### **5.1 Le modèle de base : l'approche monétaire de la balance des paiements**

- une grande constance
- une importante formalisation (J. Polak, 1957)
- une adaptation continue en fonction des crises, des questions qu'elles soulèvent et des échecs des politiques mises en oeuvre :
  - permanence du principe de base
  - élargissement
    - à l'ensemble de la macroéconomie
    - au structurel
    - à l'institutionnel
  - approfondissement à des éléments de politiques et de structures de plus en plus détaillés
- le poids de la disponibilité des données
- convergence vers le modèle standard d'équilibre concurrentiel

### **5.2 La formalisation du modèle de base**

- la demande de monnaie
- l'offre de monnaie
- l'équilibre du marché de la monnaie
- les sources de déséquilibre de la balance des paiements
- les hypothèses implicites
  - plein emploi
  - stabilité de la fonction de demande de monnaie
  - prix fixé par le monde
- les préconisations
  - refus de toute solution hors marché (restrictions quantitatives, coordination par l'Etat)
  - restrictions de l'offre de monnaie (contraction de la demande)
    - déficit budgétaire
    - croissance du crédit à l'économie

### **5.3 Les étapes vers un modèle à ambition universelle**

#### **5.3.1 L'abandon des changes fixes.**

- le FMI intègre les conditions de l'offre par le biais de la compétitivité
- préconisation croissante de dévaluations, de plancher de réserves et de flottement dans certains cas

#### 5.4 La crise de la dette de 1982 et la stratégie de stabilisation macroéconomique mise en œuvre.

- plan à trois volets :
  - stabilisation de la demande
    - réduction du déficit budgétaire
    - politique monétaire plus restrictive
  - libéralisation de l'offre
    - libéralisation des prix
    - dévaluation
  - stabilisation de la dette
    - rééchelonnement, sans répudiation ni réduction
    - maintien des concours privés bancaires
    - restauration des sources de remboursement internes (exportations) par la stabilisation de la demande et la libéralisation de l'offre
- n'est pas parvenu à apurer la situation
  - les banques cessent leur financement
  - les économies ne retrouvent pas la croissance
  - l'abandon de créances ne peut être évité
    - Plan Baker en 1985
    - Plan Brady en 1989
- l'abandon des créances réouvre les marchés des capitaux aux pays en voie de développement

#### 5.5 Le consensus de Washington (J. Williamson, 1990).

- conditions
  - effondrement du régime soviétique
  - développement du marché des capitaux
  - apurement de la dette souveraine
  - interprétation de l'échec de l'ajustement macroéconomique par le FMI : l'inélasticité de l'offre à cause de la rigidité des marchés
- l'ajustement structurel
  - il complète la stabilisation macroéconomique
  - il impose une coordination plus étroite avec la Banque mondiale
  - il achève l'accomplissement par le FMI de sa doctrine d'économie concurrentielle
    - privatisation des entreprises et des banques
    - libéralisation du marché du travail
    - libéralisation du commerce extérieur
    - libéralisation financière

- ↳ extérieure (compte de capital)
- ↳ intérieure (suppression du contrôle des taux, abolition des bonifications, décloisonnement, indépendance de la Banque centrale)
- réduction des dépenses de fonctionnement de l'Etat et des dépenses militaires
- réformes fiscales et politiques tarifaires
- protection sociale (filet de sécurité)
- relations entre l'Etat et les entreprises
- paradoxalement il reste incertain en matière de régime de change
- les déboires du FMI
  - la transition et la Russie
    - la réussite relative des pays canalisés par l'Union européenne
    - la compromission du FMI en Russie
  - l'application de l'ajustement structurel à la crise asiatique
    - un diagnostic erroné
    - renforcement de la défiance par un diagnostic alarmiste
    - refus des contrôles quantitatifs
    - la hausse des taux d'intérêt
  - les coûts croissants et l'alea moral
  - émergence de nouvelles problématiques

## **6. Le FMI sous le feu des critiques**

### **6.1 Contexte**

- Trois crises (Mexique, Asie, Russie) ; une mission (accompagner la transition des anciens pays à économie planifiée)
- des critiques parfois d'inspirations opposées de plus en plus virulentes venant même des milieux a priori les mieux disposés
  - Sachs
  - Krugman
  - Stieglitz
  - Metzler
- se combinant avec une contestation de plus en plus générale et de plus en plus organisée de la mondialisation (Seattle, Gênes)

### **6.2 Les critiques**

- le FMI ne prévoit pas les crises (Mexique, Corée, Thaïlande) ni leur contagion (Corée en 98 ; puis Asie vers Russie vers Brésil)

- Mexique prévision 95 : en octobre 94 : 1,5 % ; en mai 95 : - 2 % ; réalisation 95 : + 1,5 %
- Thaïlande prévision 97 en mai : 6,8 %
- Corée prévision 98 en octobre 97 : 6 % ; réalisation : - 7,5 %
- il renforce par son action l'alea moral qui a été une des causes principales de la prise de risque excessive des secteurs privés et bancaires
- l'ampleur financière croissante de ses plans (gigantisme) et leur inefficacité
- brutalité des plans
- rigueur macro excessive
- diagnostic erroné sur la robustesse de la croissance des pays asiatiques (Krugman, 1996)
- capacité d'anticipation doctrinale insuffisante
  - application à l'Asie des leçons du Mexique (sous estimation du caractère autoréalisateur des anticipations)
  - indifférence aux nouveautés des crises des pays développés (crise des changes en Europe en 92-93, crises bancaires)
    - passage des crises de la 1<sup>ère</sup> génération aux 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> générations
    - équilibres conjoncturels multiples (Krugman 1996) (le change devient crucial et la rigidité risquée)
- erreurs de diagnostic flagrantes en Asie notamment
  - crise de surinvestissement et non de surconsommation
  - secteur privé au cœur de la crise et non le secteur public
- échec des stratégies de prévention (Russie)
- mauvaise synchronisation macro/réformes structurelles
- intrusion dans des domaines où il n'est pas compétent en matière de réforme structurelle (fermeture des banques par exemple) et déséquilibre de la structure sous-jacente de l'alea moral (Indonésie et fermeture de 16 banques en novembre 1997 sans garantie large des dépôts : déclenchement d'un run)
- intrusion dans l'économie politique nationale
  - opacité
  - lien entre la politique et les affaires (crony capitalism)
  - lien capital national/capital international
- inattention à la capacité nationale d'appropriation des réformes et des plans
- intrusion dans le domaine commercial (libéralisation commerciale)
- soupçon d'ingérence au profit des grandes puissances économiques, et en premier lieu des Etats-Unis
- imposition brutale d'un modèle de développement sous couvert d'ajustement

- déresponsabilisation des banques nationales par apport de liquidités (aux banques centrales nationales) sans contrôle de leur usage (une des conditions du prêteur en dernier ressort – non soutien des banques insolubles – non respectée)

**LA MULTIPLICATION DES NORMES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES INTERNATIONALES**

Domaine	Normes principales	Organisme normalisateur
<b>Transparence de la politique macroéconomique et des statistiques</b>		
Transparence de la politique monétaire et financière	Codes de bonnes pratiques pour la transparence de la politique monétaire et financière	Fonds monétaire international
Transparence de la politique budgétaire	Code de bonnes pratiques pour la transparence des finances publiques	Fonds monétaire international
Diffusion des données	Norme spéciale de diffusion des données et système général de diffusion des données	Fonds monétaire international
<b>Infrastructure institutionnelle et discipline de marché</b>		
Insolvabilité	Principes et directives pour des systèmes efficaces d'insolvabilité, et de droits des créanciers	Banque mondiale
Gouvernement d'entreprise	Principes de gouvernement d'entreprise	Organisation de coopération et de développement économiques
Comptabilité	Normes comptables internationales ( <i>International Accounting Standards - IAS</i> )	Comité international des normes comptables (CINC)
Audit	Normes internationales d'audit ( <i>International Standard on Auditing - ISA</i> )	<i>International Federation of Accountants</i> (IFAC)
Paievements et règlements	Principes fondamentaux pour les systèmes de paiement d'importance systémique	Comité sur le système de paiement et de règlement (CSPR)
Intégrité du marché	Quarante recommandations sur le blanchiment d'argent	Groupe d'action financière (GAFI)
<b>Réglementation et contrôle financier</b>		
Contrôle bancaire	Principes fondamentaux pour un contrôle bancaire efficace	Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB)
Réglementation des valeurs	Objectifs et principes de réglementation des valeurs mobilières	Organisation internationale des commissions de valeurs (OICV)
Contrôle des assurances	Principes fondamentaux pour les assurances	Association internationale des contrôleurs d'assurance ( <i>International Association of Insurance Supervisors - IAIS</i> )

Source : Fonds monétaire international, Bureau européen

## Key Standards for Sound Financial Systems

Subject Area	Key Standard	Issuing Body
<b><i>Macroeconomic Policy and Data Transparency</i></b>		
Monetary and Financial Policy Transparency	Code of Good Practices on Transparency in Monetary and Financial Policies	IMF
Fiscal Policy Transparency	Code of Good Practices on Fiscal Transparency	IMF
Data Dissemination	Special Data Dissemination Standard (SDDS) General Data Dissemination System (GDDS)	IMF
<b><i>Institutional Market Infrastructure</i></b>		
Insolvency	Principles and Guidelines on Effective Insolvency and Creditor Rights Systems	World Bank
Corporate Governance	Principles of Corporate Governance	OECD
Accounting	International Accounting Standards (IAS)	IASB
Auditing	International Standards on Auditing (ISA)	IFAC
Payment and Settlement	Core Principles for Systemically Important Payment Systems	CPSS
Market Integrity	The Forty Recommendations of the Financial Action Task Force on Money Laundering	FATF
<b><i>Financial Regulation and Supervision</i></b>		
Banking Supervision	Core Principles for Effective Banking Supervision	BCBS
Securities Regulation	Objectives and Principles of Securities Regulation	IOSCO
Insurance Supervision	Insurance Core Principle	IAIS

OECD= Organization for Economic Co-Operation and Development; IASB= International Accounting Standard Board; IFAC = International Federation of Accountants; CPSS = Committee on Payment and Settlement Systems; FATF = Financial Action Task Force; BCBS = Basel Committee on Banking Supervision; IOSCO = International Organization of Securities Commissions; IAIS = International Association of Insurance Supervisors.

Source: Financial Stability Forum

## ÉVOLUTION DES RÉGIMES DE CHANGE DES PVD

### Régimes de change des pays en développement (en % du nombre total des pays)

	1976	1986	1996
Parité fixée par rapport	86	67	45
au dollar	42	25	15
au franc	13	11	11
à une autre monnaie	7	4	4
au DTS	12	8	4
à un panier	12	18	14
Flexibilité limitée	3	5	3
Flexibilité par rapport à un ensemble d'indicateurs	6	4	2
Flottement dirigé	4	13	21
Flottement indépendant	1	11	29
<i>Nombre de pays</i>	<i>100</i>	<i>119</i>	<i>123</i>

Source : FMI.

**Régimes de change dans les principaux pays émergents  
dans les années 90**

Pays	Régimes de change	Accord(s) avec le FMI
Afrique du Sud	Flottement indépendant.	-
Argentine	<i>currency board</i> depuis 1991.	Ininterrompu jusqu'en 1997
B Brésil	Flottement indépendant - puis <i>crawling peg</i> à partir de 1994, élargissement de la bande de fluctuation entre 1995 et 1997. Retour au <b>flottement indépendant</b> en janvier 1999.	Depuis 1998
Bulgarie	Flottement contrôlé jusqu'en juillet 1997, puis <i>currency board</i> .	1991-1994 puis 1996-1999
Chili	Flottement contrôlé : <i>crawling band</i> sans trajectoire prédéterminée (référence panier) et bandes de fluctuation (de $\pm 3\%$ à $\pm 12,5\%$ ).	-
Chine	Unification du taux de change en 1994 et flottement contrôlé (référence dollar) : ancrage de fait.	-
Colombie	Flottement contrôlé : <i>crawling band</i> avec trajectoire prédéterminée (référence dollar) et bandes de fluctuation de $\pm 7\%$ .	-
Corée du Sud	Flottement contrôlé : bande horizontale (référence dollar) étroite par rapport à la moyenne des cours de la veille. <b>Flottement indépendant</b> depuis 1997.	Depuis 1997
Hong Kong	<i>Currency board</i> .	-
Hongrie	Ancrage panier (euro majoritaire) - <i>crawling peg</i> à partir de 1995.	Jusqu'en 1993
Inde	<b>Flottement indépendant</b> .	1991-1993
Israël	Bande horizontale (par rapport à un panier), puis <i>crawling band</i> à partir de 1992, avec élargissement progressif des bandes de fluctuation (jusqu'à $\pm 15\%$ ).	1992
Indonésie	<i>Crawling peg</i> , puis <i>crawling band</i> à partir de 1994. <b>Flottement indépendant</b> depuis août 1997.	Depuis 1997
Malaisie	Flottement dirigé (référence panier) sans annonce préalable de la trajectoire du taux de change.	-
Mexique	<i>Crawling peg</i> puis <b>flottement indépendant</b> à partir de décembre 1994.	Jusqu'en 1992 puis 1995, puis 1999
Philippines	Flottement indépendant, ancrage de fait (référence dollar) à partir de 1995.	1991-1994, depuis 1997
Pologne	<i>Crawling peg</i> , puis <i>crawling band</i> à partir de 1995. Réduction progressive de l'ajustement du taux central mobile et élargissement des bandes de fluctuation.	1990-1991 puis 1994
Russie	Bande horizontale, puis, à partir de 1996, <i>crawling band</i> avec bandes étroites et ajustement fréquent du taux central mobile ; puis <b>flottement dirigé</b> sans annonce préalable de la trajectoire du change.	1992-1999
Rép. tchèque	Parité fixe par rapport à un panier (avec bande de fluctuation) jusqu'en mai 1997, puis <b>flottement dirigé</b> .	1991-1993
Thaïlande	Flottement contrôlé : bande horizontale étroite par rapport au cours central de la veille (référence dollar). <b>Flottement indépendant</b> depuis juillet 1997.	Depuis 1997
Venezuela	Flottement dirigé, puis taux de change fixe entre juillet 1994 et avril 1996. Retour au <b>flottement dirigé</b> puis <i>crawling band</i> à partir de juillet 1996.	1989-1991 puis 1996.

### Assistance aux pays asiatiques en crise

(en milliards de dollars)

Pays	FMI	En pourcentage de la quote-part au FMI	Multilatéral (BIRD, ADB)	Bilatéral	Total	Déboursement du FMI au 10/04/98	Déboursement du FMI au 17/1/99
Indonésie (1)	10,1	490 %	8	18	36,1	3	8,8
Corée	21,1	1938 %	14,2	23,1	58,4	15,1	19
Thaïlande	4	505 %	2,7	10,5	17,2	2,7	3,1
Total	35,2		24,9	51,6	111,7	20,8	30,9

Source : FMI

(1) Ce montant initial a été suivi d'une rallonge en juillet 98 : 1,3 milliard du FMI et 5 milliards de sources bilatérales et multilatérales.

### Allongement de la durée des programmes

Période	Nombre d'accords	Durée moyenne prévue (en mois)	Nombre d'accords prolongés
1973-77	85	12,4	-
1978-82	124	15,2	-
1983-87	139	17,8	10
1988-92	126	24,7	38
1993-97	141	24,6	25

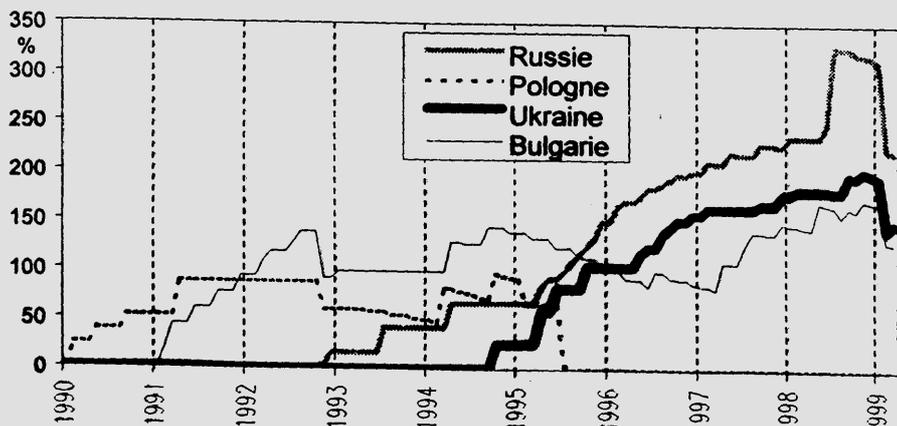
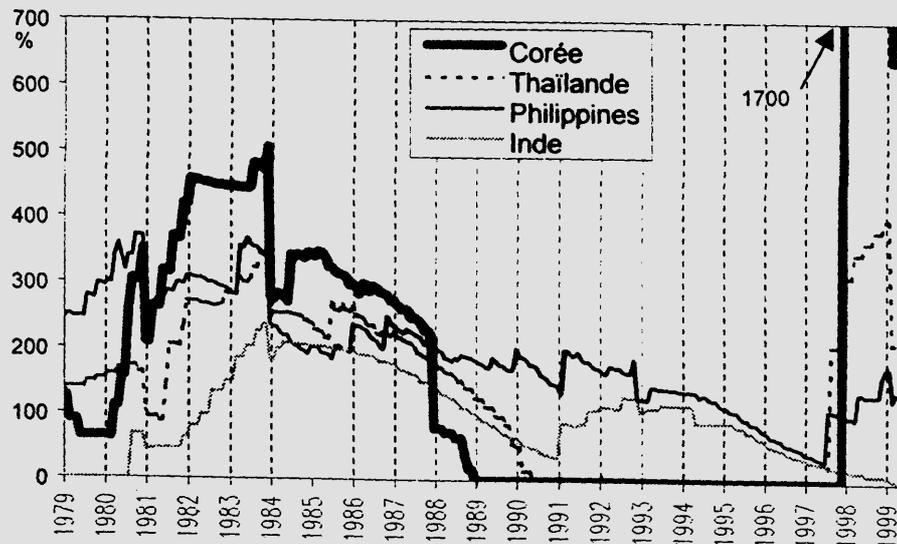
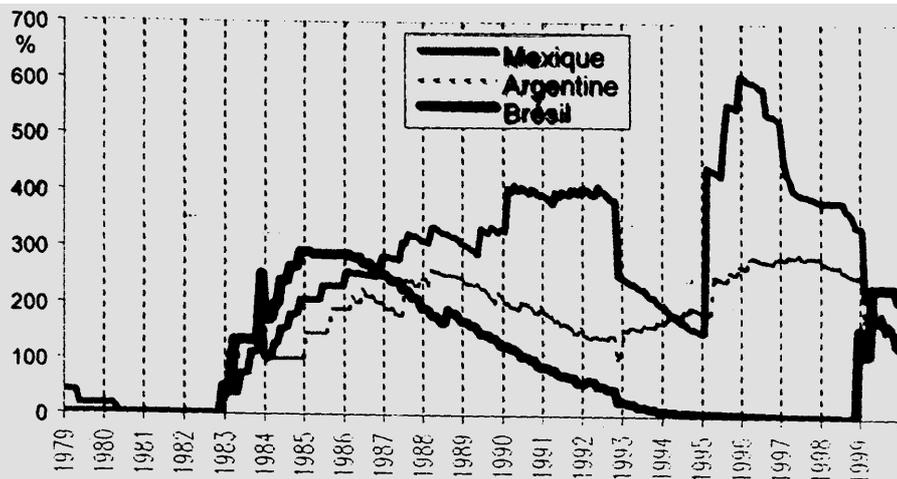
Source : Mussa (1999).

**Pays ayant conclu neuf accords ou plus avec le FMI entre 1973 et 1997**

	Nombre d'accords		Nombre d'accords
<b>Afrique</b>		<b>Asie</b>	
Kenya	12	Pakistan	13
Sénégal	12	Philippines	12
Madagascar	11	Corée du Sud	9
Congo (Rep. Dem. du)	10	<b>Amérique latine</b>	
Mauritanie	10	Panama	13
Togo	10	Haïti	12
Liberia	9	Jamaïque	12
Malawi	9	Uruguay	12
Maroc	9	Costa Rica	10
Ouganda	9	Guyana	10
Zambie	9	Argentine	9

Source : *Mussa (1999)*.

Profil des engagements pour quelques pays émergents  
(en pourcentage des quotes-parts)



Source: Datastream

### 6.3 Le FMI « bouc émissaire » ?

- les crises deviennent de plus en plus difficiles à endiguer
  - crises de liquidité
  - crises des structures bancaires
  - rôle accru de la confiance
- hostilité des occidentaux à des solutions régionales (crise asiatique)
- l'appel au FMI reste un passage obligé en cas de crise même pour les plus réticents (Corée, Indonésie)
- les crises ne dépendent plus du lieu de leur émergence (frontières PED/PD, anciens coupe-feu, abolies)
- on lui demande l'impossible : être « prêteur en dernier ressort » sans être :
  - émetteur de la monnaie internationale (Trésor, banque centrale américaine)
  - superviseur des systèmes bancaires nationaux
- il existe un dilemme réel des taux d'intérêt
  - des effets opposés sur la compétitivité et la dette via le taux de change
  - des effets opposés sur la valeur des actifs en monnaie national et monnaie étrangère (via le taux de change)
- l'erreur sur la politique budgétaire paraît indéniable ; elle a d'ailleurs été reconnue par le fonds lui-même
  - la situation budgétaire en Asie était très saine
  - les taux d'épargne intérieurs étaient très élevés

## **7 Les projets de réforme du FMI**

### 7.1 Le rapport Metzler (1999) et Calomiris (1999) pour le congrès américain

- critiques principales
  - pas assez d'attention aux structures financières
  - trop d'attention aux opérations de secours
  - système de gestion de crise trop coûteux et trop lent
  - avis souvent incorrects
  - trop intrusif
- principes
  - accroissement de la responsabilité (accountability)
  - recentrement sur un nombre limité d'objectifs clairs (cohérents avec ceux de la Banque mondiale)
  - réduction des opportunités de corruption

## 7.2 Les propositions

- 1) le FMI, doit devenir le prêteur en dernier ressort pour les économies émergentes
  - il doit se limiter aux apports en liquidités pour les gouvernements solvables en cas de crise de marché
  - les apports doivent être (Thornton et Bagehot) :
    - à court terme
    - à des taux pénalisants
    - bénéficier d'un privilège de remboursement
    - utilisés à prévenir les paniques et les crises
  - les apports doivent être accordés à des pays qui ont réuni un ensemble de préconditions sur la qualité des systèmes financiers rendant inutile des conditionnalités détaillées :
    - ouverture aux institutions étrangères (contre la corruption et le favoritisme, pour la diversification de portefeuille)
    - publication régulière de la structure par maturité des encours d'endettement public, totaux, y compris garantie et hors bilan (pour encourager la prudence)
    - capitalisation adéquate des banques et normes d'endettement à court terme des banques (pour éviter les reflux de capitaux courts)
    - respect d'exigences fiscales (pour que les concours des fonds ne soient pas détournés)
- 2) les politiques fiscales et monétaires sont plus importantes que les régimes de change
- 3) es pays doivent éviter les taux ancrés (pegged) et ajustables. Le fonds doit recommander la fixité et le flottement selon les circonstances
- 4) le fonds doit abandonner les prêts à long terme pour le développement ou les réformes structurelles
- 5) le fonds doit annuler la dette des pays lourdement endettés adoptant des stratégies de développement adéquates
- 6) le relèvement des quotas, compte tenu de cette redéfinition des activités, ne s'impose pas

## 7.3 La proposition d'I. Fischer (1999) et d'Anne O. Krueger (FMI, 2002) :

L'implication du secteur privé, le FMI coordinateur de la surveillance en amont et de l'implication du secteur privé en aval

- la reprise des financements internationaux aux pays émergents au début des années 90 a été brutale
- elle a substitué à des prêts bancaires syndiqués (dont la part est passée de 70 % en 1989 à 40 % en 1994) des obligations et actions ; les obligations ont fortement

- augmenté à cause notamment du plan Brady (60 % en 2000 de la dette publique externe détenue par des agents privés)
- le défaut de dette souveraine est un problème constant qui demeurera
  - la fonction initiale du FMI – fournir des monnaies internationales aux pays qui en manquent à cause de mauvaises politiques – est toujours valable mais elle doit être adaptée à un monde de flux de capitaux plus volatils
  - cette adaptation s’est engagée lorsque le fonds a accepté de prêter à des pays avec arriérés ; cela a permis le succès du plan Brady
  - en 1999 une nouvelle forme de crise est apparue par effondrement de la confiance à cause de mauvaises politiques, de contagion ou de chocs extérieurs ; la réponse a été :
    - plus de prévention
    - plus de coordination entre secteur public et secteur privé
    - plus de moyens au FMI avec la « facilité de réserve supplémentaire »
  - cette stratégie ne peut être généralisée à toutes les crises (les fonds du FMI sont limités et alea moral) ; des restructurations de dettes doivent être envisagées
  - cette restructuration était facile lorsque la dette était bancaire (elle était concentrée en peu de mains très incitées à coopérer parfois obligées contractuellement) ; elle l’est moins avec le développement des dettes obligataires désintermédiées, de formes variées. Le problème « d’action collective » prend une forme plus aigue
  - les initiatives du FMI pour créer un environnement plus favorable (extension des prêts aux Etats avec arriérés sur les obligations (Equateur)) ; mais l’environnement est devenu plus agressif avec l’apparition de « fonds vautours » (Pérou), qui par-delà leurs destins juridiques marquent la nécessité d’un assainissement et d’une stabilisation juridique. Il faut sortir de l’informel
  - les « clauses d’actions collectives » intégrées dans les contrats sont une première réponse, mais limitée :
    - elles ne sont pas générales
    - elles ne sont pas prises des Etats qui y voient un signal négatif pour leurs prêteurs
    - elles disjoignent les différents emprunts

### 7.3.1 les propositions

- le FMI est le coordonnateur de la gestion des crises, plutôt que prêteur en dernier ressort
- l’objectif est de créer des incitations pour que les créiteurs privés ne rendent pas la dette totalement exigible et restent impliqués de leur propre gré, et pour que les débiteurs s’engagent dans la restructuration sur le modèle des régimes de faillite domestiques prévisibles et de dernier ressort

- la coordination précoce apporte des gains collectifs, aux débiteurs et aux crédateurs ; elle doit être organisée dans un cadre légal stable et prévisible
- la dette doit être jugée insoutenable ; il revient au fonds de distinguer les crises de liquidité des crises de solvabilité
- le débiteur doit être protégé de ses crédateurs pendant la phase des négociations (période de « standstill » ou d'observation) et les crédateurs assurés que pendant cette phase leurs intérêts ne seront pas lésés au profit du débiteur ou d'autres agents intérieurs ou extérieurs
- des privilèges doivent être accordés aux apports de nouveaux capitaux sous forme de liquidités pendant la phase d'observation (« standstill ») : les capitaux doivent être remboursés avant les dettes contractées antérieurement au déclenchement de la procédure
- le résultat de la négociation acceptée par une majorité déterminée de crédateurs doit être imposé aux minoritaires récalcitrants, liés par les mêmes termes à ce résultat que la majorité
- le cadre institutionnel de restructuration des dettes souveraines doit avoir la force de la loi pour tous les pays afin d'éviter la concurrence des règles ; il pourrait donner lieu à un nouvel amendement de la charte du FMI
- il servira d'incitation aux accords informels contractuels
- il contribuera à prévenir les crises en faisant obstacle à toute prise de risque excessive non sanctionnée, voire rémunérée. A condition que le fonds ne puisse prendre à sa charge par de nouveaux prêts non privilégiés une partie des pertes
- le fonds aidera le pays à redéfinir les conditions de la stabilité macroéconomique et financière

### 7.3.2 les problèmes

- est-ce au fonds de jouer le rôle de « juge des faillites » alors qu'il est lui-même intéressé ? et ce dans les quatre fonctions :
  - recevabilité de la demande de suspension des obligations contractuelles (crise de liquidité ou de solvabilité)
  - arbitrage des conflits entre les crédateurs
  - vérifications des dettes
  - légitimation des votes
- le mécanisme rendra-t-il l'accès aux capitaux plus coûteux pour les pays émergents ?
- ce cadre est-il politiquement faisable ?

### 7.4 La proposition Aglietta, de Boissieu (1999)

- critiques principales du FMI et de son action

- parti pris affirmé pour les créanciers au détriment des populations
- hégémonie du Trésor américain et soumission aux intérêts stratégiques américains
- absence de cadre légal et de cadre politique pour arbitrer les partages des pertes et les restructurations
- absence de supports politiques pour des réformes ambitieuses du FMI
- absence de capacité de diagnostic suffisante et de pouvoir hiérarchique sur les banques
- absence de capacité de prêts indéfinis (sauf DTS)

#### 7.4.1 les propositions

- création d'une fonction de prêt en dernier ressort international assurée par la coopération de banques centrales

## LES OPPOSITIONS AU SEIN DU COMITE DES 20

	Etats-Unis	Europe	Pays en voie de développement
<b>cause de la crise</b>	insuffisance des politiques des pays européens (pas assez expansionnistes)	abus des facilités de la position supérieure du dollar dans le FMI	
<b>charge du rééquilibrage</b>	plus de symétrie : ajustement à la charge des pays excédentaires (Europe)	plus de symétrie : ajustement à la charge des pays déficitaires (Etats-Unis)	
<b>régime de change</b>	flottant	fixe	
<b>contrôle des capitaux</b>	liberté absolue	contrôle du compte de capital	
<b>liquidités internationales et statut du DTS</b>	DTS complément du dollar	DTS substitut du dollar (France)	- lien avec l'aide au développement rémunération des réserves
<b>or</b>	exclusion	maintien de son rôle (France)	maintien (Afrique du sud)

## LE FMI SOUS LE FEU DES CRITIQUES

Les critiques de la gestion de la crise de la dette par le FMI après 1982	Les critiques de la gestion de la crise asiatique
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les inégalités s'accroissent</li> <li>- La croissance ne repart pas</li>   <li>• la restriction des investissements publics pèse sur l'investissement privé</li> <li>• la baisse des taux ne relance par l'épargne</li> <li>• la libéralisation des prix ne raffermis pas l'offre</li> <li>• la dévaluation ne stimule pas les exportations en volume à cause de l'inélasticité de l'offre et à cause de la dimension régionale de la crise</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un diagnostic erroné</li> <li>- Un plan alarmiste</li> <li>- Une action inadaptée               <ul style="list-style-type: none"> <li>• taux d'intérêt</li> <li>• déficit budgétaire</li> <li>• déstructuration des circuits économiques</li> <li>• interventionnisme excessif</li> </ul> </li> </ul>

**LES MESURES STRUCTURELLES RELATIVES AU SECTEUR FINANCIER  
PRECONISEES PAR LE FMI**

- indépendance de la banque centrale
- privatisation des banques publiques
- renforcement de la supervision et alourdissement des sanctions
- levée des obstacles à l'ouverture de filiales de banques étrangères et élimination rapide des restrictions sur les prises de participation étrangères dans les banques domestiques

**LES DILEMMES DU FMI**

Période	Bretton Woods	post Bretton Woods	Crise de la dette	Crise de marché
<b>Dilemme</b>	Déséquilibre temporaire/ Déséquilibre fondamental de la balance des paiements	Valeur du taux de change d'équilibre	Crise d'illiquidité/ Crise d'insolvabilité	Crise self fulfilling/ Crise d'insoutenabilité des politiques économiques

**AVANTAGES ET INCONVENIENTS DES STANDARDS  
ET CODES DE BONNE CONDUITE**

AVANTAGES	INCONVENIENTS
<ul style="list-style-type: none"> <li>- facilite les comparaisons et réduit les risques de contagion</li> <li>- renforce la discipline de marché</li> <li>- améliore la qualité générale des codes nationaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- ne tient pas compte des spécificités des pays et des périodes</li> <li>- doit être introduit quand les institutions nécessaires existent</li> <li>- détourne l'attention de la responsabilité des prêteurs</li> <li>- les standards ignorent le rôle des comportements mimétiques</li> <li>- risque de prolifération, de non hiérarchisation, de non prise en compte des effets sociaux et politiques</li> <li>- coûts d'opportunité non négligeables (150 millions de \$ pour les trois codes OMC pour les PVD, Rodnick (2001))</li> <li>- laisse en suspens la question de la mise en oeuvre</li> </ul>

Helmut Reisen, juin 2002, OCDE

## LES MARCHES SONT AUTOREGULATEURS

### Causes des crises

- mauvaises politiques économiques
- insuffisance du contrôle prudentiel
- collusions Etat-finance
- garanties implicites publiques (empêchement des faillites bancaires et alea moral)

### Solution : meilleure gouvernance

- transparence des agents publics pour les marchés (FMI)
  - amélioration des informations fournies par les Etats (ex : opérations sur marchés à terme de la Banque centrale)
  - standardisations statistiques
    - ✓ Special Data Dissemination Standard (SDDS)
    - ✓ General Data Dissemination Standard (GDDS)
  - codes de bonne conduite pour finances publiques et politique monétaire
  - publicités des rapports du fonds (article IV et lettres d'intention)
- amélioration des régulations prudentielles (Bâle et Forum de stabilité financière)
  - harmonisation de normes comptables
  - élaboration de normes prudentielles
- émergence d'instances de supervision indépendantes nationales et d'agences privées autonomes

**Position de liquidité du Fonds de 1997 à 1999**

(en milliards de DTS)	Octobre 1997	Octobre 1998	Octobre 1999
<b>I. Ressources totales</b>	<b>149,1</b>	<b>155,8</b>	<b>214,9</b>
Monnaies des membres	144,6	145,8	206,9
Or	3,6	3,6	3,6
DTS	1,7	1,2	4,1
Autres actifs	0,3	0,3	0,3
Montants disponibles au titre des AGE/NAE	-	4,9	-
<b>II. Moins : ressources non utilisables</b>	<b>86,7</b>	<b>1,09</b>	<b>121,3</b>
<b>III. Égal : ressources utilisables</b>	<b>62,4</b>	<b>46,8</b>	<b>93,6</b>
Moins : montants engagés dans des accords	7,5	17,7	16,4
Moins : Fonds de roulement minimum	12,3	9,5	14,2
<b>IV. Égal : Ressources utilisables non engagées</b>	<b>42,6</b>	<b>19,6</b>	<b>63</b>
<b>V. Ressources disponibles au titre des AGE et NAE</b>	<b>18,5</b>	<b>12,2</b>	<b>34</b>
VI. Engagements liquides	36,8	58	56,9
Positions de réserve	36,8	56,5	56,9
Emprunts (AGE/NAE)	-	1,4	-
<b>VII. Ratio de liquidité (IV/VI, en pourcent)</b>	<b>115,8</b>	<b>33,8</b>	<b>110,7</b>

Source : FMI

TABLEAU II.4. MODIFICATIONS DES QUOTES-PARTS AU FMI  
 (Quotes-parts en millions de DTS)<sup>1</sup>

Année	Pays membres du FMI (1)	Total des quotes-parts au FMI (2)	Modifications des quotes-parts prévues				Total <sup>4</sup> (7)
			Nouveaux pays membres <sup>2</sup>		Révisions générales <sup>3</sup> (5)	Spéciales et autres (6)	
			Nombre (3)	Quotes-parts (4)			
1944 <sup>5</sup>	40	7.514,00	40	7.514,00	—	—	—
1950	49	8.036,50	10	649,50	—	-2,00 <sup>6</sup>	522,50
			(1)	(125,00)	—	—	—
1955	58	8.750,50	10	837,00	—	2,00 <sup>6</sup>	714,00
			(1)	(125,00)	—	—	—
1959	69	14.640,25	11	404,50	5.328,75	156,50 <sup>7</sup>	5.889,75
1965	102	20.932,00	34	756,75	4.791,75	793,25	6.291,75
			(1)	(50,00)	—	—	—
1970	116	28.776,00	14	204,25	7.393,50	246,25	7.844,00
1976	133	38.976,40	17	445,40	9.755,00	—	10.200,40
1978	141	59.605,50	8	140,10	19.839,00	650,00	20.629,10
1983	146	89.236,30	5	394,40	28.176,50	1.059,90	29.630,80
1990	154	135.214,70 <sup>8</sup>	10	1.016,75	45.082,15	—	45.978,40
			(2)	(120,50)	—	—	—
1998	183 <sup>9</sup>	212.029,00	31	12.736,65	65.802,95	40,00	76.814,30
			(2)	(1.765,30)	—	—	—
2001	183	213.711,00	—	—	—	1.682,00 <sup>10</sup>	1.682,00

<sup>1</sup>Les quotes-parts étant exprimées en dollars EU à l'équivalent du cours officiel de l'or en 1934 jusqu'à la sixième révision générale (1976). Le FMI a alors adopté le DTS comme unité de compte, équivalant également au cours de l'or de 1934. Jusqu'à fin 1970, le dollar et le DTS sont exactement comparables puisque 1 DTS est égal à 1 \$EU.

<sup>2</sup>Le nombre de pays qui se sont retirés du FMI ou auxquels d'autres pays ont succédé et le montant de leurs quotes-parts sont indiqués entre parenthèses.

<sup>3</sup>Les montants indiqués sont ceux qui étaient en vigueur à la date de l'adoption des résolutions du Conseil des gouverneurs proposant l'ajustement des quotes-parts des pays membres.

<sup>4</sup>Somme des colonnes (4) à (6).

<sup>5</sup>Non compris l'Australie, Haïti, le Libéria, la Nouvelle-Zélande et l'URSS, qui n'ont pas adhéré au FMI lors de la Conférence de Bretton Woods (voir l'annexe A des Statuts), et y compris des augmentations convenues pour l'Égypte, la France, la République islamique d'Iran et le Paraguay peu après le début des activités du FMI.

<sup>6</sup>La quote-part du Honduras a été réduite à la demande de ce pays en 1948, puis rétablie à son montant initial en 1951.

<sup>7</sup>Y compris 121,0 millions de DTS au titre de la politique relative aux petites quotes-parts.

<sup>8</sup>Y compris le Cambodge, qui n'a pas participé à la neuvième révision générale.

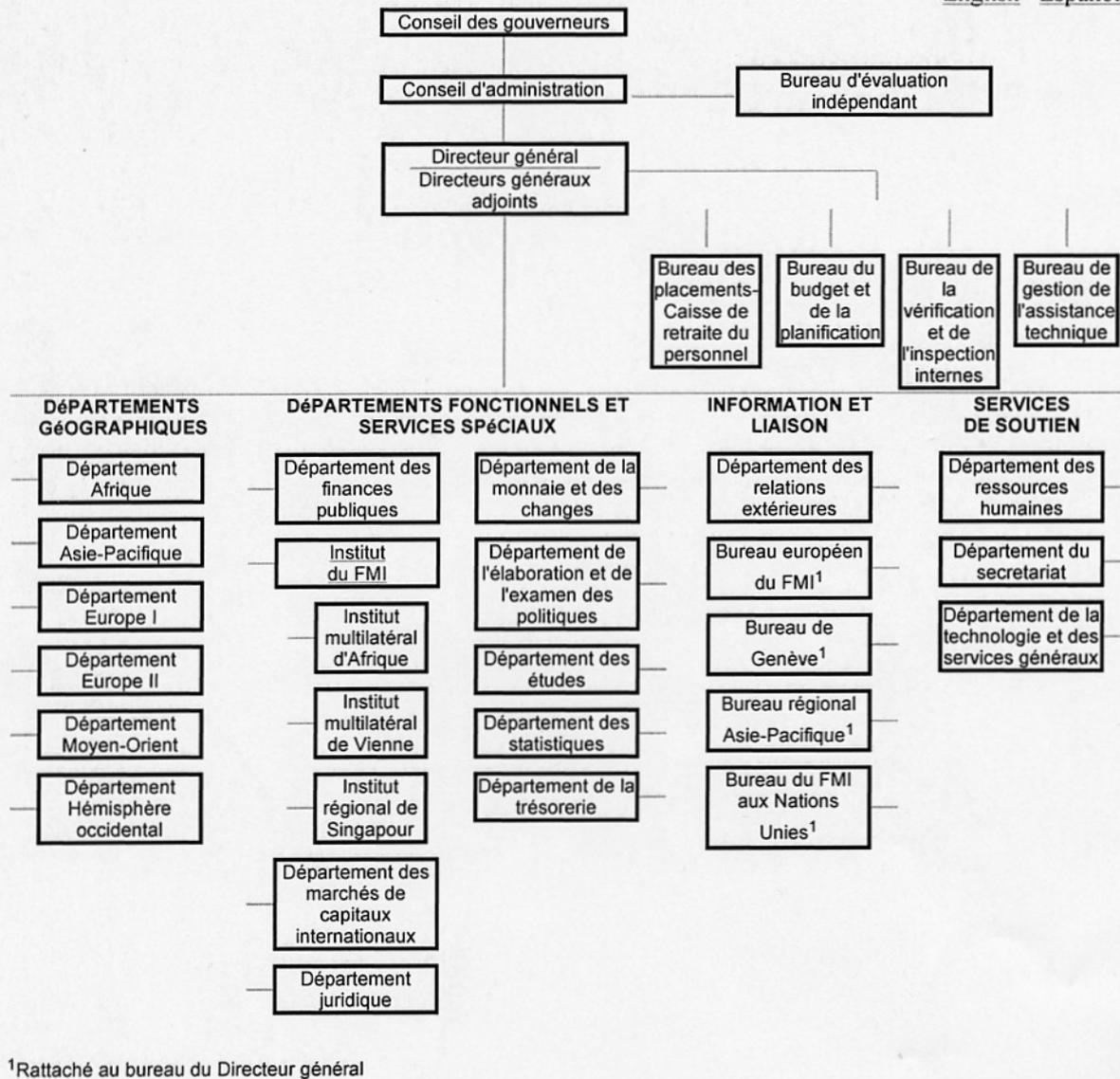
<sup>9</sup>Y compris la République fédérale de Yougoslavie, qui n'avait pas achevé la procédure à suivre pour succéder à l'ex-Yougoslavie en qualité de membre du FMI. Le 20 décembre 2000, le Conseil d'administration a déterminé que la République fédérale de Yougoslavie avait rempli les conditions nécessaires pour son admission.

<sup>10</sup>Augmentation spéciale de la quote-part de la Chine.

# Organigramme du FMI

30 avril 2001

English Español



### Les révisions quinquennales des quotes-parts

Révision quinquennale des quotes-parts	Résolution du Conseil des gouverneurs	Entrée en effet (1)	Augmentation totale (en %)	Total des quotes-parts après augmentation (en milliards de DTS) (2)
Montant initial				7,6
Première	1950	–	0	
Deuxième	1955	–	0	
1958/59	Février 59	Avril 59	50	13,9
Troisième	1960	–	0	
Quatrième	Mars 65	Février 66	30,7	20,6
Cinquième	février 70	Octobre 70	35,4	28,4
Sixième	Mars 76	Avril 78	33,6	39
Septième	décembre 78	Novembre 80	50,9	60
Huitième	mars 83	Novembre 83	47,5	88,5
Neuvième	juin 90	Novembre 92	50	145,6
Dixième	1995	–	–	
Onzième	Janvier 98	Janvier 99	45	212

(1) Les modalités de l'entrée en vigueur effective de l'augmentation de quotes-parts varient d'une révision à l'autre. Pour la dernière, il fallait, à une date déterminée, que les pays réunissant 85 % du total des quotes-parts aient consenti à l'augmentation de leur quote-part respective. Les pays ont alors trente jours pour acquitter leur quote-part à compter de la date de notification de leur consentement.

(2) Cette colonne tient aussi compte de l'augmentation des quotes-parts imputable à l'adhésion de nouveaux membres. Celle-ci représente cependant moins de 10 % de l'augmentation totale depuis l'origine.

## La répartition actuelle des droits de vote au sein du Conseil d'administration

### Administrateurs nommés

Administrateur <i>suppléant</i>	Votant pour	Nombre de voix par pays	Pourcentage du total des quotes-parts
Karin Lissakers <i>Barry S Newman</i>	Etats-Unis	371743	17,40
Yukio Yoshimura <i>Masahiko Takeda</i>	Japon	133378	6,24
Bernd Esdar <i>Wolf Dieter Donecker</i>	Allemagne	130332	6,10
Jean-Claude Milleron <i>Gilles Bauche</i>	France	107635	5,04
Stephen Pickford <i>Stephen Collins</i>	Royaume Uni	107635	5,04

### Autres circonscriptions

(Administrateurs élus, sauf l'Arabie Saoudite, la Russie et la chine qui ont leurs propre siège)

Willy Kiekens (Belgique) <i>Johann Prader (Autriche)</i>			J. de beaufort Wijnholds (Pays Bas) <i>Yuriy G. Yasusha (Ukraine)</i>			Augustin Carstens (Mexique) <i>Herman Oyarzabal (Vénézuéla)</i>		
	Nombre de voix par pays	%		Nombre de voix par pays	%		Nombre de voix par pays	%
Autriche	18973		Arménie	1170		Costa Rica	1891	
Biélorussie	4114		Bosnie Herzégovine	1941		Salvador	1963	
Belgique	46302		Bulgarie	6652		Guatemala	1788	
République Tchèque	8443		Croatie	3901		Honduras	1545	
Hongrie	10634		Chypre	1646		Mexique	26108	
Kazakhstan	3907		Géorgie	1753		Nicaragua	1550	
Luxembourg	1605		Israël	9532		Espagne	30739	
République Slovaque	3825		Macédoine	939		Venezuela	26841	
Slovénie	2567		Moldavie	1482				
Turquie	9890		Pays-Bas	51874				
			Roumanie	10552				
			Ukraine	13970				
<b>Total circonscription</b>	<b>110260</b>	<b>5,16</b>	<b>Total circonscription</b>	<b>105412</b>	<b>4,93</b>	<b>Total circonscription</b>	<b>92425</b>	<b>4,33</b>

Ricardo Faini (Italie) <i>John Spraas (Grèce)</i>			Thomas A. Bernes (canada) <i>Peter Charleton (Irlande)</i>			Kai Aaen Hansen (Danemark) <i>Olli-Pekka Lebmussaari (Finlande)</i>		
	Nombre de voix par pays	%		Nombre de voix par pays	%		Nombre de voix par pays	%
Albanie	737		Antigua et Barbuda	385		Danemark	16678	
Grèce	8480		Bahamas	1199		Estonie	715	
Italie	70805		Barbade	925		Finlande	12888	
Malte	1270		Belize	438		Islande	1426	
Portugal	8924		Canada	63942		Lettonie	1518	
Saint-Marin	350		Dominique	310		Lituanie	1692	
			Grenade	335		Norvège	16967	
			Irlande	8634		Suède	24205	
			Jamaïque	2985				
			Saint-Kitts et Nevis	339				
			Sainte-Lucie	403				
			Saint-Vincent et les Grenadines	310				
<b>Total circonscription</b>	<b>90566</b>	<b>4,14</b>	<b>Total circonscription</b>	<b>80205</b>	<b>3,75</b>	<b>Total circonscription</b>	<b>76089</b>	<b>3,56</b>

<b>Gregory F. Taylor (Australie) Okyu Kwon (Corée)</b>			<b>Abdulrahman A Al-Tuwaijri (Arabie Saoudite) Sullaiman M Al-Turki ((Arabie Saoudite)</b>			<b>Kleo- Thong Hetrakul (Thaïlande) Cyrillus Harinowo (Indonésie)</b>		
	Nombre de voix par pays	%		Nombre de voix par pays	%		Nombre de voix par pays	%
Australie	32614		Arabie Saoudite	70105		Brunei	1750	
Kiribati	306					Darussalam		
Corée	16586					Cambodge	1125	
Iles Marshall	275					Fidji	953	
Micronésie	285					Indonésie	21043	
Mongolie	761					Laos	641	
Nouvelle Zélande	9196					Malaisie	15116	
Palau	281					Myanmar	2834	
Papouasie	1566					Népal	963	
Nouvelle Guinée						Singapour	8875	
Philippines	9049					Thaïlande	11069	
Samoa	366					Tonga	319	
Seychelles	338					Vietnam	3541	
Iles Salomon	354							
Vanuatu	420							
<b>Total circonscription</b>	<b>72397</b>	<b>3,39</b>	<b>Total circonscription</b>	<b>70105</b>	<b>3,28</b>	<b>Total circonscription</b>	<b>68229</b>	<b>3,19</b>

<b>José Pedro de Morais Jr. (Angola) Cyrus Rustomjce (Afrique du Sud)</b>			<b>A.Shakour Shaalan (Egypte) Adbelrazaq Faris Al- Faris (Emirats arabes unis)</b>			<b>Aleksei V.Mozhin (Russie) Andrei Lushin (Russie)</b>		
	Nombre de voix par pays	%		Nombre de voix par pays	%		Nombre de voix par pays	%
Angola	3113		Bahreïn	1600		Russie	59704	
Botswana	880		Egypte	9687				
Burundi	1020		Iraq	5290				
Erythrée	409		Jordanie	1955				
Ethiopie	1587		Koweït	14061				
Gambie	561		Liban	1710				
Kenya	2964		Libye	11487				
Lesotho	599		Maldives	332				
Libéria	963		Oman	2190				
Malawi	944		Qatar	2155				
Mozambique	1386		Syrie	3186				
Namibie	1615		Emirats arabes unis	4171				
Nigeria	17782		Yémen	2685				
Sierra Léone	1287							
Afrique du Sud	18935							
Swaziland	757							
Tanzanie	2239							
Ouganda	2055							
Zambie	5141							
Zimbabwe	3784							
<b>Total circonscription</b>	<b>68021</b>	<b>3,18</b>	<b>Total circonscription</b>	<b>60509</b>	<b>2,83</b>	<b>Total circonscription</b>	<b>59704</b>	<b>2,79</b>

<b>Roberto F. Cippa (Suisse) Wieslaw Szczuka (Pologne)</b>			<b>Murilo Portugal (Brésil) Olver L. Bernal (Colombie)</b>			<b>Vijav I. Kelkar (Inde) A.G. Karunasena (Sri Lanka)</b>		
	Nombre de voix par pays	%		Nombre de voix par pays	%		Nombre de voix par pays	%
Azerbaïdjan	1859		Brésil	30611		Bangladesh	5583	
Kyrgyz (Rep.)	1138		Colombie	7990		Bhoutan	313	
Pologne	13940		République Dominicaine	2439		Inde	41832	
Suisse	34835		Equateur	3273		Sri Lanka	4384	
Tadjikistan	1120		Guyana	1159				
Turkménistan	730		Haïti	857				
Ouzbékistan	3006		Panama	2316				
			Surinam	1171				
			Trinidad et Tobago	3606				
<b>Total circonscription</b>	<b>26628</b>	<b>2,65</b>	<b>Total circonscription</b>	<b>53422</b>	<b>2,50</b>	<b>Total circonscription</b>	<b>52112</b>	<b>2,44</b>

<b>Abbas Mirakhor (République islamique d'Iran) Mohamed Dairi (Maroc)</b>			<b>Wei Benhua (Chine) Zhang fenming (Chine)</b>			<b>Nicolas Eyzaguirre (Chili) A. Guillermo Zoccali Argentine)</b>		
	Nombre de voix par pays	%		Nombre de voix par pays	%		Nombre de voix par pays	%
Algérie	12797		Chine	47122		Argentine	21421	
Ghana	3940					Bolivie	1965	
Iran	15222					Chili	8811	
Maroc	6132					Paraguay	1249	
Pakistan	10587					Pérou	6634	
Tunisie	3115					Uruguay	3315	
<b>Total circonscription</b>	<b>51793</b>	<b>2,42</b>	<b>Total circonscription</b>	<b>47122</b>	<b>2,21</b>	<b>Total circonscription</b>	<b>43395</b>	<b>2,03</b>

<b>Alexandre Barro Chambrier (Gabon) Damian Ondo Mane (Guinée équatoriale)</b>		
	Nombre de voix par pays	%
Bénin	869	
Burkina Faso	852	
Cameroun	2107	
Cap-Vert	346	
République centrafricaine	807	
Comores	339	
Congo (République)	1096	
Côte d'Ivoire	3502	
Djibouti	409	
Guinée	1321	
Guinée-bissau	392	
Madagascar	1472	
Mali	1183	
Mauritanie	894	
Maurice	1266	
Niger	908	
Rwanda	1051	
Sao Tomé et Príncipe	324	
Sénégal	1868	
Tchad	810	
Togo	984	
<b>Total circonscription</b>	<b>25169</b>	<b>1,18</b>
<b>Total des Quotes-parts</b>	<b>2134286 *</b>	<b>99,90</b>

\* Ce total n'inclut pas le nombre de voix de l'Etat islamique d'Afghanistan et de la Somalie qui n'ont pas participé à l'élection ordinaire des administrateurs de 1998 ni celui de la république Démocratique de Congo et du Soudan dont le droit de vote est suspendu depuis le 2 juin 1994 et le 9 août 1993 respectivement. En effet, le troisième amendement aux statuts du Fonds (adopté en 1990 et entré en vigueur en 1992) permet au Conseil d'administration de suspendre, par une décision prise à la majorité de 70%, les droits de vote d'un pays membre qui a été déclaré irrecevable à utiliser les ressources générales du Fonds et qui persiste à ne pas honorer l'une de ses obligations aux termes des statuts. Cet amendement fait partie de la stratégie adoptée pour faire face au problème des impayés accumulés par certains pays au titre de leurs obligations envers le FMI.

## LE PLAN BRADY

Les banques avaient le choix entre une série d'options, préalablement arrêtées entre l'emprunteur et un comité formé par les principaux établissements créanciers. Les créances existantes pouvaient être échangées contre des titres négociables de moindre valeur faciale (conversion avec décote), ou assorties d'un taux d'intérêt prédéterminé, inférieur au taux du marché (conversion sans décote). Le risque des nouveaux actifs était réduit grâce à la garantie du principal et/ou d'une partie des intérêts par des obligations « zéro-coupon » du Trésor américain. La majorité de ces *Brady Bonds* étaient libellés en dollars. Outre la réduction de la valeur faciale et des intérêts, l'allègement du poids de la dette passait aussi par un allongement de la durée des emprunts. Les périodes de remboursement des obligations restantes ont été prolongées parfois jusqu'à 30 ans.

L'accord négocié en 1990 entre les autorités mexicaines et les représentants de plus de 500 banques servit de modèle. Dans le cas du Mexique, les banques choisirent d'échanger 49 % de leurs prêts contre des *discount bonds* (titres à 30 ans avec une décote de 35 % de la valeur faciale de la dette, et servant un intérêt de 13/16<sup>e</sup> de point supérieur au LIBOR), 41 % contre des *par bonds* (titres à 30 ans à un taux inférieur au marché), et pour les 10 % restant d'apporter de l'argent frais contre l'émission de *new money bonds*, sans collatéral. 48 milliards de dette commerciale à moyen et long terme du Mexique furent ainsi restructurés, permettant de réduire de plus d'un quart le service de la dette.

Suivant cet exemple, une vingtaine de pays s'engagèrent dans des plans de restructuration de leur dette. Au total, environ 190 milliards de dette commerciale à long terme furent restructurés, dont 30 à 35 % annulés.

Le FMI et la Banque mondiale étaient invités à soutenir financièrement l'initiative en ouvrant des crédits aux pays débiteurs qui acceptaient de garantir la conversion de leur dette en obligations, de manière à régulariser les cours de ces titres sur les marchés secondaires. Ils fournirent ainsi 12 milliards chacun pour la sécurisation des nouveaux titres, via le financement de comptes de nantissement destinés à garantir le paiement du principal et/ou d'une partie des intérêts des nouvelles obligations. L'aide des institutions de

Bretton Woods pouvait aussi soutenir des opérations de rachat de dette, ou reconstituer des ressources pour le paiement futur des intérêts. Surtout, le FMI s'assurait de la mise en œuvre par le pays débiteur d'un programme d'ajustement et de réforme, qui, combiné avec les opérations de désendettement, lui permettrait de rétablir sa position financière extérieure.

## LE FMI ET LA BANQUE MONDIALE

Toutes deux issues de la Conférence de Bretton Woods, les deux institutions financières internationales sont proches par leurs membres (l'adhésion au Fonds conditionne celle à la Banque), par leurs structures de décision (elles tiennent ensemble leur assemblée annuelle), par l'implantation géographique de leur siège, établi à Washington dans un proche voisinage. Mais elles ont été créées pour des rôles bien distincts. Le Fonds est avant tout chargé de la supervision des politiques monétaires et des politiques de change, et gardien d'un code de bonne conduite favorisant un environnement monétaire stable. Il impose donc à tous ses membres de se plier aux obligations prévues par ses statuts (article IV et VIII principalement). La Banque, elle, n'intervient qu'à la demande des pays et sert un objectif de promotion du développement. Cette différence de vocation a des implications financières : le Fonds est une institution coopérative, pourvu d'un fonds commun de devises dans lequel il peut puiser pour octroyer des aides temporaires au titre de la balance des paiements, à l'appui de règles mutuellement acceptées. Au contraire la Banque est un intermédiaire financier, elle lève des emprunts sur les marchés de capitaux pour financer des projets d'investissement de long terme dans des domaines variés (entre autres : les infrastructures de transport et d'énergie, l'agriculture et le développement rural, les services sociaux de base). La Banque mondiale regroupe différentes organisations de développement dont les deux principales sont la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) et l'Association internationale pour le développement (AID) qui prête à des conditions préférentielles aux pays les plus pauvres. Le groupe est implanté dans une quarantaine de pays et emploie environ 7 000 personnes, soit plus de trois fois les effectifs du Fonds.

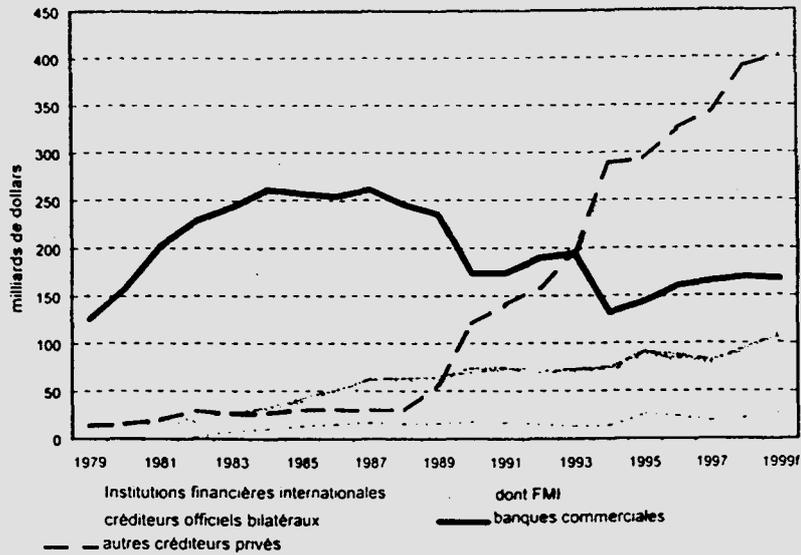
À partir du début des années 80, la Banque a commencé à soutenir des programmes de restructuration générale de l'économie (ajustement structurel) ou ciblés sur des secteurs spécifiques (ajustement sectoriel), dont la réussite nécessitait des conditions macroéconomiques stables. Le Fonds a fait quant à lui le chemin inverse : il a pris conscience que les déséquilibres macroéconomiques tenaient à des causes structurelles nécessitant des réformes microéconomiques et sociales et s'est engagé dans le soutien de programmes à moyen terme. D'où un certain recouvrement de compétences qui a posé des problèmes de double conditionnalité : rien ne garantissait en effet que les recommandations des deux institutions concordent et se renforcent mutuellement.

La création par le Fonds, en 1986, d'une facilité accordée sous condition de ressources, la Facilité d'ajustement structurel (voir chapitre III, § III.1.2 et III.2.1. ou l'annexe 4), témoigne du besoin d'une plus grande prise en compte de l'objectif de croissance et de lutte contre la pauvreté dans les programmes d'ajustement des pays les plus pauvres. Elle entérine ainsi la convergence des domaines d'intervention des deux organisations. Leur collaboration en faveur des pays à bas revenus s'organise alors officiellement puisque les pays bénéficiaires de cette facilité (complétée puis remplacée par la FAS Renforcée) doivent au préalable préparer un document cadre de politique économique avec l'aide des services des deux organisations. Ce programme définit pour une période de 3 ans les objectifs de la politique économique, les besoins et les sources de financement ainsi que les moyens d'ajustement structurel. Il offre un cadre pour une action conjointe et cohérente du Fonds et de la Banque et témoigne de l'élargissement de la démarche traditionnelle du FMI, tant du point de vue des circuits de financement que de la conception de l'ajustement.

Plus largement, pour limiter les contradictions entre leurs recommandations (comme ce fut par exemple le cas en Argentine en 1988, la Banque ayant accordé son soutien à des conditions que le Fonds ne jugeait pas satisfaisantes), un partage général des responsabilités a été défini en 1989. Il a été convenu que le Fonds examinerait prioritairement les aspects globaux des politiques économiques et la mise en œuvre des mesures macroéconomiques, notamment en ce qui concerne le budget, les prix, la monnaie et le crédit, les taux d'intérêt et les taux de change. La Banque en revanche se concentrerait sur les stratégies de développement, les projets et les aspects sectoriels (transport, énergie, commerce, agriculture). Cette répartition des priorités organise une collaboration qui revêt diverses formes : les services du Fonds participent à des missions de la Banque et réciproquement ; parfois leurs missions sont organisées de manière à se dérouler en même temps sur le terrain ; la conception et l'application des programmes impliquent de nombreux contacts au siège ; il est aussi d'usage qu'un représentant d'une des institutions assiste au Conseil d'administration de l'autre quand les délibérations portent sur des pays où toutes deux sont engagées. Certains secteurs, comme le secteur financier, sont de plus en plus suivis par le Fonds et impliquent une collaboration plus étroite encore. Les spécialistes des deux institutions mettent en commun leur expertise au sein du récent *Financial Sector Liaison Committee* de la Banque et du Fonds.

Cependant la concurrence entre les deux administrations reste intense : leur collaboration ne va donc pas sans tensions, accrocs, rivalités. Cette concurrence institutionnelle se double de certaines divergences idéologiques, nourries par les différences culturelles entre les deux institutions. A plusieurs reprises, le vice-président de la Banque, Joseph Stiglitz, s'est désolidarisé publiquement des pratiques de conditionnalité des institutions de Bretton Woods et plus particulièrement de celle du Fonds, contribuant à fissurer le consensus de Washington. Ce désaccord l'a finalement conduit à démissionner de ses fonctions en novembre 1999.

### Dette extérieure des principaux pays d'Amérique latine \*

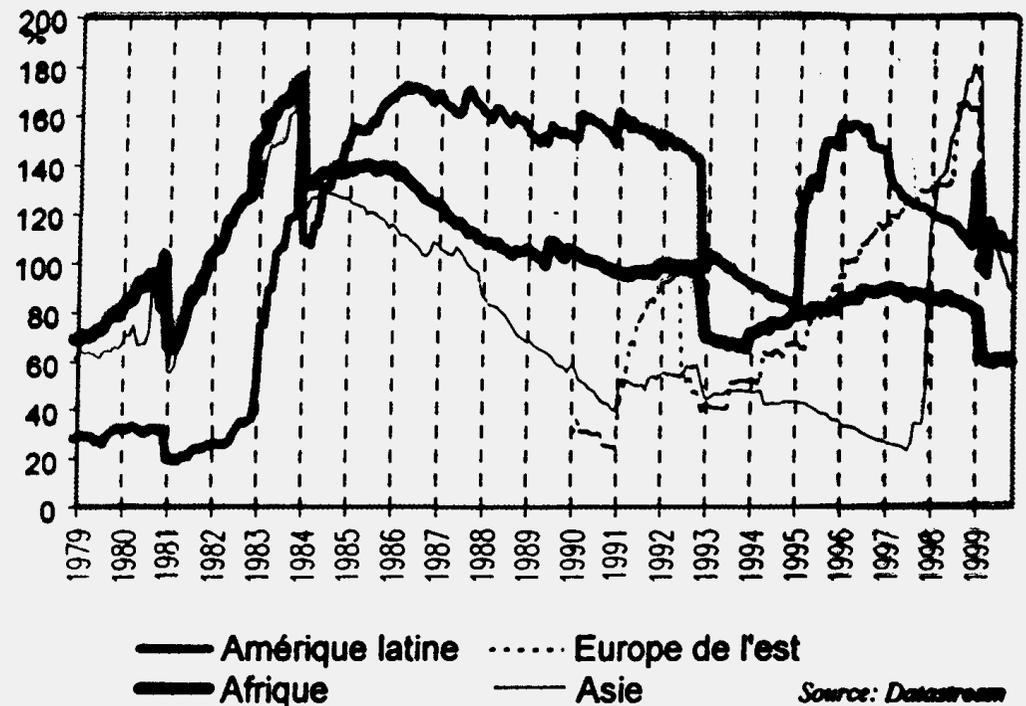
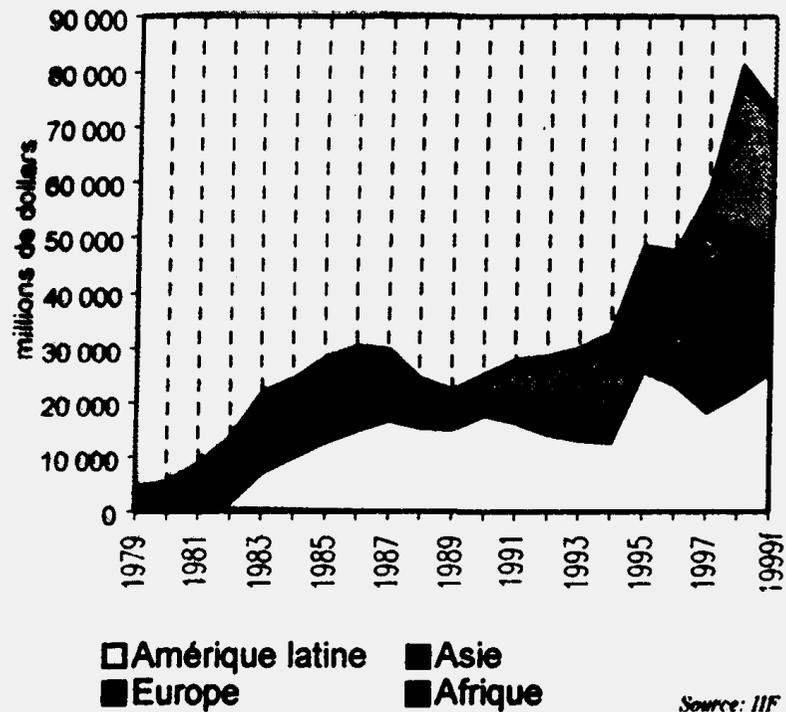


Source III

\* Venezuela, Uruguay, Panama, Équateur, Pérou, Brésil, Mexique, Argentine, Chili, Colombie, Bolivie).

L'action du FMI permet de maintenir le niveau des créances privées autour de 250 milliards de dollars de 1983 à 1987, date à laquelle elles commencèrent à décroître, avec la perte de crédibilité de la stratégie de remboursement intégral. La rupture introduite par le plan Brady est spectaculaire : à partir de 1989, l'encours et la part de la dette privée non bancaire explosent.

## Engagements du FMI par zone en valeur absolue et en pourcentage des quotes-parts



## Flux de capitaux vers les PVD et part des apports financiers du FMI

